Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

116e année

4 février 1984
No 5

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

116e année
4 février 1984
No 5

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 432
Assurance-récolte, Loi sur l' 433
Avis divers 437
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les 439
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 440
Compagnies, Loi sur les 399-445
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 429
Financement des partis politiques, Loi régissant le 452
Inspecteur général des institutions financières 453
Liquidation des compagnies, Loi sur la 455
Ministères, Avis concernant les 455
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les 431
Projets de loi privés, Avis concernant les 455
Régie de l'assurance-maladie du Québec 456
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 431
Sociétés d'horticulture, Loi sur les 463
Soumissions, Demandes de 464
Vente des effets non réclamés, Loi sur la 467
Ventes par shérif 467
Ventes pour taxes, avis de publication 499

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1984

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-4521 2164-4521 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Montréal
2164-6336 2164-6336 QUÉBEC INC.	1984 01 10	Rimouski
2164-6344 2164-6344 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Terrebonne
2164-6476 2164-6476 QUÉBEC INC.	1984 01 16	Beauharnois
2164-6617 2164-6617 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Montréal
2164-6633 2164-6633 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Montréal
2164-6641 2164-6641 QUÉBEC INC.	1984 01 10	Québec
2164-6864 2164-6864 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Kamouraska
2164-6930 2164-6930 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Drummond
2164-6948 2164-6948 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Drummond
2164-6955 2164-6955 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Drummond
2164-6963 2164-6963 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Drummond
2164-6971 2164-6971 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Drummond
2164-6989 2164-6989 QUÉBEC INC.	1984 01 12	Montréal
2164-6997 2164-6997 QUÉBEC INC.	1984 01 11	Terrebonne
2165-7069 2165-7069 QUÉBEC INC.	1984 01 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-7341 2165-7341 QUÉBEC INC.	1984 01 12	Beauce
2165-7382 2165-7382 QUÉBEC INC.	1984 01 12	Kamouraska
2165-7473 2165-7473 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Montréal
2165-7564 2165-7564 QUÉBEC INC.	1984 01 17	Montréal
2165-7663 2165-7663 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Beauharnois
2165-7671 2165-7671 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Beauharnois
2165-7689 2165-7689 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Beauharnois
2165-7697 2165-7697 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Roberval
2165-7705 2165-7705 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Bonaventure
2165-7713 2165-7713 QUÉBEC INC.	1984 01 13	Québec
2165-7812 2165-7812 QUÉBEC INC.	1984 01 16	Hull
2165-7952 2165-7952 QUÉBEC INC.	1984 01 16	Montréal
2165-8125 2165-8125 QUÉBEC INC.	1984 01 16	Kamouraska
2165-7580 ACCOMMODATION ST-ÉTIENNE-DE-LAUZON INC.	1984 01 16	Québec
2164-6203 ALIMENTATION F. ROBERGE LTÉE	1984 01 10	Chicoutimi
2165-7044 AMÉNAGEMENT «COTE JARDIN» INC.	1984 01 11	Longueuil
2164-6187 AMEUBLEMENT J.R.V. INC.	1984 01 10	Québec
2164-6237 L'AMUSEGUEULE RESTAURANT INC.	1984 01 11	Montréal
2164-6724 AMYCO (1984) INC.	1984 01 11	Québec
2165-7978 AQUARIUM BOUTIQUE D'ANIMAUX R.B. INC.	1984 02 01	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-7309 LES AS DU MATELAS DE LA SALLE INC.	1984 01 13	Montréal
2164-6518 LES ASSURANCES JACQUES BRUNET INC.	1984 01 13	Joliette
2165-7036 LES AUTOMOBILES LAUNIER INC.	1984 01 11	Laval
2165-7820 LES AUTOMOBILES LORENZO INC.	1984 01 16	Longueuil
2165-7523 AUTOMOBILES NORMAND LAGARDE INC.	1984 01 16	Montréal
2165-7911 AUVENTS B. & L. INC.	1984 01 16	Laval
2164-6799 A. CARRIÈRE INC.	1984 01 10	Saint-François
2164-6591 BO MARKETING INC.	1984 01 16	Beauce
2165-7127 BOUCHERIE ET CHARCUTERIE ANTONIO SALTARELLI INC. *ANTONIO SALTARELLI BUTCHERY AND DELICATESSEN INC.*	1984 01 11	Montréal
2165-7135 BOULANGERIE PÂTISSERIE GINA SALTARELLI INC. *GINA SALTARELLI BAKERY AND PASTRY INC.*	1984 01 11	Montréal
2165-8117 BOUTIQUE LE TANDEM INC.	1984 01 13	Chicoutimi
2165-7853 CARRIÈRES CRÊTE INC.	1984 01 16	Saint-Maurice
2164-4539 CASSE-CROÛTE DU QUAI DE L'ANSE INC.	1984 01 16	Gaspé
2164-6393 CENTRE AÉROBIQUE PROFESSIONNEL MIRABEL (CAPM) INC.	1984 01 12	Montréal
2165-7390 CENTRE DE LIQUIDATION DE CHAUSSURES MÉNARD INC.	1984 01 12	Montréal
2164-6740 CENTRE J.F.M. AUTO-BRICOLE INC.	1984 01 12	Joliette
2165-8190 LE CENTRE PROFESSIONNEL BOURG-JOLI INC.	1984 01 17	Saint-Hyacinthe
2165-7531 CENTRE PROFESSIONNEL LAURIER INC.	1984 01 13	Montréal
2165-7861 CENTRE VIDÉO PLUS M.C.G. INC.	1984 01 12	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-7077 CHÂTEAU ST-GABRIEL INC.	1984 01 13	Terrebonne
2165-7606 CHRISTIAN LATOUCHE & ASSOCIÉS INC.	1984 02 01	Québec
2164-6682 CLAUDE ROUSSELLE INC.	1984 01 10	Saint-François
2165-7291 LE COIN D'ALUMINIUM INC.	1984 01 11	Laval
2165-7200 LA COMPAGNIE DES BIÈRES ET VINS IMPORTÉS (QUÉBEC) INC. *THE IMPORTED BEER & WINE COMPANY (QUÉBEC) INC.*	1984 01 09	Montréal
2165-7994 CONFECTION DENYSE (1984) INC.	1984 01 16	Labelle
2164-6542 CONSTRUCTION ET PAYSAGISTE MICHELANGE INC.	1984 01 16	Montréal
2165-7945 CONSTRUCTION TEKNOR INC.	1984 01 16	Abitibi
2165-7051 CONSTRUCTION THERMOSOL INC.	1984 01 12	Beauharnois
2165-7507 LES CONSTRUCTIONS GASTON BISSON INC.	1984 01 16	Québec
2165-7879 LES CONSTRUCTIONS G. LESSARD LTÉE	1984 01 16	Longueuil
2164-6526 LES CONSTRUCTIONS THEOBEC INC.	1984 01 16	Montréal
2165-7325 LES CONSTRUCTIONS TURO INC.	1984 01 12	Montmagny
2165-8166 CONSTRUCTIONS Y.C.M. INC.	1984 01 17	Québec
2164-6559 CORDONNERIE A. THÉRIAULT INC.	1984 01 13	Joliette
2164-6351 CRÉATIONS PINSEL INC.	1984 01 11	Québec
2164-6823 LES DIESELS DION LTÉE	1984 01 06	Beauharnois
2165-7374 LES DISTRIBUTIONS G.A.N. INC.	1984 01 12	Québec
2164-6880 D.C. BOUCHER CÉRAMIQUE INC.	1984 01 11	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-7002 ÉCOLE DE CONDUITE MODERNE (1984) INC.	1984 01 12	Trois-Rivières
2164-6658 EDIT'AILES INC.	1984 01 11	Montréal
2165-7259 LES ENSEIGNES P. BÉLANGER INC.	1984 01 11	Kamouraska
2164-6534 ENTREPRISE MÉO & SARRAZIN INC.	1984 01 16	Montréal
2165-7515 LES ENTREPRISES AGRICOLES ROSSIGNOL INC.	1984 01 16	Saint-Hyacinthe
2165-7184 LES ENTREPRISES ALBATROS INC.	1984 01 10	Trois-Rivières
2165-7457 LES ENTREPRISES CLAUDE ET DENISE ROBICHAUD INC.	1984 01 13	Québec
2165-7101 LES ENTREPRISES DENYS GODBOUT INC.	1984 01 12	Québec
2165-8018 LES ENTREPRISES DONALD BOUDREAULT INC.	1984 01 13	Chicoutimi
2165-7788 LES ENTREPRISES DUCHESNE ET CÔTÉ INC.	1984 01 13	Chicoutimi
2165-8182 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES MARCEL RICHARD INC.	1984 01 17	Gaspé
2165-7499 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARCEL GAGNÉ INC.	1984 01 16	Chicoutimi
2165-7747 LES ENTREPRISES GAÉTAN GAUDREAULT INC.	1984 01 13	Roberval
2164-6609 LES ENTREPRISES L'ENSOUPLE INC.	1984 01 16	Chicoutimi
2165-7358 LES ENTREPRISES OVINES DU BAS-ST-LAURENT INC.	1984 01 12	Kamouraska
2165-7333 LES ENTREPRISES PLATEAU II INC.	1984 01 12	Longueuil
2164-6666 ENTREPRISES R.L. BELZILE INC.	1984 01 10	Kamouraska
2165-7424 LES ENTREPRISES SAULEC LTÉE	1984 01 12	Chicoutimi
2165-8141 EXCAVATION ET TERRASSEMENT TOM INC.	1984 01 13	Québec
2165-7655 EXCAVATION LÉPINE INC.	1983 12 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-7275 FERME CLOURADOR INC.	1984 01 11	Roberval
2164-6252 FERME ÉCONOMIQUE INC.	1984 01 11	Arthabaska
2164-6229 FERME PAULINE CHARBONNEAU & FILS INC.	1984 01 11	Joliette
2165-7408 FIBRES FANTAISIE INC.	1984 01 12	Québec
2165-7622 LES FRÈRES BRISSON DE ST-DONAT INC.	1984 01 12	Rimouski
2165-7143 FRUITERIE DOMENICO SALTARELLI INC. *DOMENICO SALTARELLI FRUIT SHOP INC.*	1984 01 11	Montréal
2165-7648 GALERIE DE L'AUTO DE QUÉBEC INC.	1984 01 13	Québec
2165-7721 GARAGE JEAN HUGUES INC.	1984 01 16	Laval
2165-7770 GARAGE JEAN-GUY BRIAND INC.	1984 01 13	Québec
2164-6906 GESTION ALVAREZ & IGLESIAS INC.	1984 01 12	Montréal
2165-8133 GESTION CAROLE PAQUETTE LTÉE	1984 01 17	Longueuil
2164-6401 GESTION ESPOSITO & FRÈRES INC.	1984 01 12	Montréal
2165-8158 GESTION GAT INC.	1984 01 17	Montréal
2165-7317 GESTION JEAN RENÉ ROY INC.	1984 01 12	Québec
2165-7598 GESTION JEANNINE POMERLEAU-PÉLADEAU INC.	1984 01 17	Laval
2165-8174 GESTION J. & R. VALLÉE INC.	1984 01 17	Gaspé
2165-8521 GESTION L.G.F. INC.	1984 01 17	Québec
2165-8000 GESTION MULTI-MEC INC.	1984 01 13	Chicoutimi
2165-7903 GESTION POSITIVE G P INC.	1984 01 16	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-6757 GESTION ROBERT MORIN LTÉE	1984 01 10	Québec
2164-6211 LES GESTIONS PAUL RENAUD INC.	1984 01 11	Québec
2165-7762 GILLES FLIBOTTE SPORTS (1983) INC.	1983 12 28	Saint-Hyacinthe
2165-7614 LES GRILLAGES DE SÉCURITÉ LIMOILOU (1984) INC.	1984 01 13	Québec
2165-7176 LE GROUPE B.A.C. INC.	1984 01 12	Richelieu
2165-7366 LE GROUPE COMMUNICATION MARKETING J. DESPINS INC.	1984 01 13	Laval
2165-8034 HUBERT CARON & ASSOCIÉS LTÉE	1984 01 23	Longueuil
2164-6484 LES IMMEUBLES ÉLITE INC.	1984 01 16	Montréal
2165-8026 LES IMMEUBLES ROBERT LANDRY INC.	1984 01 17	Saint-Hyacinthe
2165-7283 LES IMPORTATIONS BIDI INC.	1984 01 11	Montréal
2164-6898 JEAN MAILHOT (1983) INC.	1983 12 21	Laval
2165-7093 JEAN-MARIE PERRON INC.	1984 01 13	Laval
2164-6807 J.D. FORTIN AUTOMOBILES INC.	1984 01 09	Québec
2165-7895 J.F. LEPAGE FLEURISTE LTÉE	1984 01 17	Gaspé
2164-6385 J.M. RIVARD & FILS INC.	1984 01 12	Bedford
2165-7838 J.-ANDRÉ GAGNON INC.	1984 01 13	Chicoutimi
2165-7010 LANGLOIS TRANSMISSION AUTOMOBILE INC.	1984 01 11	Longueuil
2165-7416 LAVE AUTOMOBILES MONTRÉAL-NORD INC.	1984 01 12	Montréal
2165-7739 LAVE-AUTO COUSINEAU INC.	1984 01 13	Longueuil
2164-6781 LES LOCATIONS FINANCOR INC.	1984 01 10	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-6377 LOYO INC.	1984 01 11	Bedford
2164-6765 MANCE MARTEL INC.	1984 01 10	Richelieu
2165-7887 MARCHÉ J.M.R. FORTIN INC.	1984 01 17	Alma
2164-6443 MARIO DESCHÊNES ET ASSOCIÉS INC.	1984 01 12	Saint-Maurice
2165-7465 MAYKA INC.	1984 01 11	Longueuil
2165-7028 MENUISERIE R. D. INC.	1984 01 11	Roberval
2164-6575 MERCERIE AU BEAU REGARD LTÉE	1984 01 16	Témiscamigue
2165-7481 MÉTAL DE LA CAPITALE INC.	1984 01 13	Québec
2165-7549 MUSIQUE MERCIER INC.	1984 01 16	Beauharnois
2164-6492 PARFUMERIE BYANEL INC.	1984 01 13	Longueuil
2165-8513 PAVAGE A.D.L. INC.	1984 01 17	Rimouski
2164-6856 PAVILLON J. OUELLET INC.	1984 01 09	Frontenac
2165-7796 LES PÉTROLES H. BEAUCHAMP INC.	1984 01 13	Roberval
2164-6922 PHARMASCRIPT LTÉE	1984 01 06	Montréal
2165-7432 PHOTOCOMPOSITION TRËMA INC.	1984 01 12	Terrebonne
2165-7556 LES PISCINES APOLLO (GESTION) LTÉE	1984 01 17	Québec
2164-6450 LES PLACEMENTS DE MÉTABETCHOUAN INC.	1984 01 12	Alma
2165-7929 LES PLACEMENTS D.C. INC.	1984 01 16	Joliette
2164-6286 LES PLACEMENTS QUINZE-20 INC.	1984 01 09	Roberval
2165-7630 PLACEMENTS RAYMOND LABONTÉ INC.	1984 01 11	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-6500 PLANCHES MURALES CHAMPAGNE INC.	1984 01 13	Longueuil
2165-7242 PLB TURGEON INC.	1984 01 11	Saint-François
2164-6369 LES PORTES DE GARAGE L.D.G. INC.	1984 01 11	Joliette
2165-7226 PRODUCTIONS VIDÉO 30 INC.	1984 01 12	Montréal
2164-6716 PROJET A.R. INC.	1984 01 11	Abitibi
2165-7572 LES PROMOTIONS ANDRÉ FERLAND INC.	1984 01 17	Bedford
2164-6708 RÉAL LOUBIER ET FILS INC.	1984 01 10	Saint-François
2165-7267 RÉNOVATOUT INC.	1984 01 11	Terrebonne
2164-6583 RÉSIDENCE VAUCLUSE INC.	1984 01 16	Joliette
2165-7846 RESSOURCES PIONNIER (CANADA) LTÉE *PIONEER RESOURCES (CANADA) LTD.*	1984 01 12	Abitibi
2165-7440 RESTAURANT AUX TROIS LUCARNES INC.	1984 01 12	Longueuil
2164-6161 RESTAURANT & PIZZERIA LIÈGE (1984) INC.	1984 01 10	Montréal
2165-7192 LES REVÊTEMENTS G.M. INC.	1984 01 09	Saint-François
2165-7085 ROBERT PLOUFFE MOTO INC.	1984 01 13	Beauharnois
2164-6179 ROGER PROULX & FILS INC.	1984 01 11	Montmagny
2165-7119 R.C.F. COBUZZI INC.	1984 01 13	Laval
2165-7168 SALON DE COIFFURE LE BLAIREAU INC.	1984 01 09	Montréal
2164-6831 SÉCURITÉ DIAPASON INC.	1984 01 05	Iberville
2164-6245 SERGE C. CARRIÈRE INC.	1984 01 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-6435 SERVICES DE CHAUFFAGE R. & E. CAMERON INC.	1984 01 11	Hull
2164-6567 SKIDRUM INC.	1984 01 16	Drummond
2164-6153 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PLATON INC.	1984 01 10	Trois-Rivières
2164-6674 SPORTS CLAUDE MAYRAND INC.	1984 01 10	Saint-Maurice
2165-7937 TAVERNE DES LOISIRS INC.	1984 01 16	Bedford
2165-7986 TONIQU'AIR INC.	1984 01 16	Saint-Hyacinthe
2164-6468 TRANSPORT BYCHUE LTÉE	1984 01 12	Québec
2164-6195 TRANSPORT GRAVE-LAIT INC.	1984 01 10	Beauce
2164-6849 TRANSPORT ROSAIRE LEMIEUX INC.	1984 01 09	Québec
2164-6690 TRANSPORT SERMICO INC.	1984 01 10	Roberval
2164-6260 LES TRANSPORTS CBG INC.	1984 01 09	Saint-Hyacinthe
2165-7754 UNISAC INC.	1984 01 13	Québec
2165-7960 LES VOILIERS ROWE DU CANADA INC.	1984 01 16	Montréal
2164-6815 YVON LAVIGNE INC.	1984 01 11	Arthabaska
2165-7218 ZAAB INC.	1984 01 12	Québec

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33518

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1510-1223 AGENCE DE VOYAGE VACANCES INTER INC.	1978 01 16	1983 12 29	
1468-3064 LES AMEUBLEMENTS M.G. MICHAUD INC.	1976 09 01	1984 01 09	
1233-1005 AMEXCO INC.	1945 05 01	1983 12 29	FERME BLONDEL INC.
1473-7316 AUTOBUS ALTON INC.	1977 01 31	1984 01 16	
1469-6645 AUTOBUS BINETTE INC.	1976 08 30	1983 12 29	
1235-1508 AUTOBUS DES BOIS FRANCS LTÉE	1963 10 01	1983 12 29	
1338-4748 AUTOMOBILES PIEDMONT LTÉE	1973 05 22	1983 12 28	
1465-8140 AUTOS A. ST-HILAIRE & FILS INC.	1976 03 29	1984 01 10	
1177-7893 A. BUREAU INC.	1956 12 21	1984 01 16	
1163-7675 A. LAVOIE & FILS LTÉE	1955 06 27	1984 01 01	
1637-1155 BELFOSSE INC.	1979 06 18	1984 01 09	
1100-4058 BERTRAND, GUILLEMETTE, LAROUCHE INC.	1969 07 04	1983 12 29	
1358-1467 BIJOUTERIE GIFFARD INC.	1974 07 26	1984 01 04	
1365-7218 BOUTIQUE D'ANIMAUX DONALD INC.	1975 06 09	1984 01 13	
1361-3922 BRASSERIE LA MEUNERIE INCORPORÉE	1975 01 22	1984 01 09	BRASSERIE LE MEUNERIE INC.
1130-7634 LES BREUVAGES CRÉPIN INC.	1953 05 22	1984 01 11	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1117-8464 BUCCI FLOORING COMPANY	1963 12 23	1983 12 29	LES INVESTISSEMENTS VICTOR GAGLIARDI INC.
1119-4529 LE CAFÉ LA SEINE INC.	1961 12 05	1984 01 16	GESTION RAPHAËL COBETTO INC.
1233-3654 LES CARAVANES APRIL INC.	1972 02 11	1984 01 17	COMMINVEST INC.
1224-2525 LE CENTRE CAMPO INC.	1972 05 23	1984 01 11	
1355-1650 CENTRE DE PNEUS SHERLENN INC. ...	1974 02 15	1984 01 16	PNEUDIS (SHERBROOKE) INC.
1623-8362 CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DES RÉCOLLETS INC.	1978 02 24	1983 12 28	
1631-9600 CHARCUTERIE FANTASTICA INC.	1978 12 05	1983 12 29	
1103-0301 CHAS JOHNSON & FILS INC.	1968 08 05	1983 12 28	
1334-0682 CLAUDE BÉDARD INC.	1973 03 27	1984 01 11	LES PRODUCTIONS BEMAR INC.
1127-4115 LA COMPAGNIE DE BOIS THOMSON-GINGRAS (1965) LIMITÉE	1965 03 05	1984 01 05	
1506-1534 COMPAGNIE MERIJACK INC.	1977 09 13	1984 01 12	
1238-0838 CONSTRUCTION BERBI LIMITÉE	1970 04 13	1984 01 13	
1354-4440 CONSTRUCTIONS MARCEL GARON INC.	1973 12 14	1984 01 09	
1368-0186 LES CONSTRUCTIONS PREFIXE INC. ...	1974 04 30	1984 01 13	JEAN-PIERRE POIRIER INC.
1109-6922 C.H. PEARSON AND CO. LTD.	1961 05 08	1984 01 13	C.H. PEARSON & CIE LTÉE
1246-7817 C.I. WHITTEN TRANSFER (QUÉBEC) INC.	1971 10 01	1984 01 05	
1635-3377 LES DESSINS A.M. INC.	1979 04 09	1984 01 11	DESIGN A. M. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1364-3572 LE DISCO-CLUB TRENTE-SOIXANTE INC.	1975 06 20	1984 01 12	
1237-5739 DUCLOS, LAFLAMME & BÉLANGER INC.	1969 12 02	1984 01 06	
1475-5839 LES DYNAMITAGES DE LAFONTAINE INC.	1977 03 24	1984 01 04	
1472-7770 ÉLECTRONIQUE B.V. LTÉE	1976 12 30	1984 01 12	
1254-7618 ENTREPRISE J.C. LARRIVÉE INC.	1972 03 13	1984 01 11	
1506-9156 LES ENTREPRISES J.-G. ROBERT ET FILS LTÉE	1977 09 12	1984 01 17	
1208-3713 LES ENTREPRISES ROBERT CÔTÉ INC.	1971 05 18	1984 01 13	
1321-3541 LES ENTREPRISES TRANSCONTINENTALES LIMITÉE	1960 09 13	1983 12 29	LES ENTREPRISES TRANSCONTINENTALES LTÉE
1506-6517 ÉQUIPEMENT MONITEUR INC.	1977 09 01	1984 01 09	
1463-5312 FERME MAURICE BERGERON INC.	1975 12 10	1984 01 11	
1632-6795 LE FORESTIER J.M. ST-AMANT & FILS INC.	1979 01 08	1983 12 29	
1634-2636 GALERIE D'ART REPENTIGNY INC.	1979 03 05	1984 01 16	LE MAÎTRE ENCADREUR DE REPENTIGNY INC.
1462-6378 GARAGE ALFRED ST-ONGE INC.	1975 10 20	1984 01 11	ST-ONGE FORD INC.
1351-3551 GARAGE DENIS BOULANGER INCORPORÉE	1973 07 30	1983 12 29	
1461-5769 GARAGE J. BENOIT INC.	1975 08 25	1984 01 16	
1219-9972 GARAGE PAUL FOURNIER & FILS INC.	1971 09 21	1983 12 29	
1215-4027 GESTION R.S.P. INC.	1971 04 08	1983 12 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1508-6572 GESTION TANGUAY-LEDUC INC.	1977 11 16	1983 12 29	
1344-5820 GILLES MALO INC.	1973 11 06	1984 01 16	
1218-9403 GILLES ROYER INC.	1971 11 23	1983 12 29	
1633-6588 G. & A. LEDUC INC.	1979 02 12	1984 01 16	
1625-4930 H. LALONDE & FRÈRE LTÉE	1978 05 04	1984 01 16	
1364-2087 IMPORTATIONS BEL MAS INC.	1975 06 13	1984 01 05	
1114-7857 LES INDUSTRIES MAJESTIC (CANADA) LTÉE	1952 09 18	1984 01 05	
1361-6859 LES INDUSTRIES R.A. MORRISON INC.	1975 02 10	1984 01 04	
1335-9823 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LECLERC INC.	1972 12 05	1983 12 28	
1110-2712 INTSEL DU CANADA LTÉE	1967 06 01	1983 12 21	
1250-2472 LES INVESTISSEMENTS CRÉPIN INC. ..	1968 05 14	1984 01 11	
1149-3111 JACQUES LEFEBVRE INC.	1967 05 23	1984 01 16	
1263-1289 JEAN-GUY GIRARD INC.	1972 01 26	1983 12 20	LES VIANDES GIRARD INC.
1258-9099 J.G. FAUCHER INC.	1965 04 09	1983 12 29	
1367-1383 J.G. SAVARD & FILS INC.	1974 03 15	1984 01 12	
1469-4780 J.L. GEWURZ INC.	1976 08 23	1983 12 29	
1463-4547 J.L. RANCOURT & FORTIN LTÉE	1975 12 03	1984 01 11	GESTION SAMSON & MORIN INC.
1174-6971 KENNEBEC AUTO INC.	1967 02 01	1984 01 04	
1271-2527 LANRO HOLDINGS LTD.	1962 07 04	1984 01 15	ENTREPRISES LANRO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1139-8021 LÉON ROY INC.	1968 07 04	1983 12 29	
1165-0074 L.D. AUTO INC.	1964 07 27	1983 12 29	
1110-5350 LUMINAIRE BOITEAU INC.	1969 07 07	1984 01 13	
1478-1579 MARAGÉ INC.	1977 06 02	1984 01 11	
1196-3485 MARC BERGERON INC.	1966 12 21	1984 01 12	
1628-1602 MARCHÉ DE VIANDE SLOVENIE INC.	1978 07 10	1984 01 04	
1364-5338 MARCHÉ DES CULTIVATEURS DE ST-HILAIRE INC.	1975 07 07	1984 01 12	FRUITS ET LÉGUMES VARENNES INC.
1501-2743 MARCHÉ D.A. REID INC.	1975 12 04	1984 01 04	
1142-7044 MÉCANIQUE APOLLON LTÉE	1970 08 10	1984 01 04	
1337-1893 MEDITRON CORP.	1972 11 29	1984 01 04	
1178-9021 MEUNERIE RÉGIONALE INC.	1961 09 27	1984 01 16	
1625-4799 LE PANIER À LINGE INC.	1978 04 17	1983 12 28	
1143-5021 PICARD INTERNATIONAL INC.	1963 09 30	1983 12 29	
1143-4974 PICARD PLYWOOD INC.	1958 10 28	1983 12 29	
1464-5998 PIERRE ET ROSAIRE GENDRON INC.	1976 02 04	1983 12 29	
1635-1397 PLACEMENTS ALFRED MONTOUR INC.	1979 03 30	1984 01 04	
1640-9757 LES PLACEMENTS MATAGAMI INC.	1980 01 18	1984 01 10	
1240-7466 PLACEMENTS PROGRESS BRAND INC.	1966 11 23	1983 12 29	PARK HALL (1983) INC.
1472-6483 LES PNEUS P.R. LTÉE	1976 12 22	1983 12 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1501-3303 LES PNEUS TIBO LTÉE	1975 12 09	1983 12 29	
1474-8586 LES PUBLICATIONS PHOTO-POLICE INC.	1977 03 04	1984 01 13	
1623-8230 PUITS ARTÉSIENS GILLES LACHANCE INC.	1978 02 22	1984 01 13	LES ENTREPRISES G. LACHANCE INC.
1139-5886 P.E. MAURICE & FILS CIE LTÉE	1956 01 20	1983 12 29	
1157-7517 QUINCAILLERIE R. DURAND INC.	1963 12 11	1983 12 29	
1112-0292 QUINCAILLERIES COCHRANE-DUNLOP QUÉBEC INC.	1945 06 20	1983 12 28	COCHRANE-DUNLOP PRODUITS INDUSTRIELS LTÉE *COCHRANE-DUNLOP INDUSTRIAL PRODUCTS LTD.*
1508-6200 REDISTRIBUTION ST-PAUL INC.	1977 11 15	1983 12 28	
1479-1495 RÉFRIGÉRATION UNIVERSELLE INC. ..	1977 07 05	1984 01 16	
1209-7242 ROCH LESSARD INC.	1970 05 05	1984 01 13	
1216-6260 ROSAIRE BÉDARD LTÉE	1969 09 29	1983 12 28	
1117-9165 R. NANTEL INC.	1965 03 05	1984 01 11	1117-9165 QUÉBEC INC.
1629-1650 R. & D. TREMBLAY INC.	1978 08 21	1984 01 04	
1506-0916 SERVICE YVON LAVOIE INC.	1977 08 16	1984 01 12	
1508-8430 SOCIÉTÉ DE GESTION M.R.L. INC.	1977 12 15	1983 12 28	
1359-2464 SOCIÉTÉ DE GESTION VILLAGE DES SPORTS VALCARTIER INC.	1974 09 20	1984 01 10	
1161-0060 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT D.C.R. BISHOP INC.	1965 03 18	1983 12 28	
1342-0229 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JUTTIAN INC. .	1973 10 10	1983 12 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1626-4525 SOFIVIC INC.	1978 05 12	1984 01 10	
1284-6259 SOGEDUC INC.	1970 05 21	1984 01 10	
1195-9897 SYLVAIN BEAULIEU INC.	1970 04 08	1984 01 10	
1344-0136 TAXI VÉTÉRAN LACHUTE LTÉE	1973 10 26	1983 12 29	
1365-6939 TELCOR INC.	1975 07 10	1983 12 28	
1339-0331 TIFFANY CANADIEN LTÉE	1972 12 04	1984 01 13	
1635-5034 TRANSPORT NUSSEY INC.	1979 04 18	1984 01 12	
1178-9039 WILLIE DORAIS INC.	1964 10 19	1984 01 10	

33518

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2164-6419 BUANDERIE MAGOG INC.	LE PANIER À LINGE INC. BUANDERIE MAGOG INC.	1983 12 29	Saint-François
2164-6872 CONSTRUCTIONS TALBON INC.	CONSTRUCTIONS TALBON INC. TALLON & BONAPACE LTÉE	1984 01 01	Rouyn-Noranda
2165-7804 GROUPE T.C.G. (QUÉBEC) INC.	MONSIEUR SILENCIEUX LIMITÉE G. LEBEAU LTÉE AUTOSTOCK INC.	1983 12 31	Montréal
2164-6427 HÉBERT, LE HOUILLIER INC.	HÉBERT, LE HOUILLIER & ASSOCIÉS INC. DIONNE, SANSCHAGRIN & ASSOCIÉS INC.	1984 01 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2164-6732 INVESTISSEMENTS FRANCE, L. & R. INC.	LA COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS PRUT INC. INVESTISSEMENTS FRANCE, L. & R. INC.	1983 12 31	Montréal
2164-6625 LABORATOIRES NORDIC INC. *NORDIC LABORATORIES INC.*	OMNIMEDIC INC. LABORATOIRES NORDIC INC.	1983 12 31	Laval
2164-6914 LES PATATES QUÉBÉCOISES LTÉE	LES PATATES QUÉBÉCOISES LTÉE AGROBEC INC.	1983 12 28	Québec
2165-7150 LES PLACEMENTS GÉRARD LEMIEUX INC.	LES PLACEMENTS GÉRARD LEMIEUX INC. LES PLACEMENTS J.P.L. INC.	1983 12 29	Saint-François
2164-6328 LES PLACEMENTS MASYLCHA INC.	LES PLACEMENTS MASYLCHA INC. 2160-2446 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Longueuil
2165-7234 PRODUITS DES CANTONS DE L'EST LTÉE	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT D.C.R. BISHOP INC. PRODUITS DES CANTONS DE L'EST LTÉE	1984 01 01	Saint-François
2164-6773 TRICOT RICHELIEU INC. *RICHELIEU KNITTING INC.*	TRICOT RICHELIEU INC. TRICOT RUSSELL LTÉE	1983 12 31	Richelieu

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33518

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1858-8079 1858-8079 QUÉBEC INC.	1982 06 11	1984 01 13	du capital-actions
1858-8079 1858-8079 QUÉBEC INC.	1982 06 11	1984 01 13	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-2649 QUÉBEC INC.	1982 08 05	1984 01 05	de la dénomination sociale: GESTION ROLAND FRAPPIER & FILS INC.
1860-7036 QUÉBEC INC.	1982 08 13	1983 12 29	du district: Trois-Rivières
1862-0633 QUÉBEC INC.	1982 10 06	1984 01 09	de la dénomination sociale: GESTION CLAUDE PERRON INC.
1863-9344 QUÉBEC INC.	1982 12 06	1983 12 29	de la dénomination sociale: GESTION J.M. ST-AMANT INC.
1864-4179 QUÉBEC INC.	1982 12 14	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: CORPORATION DE GESTION SHERMAG *SHERMAG HOLDING CORPORATION* 2) du capital-actions
1864-4401 QUÉBEC INC.	1982 12 15	1983 12 28	de la dénomination sociale: PLACEMENTS ROCOTO LTÉE
1864-5879 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 01 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
1864-8501 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1983 12 22	1) de la dénomination sociale: FERME S.B. INC. 2) du district: Beauce
2149-3002 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 0 05t	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LAREAU INC.
2149-4521 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 01 12	de la dénomination sociale: R.A.B. ÉLECTRIQUE LTÉE
2149-6377 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1984 01 17	de la dénomination sociale: GESTION BEAUPRÉ & LAROCHE INC.
2149-7748 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1984 01 06	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-8472 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1984 01 09	1) de la dénomination sociale: GESTION G.M.T. INC. 2) du district: Laval 3) du capital-actions
2150-8858 QUÉBEC INC.	1983 01 28	1983 12 28	de la dénomination sociale: LOCATION BRADY INC.
2151-3700 QUÉBEC INC.	1983 02 15	1984 01 16	de la dénomination sociale: MONTFORT DIFFUSION INC.
2154-4515 QUÉBEC INC.	1983 04 22	1983 12 29	1) de la dénomination sociale: MARCHÉ DESLAURIERS WESTMOUNT J.R.R. INC. 2) du district: Joliette
2154-4671 QUÉBEC INC.	1983 04 25	1984 01 11	1) de la dénomination sociale: COMPTOIR D'ESCOMPTE RIMOUSKI INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2154-7203 QUÉBEC INC.	1983 05 06	1983 12 28	du capital-actions
2155-1221 QUÉBEC INC.	1983 05 12	1984 01 09	de la dénomination sociale: COMPTOIR CHEZ HÉLÈNE INC.
2157-2441 QUÉBEC INC.	1983 06 23	1984 01 12	de la dénomination sociale: L'AMI DU PRODUCTEUR LAITIER DU SAGUENAY INC.
2157-3225 QUÉBEC INC.	1983 07 07	1984 01 11	de la dénomination sociale: PORTES MIROIRS FASCINATION LTÉE
2158-9866 QUÉBEC INC.	1983 08 15	1984 01 09	de la dénomination sociale: FORESTERIE G.R. INC.
2160-5183 QUÉBEC INC.	1983 10 04	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: CAMILLE LEPAGE TRANSPORT INC. 2) du district: Drummond

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-5217 QUÉBEC INC.	1983 10 04	1984 01 09	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS G. LEVESQUE INC. 2) du district: Hauterive
2160-7171 QUÉBEC INC.	1983 10 05	1983 12 28	du district: Montréal
2161-4722 QUÉBEC INC.	1983 10 21	1984 01 12	de la dénomination sociale: LES TOITURES BLANCO (1984) INC.
2161-9291 QUÉBEC INC.	1983 10 31	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: GESTION ROBERT BOUCHER INC. 2) du district: Joliette
2161-9309 QUÉBEC INC.	1983 10 31	1983 12 28	1) de la dénomination sociale: GESTION ANDRÉ MARCHAND INC. 2) du district: Joliette
2161-9606 QUÉBEC INC.	1983 11 01	1983 12 29	de la dénomination sociale: QUINCAILLERIE MALOUIN INC.
2162-2550 QUÉBEC INC.	1983 11 11	1984 01 13	du capital-actions
2162-2733 QUÉBEC INC.	1983 11 15	1984 01 16	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION CINCO INC.
2162-5868 QUÉBEC INC.	1983 11 17	1983 12 28	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
2162-7419 QUÉBEC INC.	1983 11 22	1983 12 29	de la dénomination sociale: LES FOURNITURES INDUSTRIELLES CHARTRÉ INC.
2162-9498 QUÉBEC INC.	1983 11 29	1984 01 04	de la dénomination sociale: FERME MOLESON INC.
2163-1197 QUÉBEC INC.	1983 11 29	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: LES ARBRES DE L'AVENIR INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-3029 2163-3029 QUÉBEC INC.	1983 12 01	1984 01 04	de la dénomination sociale: DENRIC INC.
2163-3185 2163-3185 QUÉBEC INC.	1983 12 02	1984 01 12	1) de la dénomination sociale: GESTION CÉMO INC. 2) du capital-actions
2163-6170 2163-6170 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1983 12 29	de la dénomination sociale: GESTION STE-ANNE (ST-HYACINTHE) INC.
2163-6410 2163-6410 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1984 01 09	1) de la dénomination sociale: LOCATION PORT-CARTIER INC. 2) du district: Mingan
2163-6998 2163-6998 QUÉBEC INC.	1983 12 14	1983 12 28	de la dénomination sociale: GESTION ROBERT LAGACÉ INC.
2163-8622 2163-8622 QUÉBEC INC.	1983 12 14	1984 01 11	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LÉONCE TREMBLAY INC.
2163-8788 2163-8788 QUÉBEC INC.	1983 12 15	1984 01 12	de la dénomination sociale: HÔTEL TADOUSSAC (1984) INC.
2164-5239 2164-5239 QUÉBEC INC.	1984 01 05	1984 01 11	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES V.I.R.A.G.E. INC.
1840-5373 LES AGRÉGATS J.R.L. INC.	1980 11 11	1984 01 04	du district: Montréal
1643-2221 ANDRÉ-MICHEL AUTO INC.	1980 03 31	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1855-2406 LES APPARTEMENTS VENISE D'OUTREMONT INC.	1982 02 22	1984 01 06	des restrictions à l'activité
1861-6516 ASSURANCES JEAN-LUC BLOUIN INC.	1982 09 23	1984 01 05	de la dénomination sociale: LES ASSURANCES MARCAURELLE & BLOUIN INC.
1154-7767 AUTOMOBILES ROGER BARRÉ LTÉE ..	1962 04 25	1983 12 28	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-9191 BAR A.D.S. INC.	1982 07 22	1983 12 29	du district: Montréal
2150-0848 LE BAR-PUB TREIZE ZÉRO DEUX INC.	1983 01 10	1984 01 13	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS VALNOR INC.
2153-9473 BOLDUC & PARADIS INC.	1983 04 22	1984 01 13	du district: Longueuil
2154-6544 BOUTIQUE ENTRE-DAMES INC.	1983 04 26	1984 01 11	des dispositions
1185-5277 CAMILLE DUMAIS INC.	1968 11 29	1983 12 29	du capital-actions
1177-5590 CARON & CARON INC.	1960 04 25	1983 12 29	du capital-actions
1848-1101 CARON, JOANNETTE & ASSOCIÉS INC.	1981 06 29	1984 01 04	de la dénomination sociale: J.P. JOANNETTE & ASSOCIÉS (QUÉBEC) INC.
2153-1017 CENTRE DE L'AUDIO MÉTROPOLITAIN INC.	1983 03 28	1984 01 11	1) de la dénomination sociale: ISABEL DELISIO AUTO INC. 2) du district: Joliette 3) du capital-actions
1851-8910 LE CENTRE DE L'OUTILLAGE M.S.L. INC.	1981 10 30	1983 12 29	de la dénomination sociale: CENTRE D'OUTILLAGE ET D'ÉLECTRICITÉ M.L.S. INC.
1843-6220 CENTRE DE RÉNOVATION DES SEIGNEURS INC.	1981 03 10	1984 01 10	du capital-actions
1627-1082 CENTRE D'ESCOMPTES JETTÉ INC.	1978 06 02	1984 01 05	du capital-actions
1166-8555 CHARBONNERIE CHAMPLAIN INC.	1958 03 12	1983 12 28	du capital-actions
2163-2625 COMPAGNIE DE PLACEMENTS J.-M. CHEVRIER INC.	1983 12 01	1983 12 29	du capital-actions
1360-2495 CONSTRUCTION GOSCOBEC INC.	1974 11 13	1984 01 09	du capital-actions
1507-0931 LES CONSTRUCTIONS DE LA VIEILLE CAPITALE INC.	1977 09 17	1984 01 04	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1851-9108 LES CONSTRUCTIONS DESOURDY INC.	1981 11 01	1983 12 28	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS DESOURDY INC. *DESOURDY CONSTRUCTION INC.*
1863-9229 DÉMÉNAGEMENTS CANNON LTÉE	1982 12 03	1984 01 13	du capital-actions
1861-7233 DION, DE COURVAL & ASSOCIÉS INC.	1982 10 04	1983 12 29	de la dénomination sociale: JEAN MAYRAND & ASS. INC.
1852-1831 DOMAINE J.M.D.B. INC.	1981 11 12	1983 12 29	du capital-actions
1254-8384 DUBOIS, BASTIEN, DOSTIE & ASSOCIÉS INC.	1949 08 30	1984 01 09	1) de la dénomination sociale: LES COURTIERS D'ASSURANCE BASTIEN & ASSOCIÉS INC. 2) des dispositions
1254-8608 DUBREUIL-LEFEBVRE-ROY INC.	1964 12 29	1983 12 28	du capital-actions
1858-6230 L'EAU J'Y FILE INC.	1982 06 07	1984 01 04	de la dénomination sociale: L'AQUAFILE INC.
2156-7268 ÉLECTRICITÉ T.B.L. INC.	1983 06 23	1984 01 13	du district: Abitibi
2158-8041 ELECTRO (1983) INC.	1983 07 28	1983 12 29	du capital-actions
1848-6787 LES EMPATTEMENTS YVON BÉLANGER (1981) INC.	1981 07 21	1984 01 10	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MARCEL DEMONTIGNY INC.
1845-0718 LES ENTREPRISES BLAIS ET THIFFAULT INC.	1981 04 08	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1644-2725 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION D P E INC.	1980 05 05	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2158-6300 LES ENTREPRISES GEFFARD INC.	1983 07 26	1983 12 29	du district: Rouyn-Noranda

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2150-0046 ENTREPRISES G.M. BOUCHARD INC. ..	1983 01 05	1984 01 09	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
1339-7013 LES ENTREPRISES ST-LUC INC.	1973 09 07	1983 12 28	du district: Montréal
2163-3516 LES ESCOMPTES LAGON INC.	1983 12 02	1984 01 11	de la dénomination sociale: 2163-3516 QUÉBEC INC.
2154-6486 EXCAVATION BEAULIEU-LASALLE INC.	1983 04 27	1983 12 29	du district: Montréal
2161-0860 FERME C.P.R. GRENON INC.	1983 10 07	1984 01 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
1337-1919 FERME VOPOR INC.	1972 12 29	1984 01 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2152-4392 FOSSES SEPTIQUES DE ST-RAYMOND INC.	1983 03 09	1984 01 13	de la dénomination sociale: LES HUILES SANI INC.
2159-4478 GAÉTAN MORIN ET ASSOCIÉS LTÉE ...	1983 08 31	1984 01 10	de la dénomination sociale: GAÉTAN MORIN ÉDITEUR LTÉE
1122-4789 GÉNIE-AUDIO INC.	1965 03 23	1984 01 13	du capital-actions
1147-5803 GESTION A. DESROCHES INC.	1960 06 07	1984 01 02	du capital-actions
1642-4251 GESTION COLIBRI INC.	1980 03 17	1984 01 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
2160-2776 GESTION G. DÉSILETS INC.	1983 09 16	1984 01 04	du capital-actions
2162-9589 GESTION JEAN JACQUES INC.	1983 11 25	1983 12 28	du capital-actions
1864-4252 GESTION JULES FOURNIER INC.	1982 12 15	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2157-4140 GESTION L.L.R. BOUCHER INC.	1983 06 27	1983 12 29	de la dénomination sociale: GESTION JACQUES A. LÉPINE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1858-8970 GESTION M. GAUTHIER INC.	1982 06 17	1984 01 13	du district: Iberville
1639-9362 GESTION P.A.C. INC.	1979 12 12	1983 12 29	des dispositions
1864-5820 GESTION R.P. RAYMOND INC.	1982 12 22	1983 12 28	du capital-actions
2158-6524 GESTION R.T.G.B. INC.	1983 07 26	1984 01 05	du capital-actions
2157-4975 GHISLAIN CÔTÉ INC.	1983 06 29	1983 12 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1225-6079 GLACERIE LAVAL INC.	1972 02 01	1984 01 05	de la dénomination sociale: GESTION M.R.S. INC.
1163-5083 GOBEIL ÉQUIPEMENT LTÉE	1963 03 01	1984 01 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2157-7671 HÔTEL LA NORMANDIE (1983) INC.	1983 08 29	1984 01 13	du capital-actions
2154-9035 HÔTEL TADOUSSAC (1983) INC.	1983 05 04	1984 01 12	de la dénomination sociale: 2154-9035 QUÉBEC INC.
2156-4943 LES IMMEUBLES DENIS MASSÉ INC. ..	1983 06 08	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1864-4104 LES IMMEUBLES JOLAIN INC.	1982 12 14	1983 12 29	du capital-actions
2160-6728 IMMEUBLES TRANS-UNIS INC.	1983 09 30	1984 01 04	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES TRANS-UNIS INC.
2149-9330 INDUSTRIES PRINCEVILLE INC.	1983 01 10	1984 01 05	de la dénomination sociale: LIQUIDATION PRINCEVILLE INC.
1128-4601 INVESTISSEMENTS MCKEOWN INC. ...	1952 06 14	1984 01 09	du capital-actions
1631-8990 LIBRAIRIE L.I.M.A. INC.	1978 12 01	1984 01 06	de la dénomination sociale: GESTION ANDRÉ INC.
1852-9172 LIBRAIRIE L.I.M.A. JONQUIÈRE INC. ..	1981 12 03	1984 01 06	de la dénomination sociale: LIBRAIRIE L.I.M.A. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1469-1992 LIMOUSINES G.T.V. INC.	1976 08 12	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1860-3167 LOCATIONS C.G.H. INC.	1982 08 19	1984 01 13	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: 4
2150-2588 LES LUBRIFIANTS DU NORD-OUEST INC.	1983 01 13	1984 01 13	du capital-actions
2160-0853 LUCIEN CARRIER INC.	1983 09 13	1983 12 29	1) de la dénomination sociale: DORCHESTER ÉQUIPEMENTS INC. 2) du capital-actions
1339-7849 LUDGER GUAY INC.	1973 08 29	1983 12 29	du capital-actions
1110-2779 MAISON BEAUMONT INC.	1967 01 23	1984 01 13	du capital-actions
2159-3314 LA MAISON DU QUÊTEUX INC.	1983 08 29	1984 01 11	de la dénomination sociale: LA GALERIE D'ART JACQUES THÉRIAULT INC.
2151-8329 MAISONS ROGER ASHBY LTÉE	1983 02 22	1983 12 29	du district: Longueuil
1640-6860 MARCEL LAMBERT INC.	1980 01 01	1983 12 29	du capital-actions
1850-6865 MATÉRIAUX FRIGON LTÉE	1981 09 25	1983 12 29	du capital-actions
1461-4168 MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	1975 08 14	1984 01 10	du capital-actions
1199-5347 MEUNERIE PIKE-RIVER INC.	1969 11 04	1984 01 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2150-0855 MONIQUE BLAIN LTÉE	1983 01 10	1984 01 12	du capital-actions
2154-0174 LES OEUFS BEC-O INC.	1983 04 13	1984 01 06	du capital-actions
2162-9514 OSTIGUY ÉQUIPEMENT INC.	1983 11 25	1983 12 29	des dispositions
2158-8181 PLACEMENTS A.F.L. INC.	1983 07 29	1984 01 04	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-3436 PLACEMENTS B.L.P. INC.	1983 09 30	1984 01 09	du capital-actions
1126-0361 LES PLACEMENTS G.B.C. INC.	1946 06 25	1983 12 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1847-9774 LES PLACEMENTS JACQUES A. DESCHAMBAULT INC.	1981 06 23	1984 01 11	du capital-actions
1480-8216 LES PLACEMENTS REID INC.	1975 11 12	1984 01 04	du capital-actions
1640-5144 PLACEMENTS TANGUAY (1979) INC. ...	1979 12 20	1983 12 29	du capital-actions
2160-4137 PNEUS H.P. PAULIN INC.	1983 09 20	1983 12 29	du capital-actions
2153-8046 LES POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE CORNEILLE INC.	1983 04 05	1984 01 12	du capital-actions
1227-3728 PRODUITS L.B. LTÉE	1967 10 06	1984 01 16	du capital-actions
2161-0746 RAICHIQUE INC.	1983 10 12	1984 01 11	de la dénomination sociale: RAICHIC INC.
2153-6693 LES RÉSIDENCES ST-LUC INC.	1983 04 05	1983 12 28	du district: Montréal
2153-6693 LES RÉSIDENCES ST-LUC INC.	1983 04 05	1983 12 28	du capital-actions
1852-2540 RESTAURANT LES KORRIGANS INC. ...	1981 11 13	1984 01 04	du district: Laval
2155-0512 RE/MAX-ORLÉANS INC.	1983 05 05	1984 01 13	de la dénomination sociale: RE/MAX FLEUR DE LYS INC.
1105-8377 SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LIMITÉE	1932 06 15	1983 12 28	du capital-actions
1473-6557 SHERMAG INC.	1977 01 28	1984 01 04	du capital-actions
1862-7430 SOCIÉTÉ DE GESTION AGORA INC.	1982 11 11	1984 01 11	1) du district: Bedford 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1237-9418 SOCIÉTÉ-CONSEIL BSI INC.	1957 03 08	1983 12 28	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ-CONSEIL BSI INC. *BSI CONSULTANTS INC.* 2) du capital-actions 3) des dispositions
1644-1842 SOVEA LOCATIONS INC.	1980 05 01	1984 01 04	de la dénomination sociale: LOCATION SINCLAIR INC.
1848-3107 STATION-SERVICE L'ÉTAPE INC.	1981 07 09	1983 12 28	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION ROBERT ROBITAILLE LTÉE
1860-6400 LES TOURS CLUBEX INC.	1982 08 20	1983 12 28	de la dénomination sociale: VOYAGES CLUB EXPRESS ARIELLE LTÉE
1289-1685 TRANSPORTAIDE INC.	1971 09 09	1983 12 28	du capital-actions
1320-9325 TRANS-ACTION C.V.N. LTÉE	1962 03 21	1984 01 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2156-0222 LES TROPHÉES BIENVENUE (1983) INC.	1983 05 26	1984 01 17	de la dénomination sociale: GESTION D. BIENVENUE INC.
1502-9853 LES USINAGES RENAUD INC.	1976 04 09	1983 12 29	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS RAYMOND RENAUD INC.
2160-4954 VALMONT NADON TRANSPORT INC. ..	1983 09 23	1984 01 17	du capital-actions
1192-2341 VICTOMIX INC.	1970 04 07	1984 01 13	du capital-actions
2153-9499 ZABÉ-JEANS LTÉE	1983 04 22	1984 01 05	de la dénomination sociale: MODES RASPOUTINE INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33518

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1339-1032 ALIMENTATION DUPLESSIS INC.	1972 11 08	1984 02 10
1465-2705 CENTRE DE RADIOLOGIE PÉDIATRIQUE DE MONTRÉAL INC.	1976 03 05	1984 02 10
1316-1948 CENTRE TECHNIQUE D'AMEUBLEMENT INC.	1969 05 26	1984 01 28
1274-6830 LE CLUB MOOSE DE MATANE # 1784 INCORPORÉE	1970 10 27	1984 02 04
1849-7610 CONCEPTION ALAIN MICHEL INC.	1981 08 25	1984 02 10
1647-0023 CONSTRUCTIONS R.E.B. INC.	1980 08 07	1984 02 10
1508-2050 CORPEX (1977) INC.	1977 11 02	1984 02 03
1247-4292 CYL INC.	1967 05 17	1984 02 10
1627-2270 DÉFIC LIMITÉE	1978 06 06	1984 02 10
1624-3404 EXPERTISES R. POIRIER INC.	1978 03 13	1984 02 10
1316-6210 GAUDREAULT & GIRARD LTÉE	1971 05 06	1984 02 17
1371-7129 GROUPE H.B. INC.	1975 03 12	1984 02 10
1168-5799 HENRI & FILS INC.	1948 11 05	1984 02 10
1175-0049 HÔTEL MORIN LIMITÉE	1965 04 06	1984 02 10
1155-5943 LES IMMEUBLES JOSEPH O. SAMSON LTÉE	1923 11 25	1984 02 10
1167-8034 IMPRIMERIE DE MÉGANTIC LTÉE	1960 08 09	1984 02 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1356-6146 LABNOR, LTÉE	1974 06 20	1984 02 04
1645-3409 LES MINI-BOLIDES DU QUÉBEC INC.	1980 06 12	1984 02 10
1636-6817 LE PARADIS TOURISTIQUE DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC.	1979 05 31	1984 02 04
1464-9180 PEGAZ INC.	1976 02 23	1984 02 10
1355-4217 LES PLACEMENTS GOMIN INC.	1974 04 25	1984 02 10
1644-4499 PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS RÉGION ÉCONOMIQUE NO 3 INC.	1980 05 12	1984 02 10
1234-8256 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ATLANTIQUE LTÉE	1966 09 08	1984 02 10
1365-1914 TÉLÉVISION MARCEL HÉBERT INC.	1975 04 28	1984 02 04

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33518

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M.	1983 04 01	401, Grande-Allée est, Québec	1983 06 03
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M.	1983 05 03	401, Grande-Allée est, Québec	1983 05 20

Québec, le 16 janvier 1984

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Québec,
LISE LECLERC

33519

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
3715-3719-3721-3727, RUE DU FRÈRE ANDRÉ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 11 01	5645, Grande-Allée, bureau 110, Brossard, QC J4Z 3G3

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

33519

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
GERTAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 11 25	401, Grande allée est, Québec
GITE DU MONT STE ANNE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 12 29	1, parc Samuel-Holland, Québec bureau 2340
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1644-5280 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1292, Lemoine, Sillery
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2161-8798 QUÉBEC INC.	1983 10 22	1360, rue Provincial, Duberger
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M.....	1983 05 03	401, Grande-Allée est, Québec
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M.....	1983 05 20	401, Grande-Allée est, Québec
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M.....	1983 06 03	401, Grande-Allée est, Québec
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA HÉTRIÈRE INC.	1983 11 18	2450, boul. Laurier, Ste-Foy
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE AVANT GARDE	1983 12 02	5353, 5e Avenue ouest, Charlesbourg
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, SOCIÉTÉ COSSETTE COMMUNICATION MARKETING INC.	1983 12 08	437, Grande-Allée est, Québec
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPEX MÉTRO LTÉE	1983 11 03	8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TOUR DE LA POINTE ENR.	1983 12 06	2789, boul. Laurier, Ste-Foy
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LA HÉTRIÈRE INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1977	1983 11 18	2450, boul. Laurier, Ste-Foy

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LES VOILIERS S.D., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE....	1983 12 15	1055, boul. Chaudière, Cap-Rouge

Québec, le 16 janvier 1984

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Québec,
LISE LECLERC

33519

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1313-9167 PENSIONNAT NOTRE-DAME-DES-NEIGES	ÉCOLE DE SECRÉTARIAT NOTRE-DAME-DES-NEIGES	1961 06 23

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33518

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1478-2379 LE MOUVEMENT JOVIALISTE	1984 01 12	Aucune

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

33518

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Paroisse d'Oka

Je, soussigné, Michel Pominville, maire de la corporation municipale de la paroisse d'Oka étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), donne avis par la présente, que je désigne le secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse d'Oka responsable de l'application de la Loi 65 et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom: J.Pierre Quevillon.

Oka, le 22 décembre 1983

Le maire,
MICHEL POMINVILLE

33584

Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec

Je, soussigné, Raymond Morneau, maire de la corporation municipale de Saint-Michel-du-Squatec, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30) désigne, par les présentes, le secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Saint-Michel-du-Squatec, Gilles Morin, et lui délègue la responsabilité de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de la corporation municipale de Saint-Michel-du-Squatec.

Squatec, le 20 janvier 1984

Le maire,
RAYMOND MORNEAU

33596

Assurance-récolte — Loi sur l'

Céréales de culture commerciale

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1984, les prix unitaires, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

1. Prix unitaires

Avoine, orge et blé

1) pour toutes les catégories de céréales assurables:

Option I: 140,00 $ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)
Option II: 180,00 $ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée

a) Pour les nouveaux assurés: 4 %

b) pour les anciens assurés: le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

	Années d'expérience								
Indice de perte	**1 an**	**2 ans**	**3 ans**	**4 ans**	**5 ans**	**6 ans**	**7 ans**	**8 ans**	**9 ans**
0,00 — 0,10	3,83	3,67	3,50	3,33	3,17	3,00	2,83	2,67	2,50
0,11 — 0,40	3,88	3,77	3,65	3,53	3,42	3,30	3,18	3,07	2,95
0,41 — 0,70	3,92	3,83	3,75	3,67	3,58	3,50	3,42	3,33	3,25
0,71 — 1,00	4,00	3,99	3,98	3,97	3,96	3,95	3,94	3,93	3,92
1,01 — 1,25	4,07	4,22	4,44	4,66	4,88	5,10	5,32	5,54	5,76
1,26 — 1,50	4,13	4,29	4,58	4,87	5,17	5,45	5,75	6,05	6,35
1,51 — 2,00	4,30	4,59	4,89	5,30	5,73	6,17	6,60	6,70	6,80
2,01 — 3,00	4,57	5,13	5,70	6,26	6,87	7,58	8,30	8,60	9,09
3,01 — 4,00	4,99	5,99	6,98	7,97	8,97	9,96	10,95	11,94	12,94
4,01 et plus	5,28	6,56	7,83	9,11	10,39	11,67	12,94	14,22	15,50

3. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 1,5 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 28 décembre 1983

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE

33585

Cultures de serre

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1984, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires selon la période de production en $, par mètre carré de culture assurable

a) pour la production de tomates de serre

Semaine	Semis oct.	Semis nov.	Semis déc.	Semis janv.	Semis fév.	Semis mars	Semis avril	Semis mai	Semis juin	Semis juil.	Semis août	Semis sept.
1	1,62	1,66	1,69	1,65	1,56	1,48	1,45	1,40	1,38	1,41	1,43	1,55
2	2,17	2,26	2,34	2,31	2,21	2,10	2,01	1,91	1,87	1,89	1,95	2,06
3	2,77	2,90	3,00	2,96	2,83	2,67	2,57	2,41	2,35	2,39	2,48	2,66
4	3,46	3,71	3,85	3,77	3,58	3,33	3,12	2,91	2,84	2,88	3,00	3,26
5	4,16	4,52	4,69	4,57	4,34	3,98	3,67	3,40	3,33	3,37	3,53	3,87
6	4,86	5,33	5,54	5,38	5,10	4,64	4,23	3,90	3,82	3,87	4,06	4,47
7	5,67	6,18	6,35	6,14	5,76	5,21	4,80	4,44	4,38	4,55	5,02	5,73
8	6,49	7,03	7,16	6,91	6,42	5,78	5,46	5,07	5,03	5,31	6,06	7,07
9	8,81	9,48	9,48	9,03	8,18	7,21	6,06	5,64	5,63	6,02	7,06	8,36
10	10,68	11,48	11,35	10,72	9,50	8,20	6,67	6,22	6,23	6,73	8,06	9,65
11	12,23	13,30	12,98	11,99	10,44	8,94	7,25	6,82	6,95	7,73	9,35	11,34
12	14,59	15,12	14,62	13,26	11,38	9,68	7,83	7,42	7,66	8,73	10,64	13,04
13	16,55	16,95	16,26	14,53	12,32	10,42	8,41	8,02	8,38	9,73	11,94	14,74
14	18,51	18,78	17,90	15,80	13,27	11,17	7,86	7,55	7,96	9,39	11,58	14,39
15	20,34	20,42	19,18	16,75	14,02	11,88	7,19	7,01	7,57	9,02	11,20	13,70
16	20,46	20,37	18,88	16,34	13,63	11,63	6,38	6,29	6,94	8,33	10,40	12,56
17	20,31	20,07	18,39	15,79	13,13	11,27	5,40	5,39	6,05	7,31	9,17	10,97
18	19,88	19,51	17,70	15,09	12,52	10,80	4,28	4,32	4,92	5,97	7,52	8,91
19	19,03	18,45	16,60	14,10	11,77	10,23	3,03	3,13	3,60	4,41	5,47	6,37
20	17,94	17,19	15,34	13,00	10,90	9,56	1,60	1,69	1,96	2,41	2,96	3,39
21	16,59	15,74	13,94	11,78	9,93	8,77	0	0	0	0	0	0
22	14,98	14,08	12,40	10,45	8,85	7,86						
23	12,98	12,11	10,62	8,99	7,66	6,88						
24	10,78	9,98	8,74	7,42	6,36	5,78						
25	8,39	7,71	6,73	5,73	4,95	4,53						
26	5,79	5,29	4,60	3,93	3,42	3,16						
27	2,97	2,70	2,35	2,02	1,77	1,66						
28	0	0	0	0	0	0						

2) pour la production de concombres de serre

Semaine	Semis oct.	Semis nov.	Semis déc.	Semis janv.	Semis fév.	Semis mars	Semis avril	Semis mai	Semis juin	Semis juil.	Semis août	Semis sept.
1	2,77	2,81	2,82	2,79	2,74	2,68	2,62	2,60	2,59	2,60	2,65	2,71
2	3,28	3,34	3,37	3,35	3,29	3,22	3,15	3,10	3,09	3,10	3,15	3,21
3	3,82	3,89	3,93	3,90	3,83	3,75	3,65	3,60	3,58	3,60	3,65	3,73
4	5,68	6,15	6,32	6,16	5,91	5,45	5,03	4,78	4,73	4,76	4,93	5,29
5	6,98	7,86	8,16	7,87	7,43	6,60	5,86	5,40	5,32	5,38	5,66	6,31
6	8,24	9,53	9,95	9,52	8,90	7,71	6,64	5,98	5,86	5,95	6,34	7,27
7	9,47	10,81	11,08	10,50	9,56	8,13	6,92	6,26	6,17	6,36	7,00	8,16
8	10,51	11,89	12,03	11,32	10,10	8,45	7,13	6,48	6,42	6,70	7,56	8,92
9	11,37	12,78	12,80	11,97	10,52	8,69	7,27	6,63	6,60	6,95	8,00	9,53
10	12,05	13,47	13,38	12,46	10,81	8,83	7,35	6,72	6,71	7,13	8,34	10,00
11	12,63	13,86	13,64	12,51	10,73	8,74	7,33	6,76	6,83	7,43	8,78	10,63
12	13,02	14,07	13,74	12,44	10,56	8,58	7,24	6,73	6,87	7,63	9,42	11,07
13	13,21	14,10	13,68	12,24	10,30	8,34	7,09	6,63	6,84	7,71	9,24	11,33
14	13,21	13,94	13,45	11,92	9,95	8,04	6,87	6,47	6,72	7,69	9,25	11,41
15	12,93	13,50	12,86	11,30	9,40	7,65	6,60	6,29	6,67	7,70	9,34	11,37
16	12,47	12,90	12,15	10,59	8,79	7,19	6,26	6,03	6,51	7,58	9,24	11,13
17	11,83	12,13	11,31	9,78	8,10	6,66	5,84	5,69	6,23	7,31	8,96	10,69
18	11,00	11,20	10,34	8,89	7,34	6,07	5,36	5,27	5,85	6,90	8,49	10,05
19	9,93	9,98	9,14	7,83	6,50	5,41	4,84	4,86	5,44	6,47	7,88	9,18
20	8,69	8,64	7,85	6,71	5,58	4,69	4,24	4,33	4,90	5,86	7,06	8,11
21	7,29	7,16	6,47	5,51	4,60	3,89	3,56	3,69	4,20	5,06	6,05	6,86
22	5,71	5,57	4,99	4,24	3,56	3,03	2,80	2,94	3,37	4,08	4,84	5,42
23	3,94	3,80	3,40	2,90	2,44	2,10	1,98	2,10	2,43	2,92	3,41	3,78
24	2,03	1,95	1,73	1,48	1,25	1,09	1,04	1,12	1,31	1,56	1,80	1,97
25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3) pour la production de laitue de serre

Semaine	Semis oct.	Semis nov.	Semis déc.	Semis janv.	Semis fév.	Semis mars	Semis avril	Semis mai	Semis juin	Semis juil.	Semis août	Semis sept.
1	0,88	0,90	0,89	0,84	0,77	0,71	0,89	0,85	0,84	0,85	0,89	0,96
2	1,37	1,40	1,41	1,37	1,29	1,22	1,38	1,33	1,31	1,32	1,36	1,43
3	1,87	1,93	1,94	1,90	1,80	1,71	1,86	1,79	1,77	1,78	1,84	1,92
4	2,39	2,46	2,48	2,42	2,32	2,20	2,77	2,51	2,45	2,49	2,66	3,04
5	2,90	3,00	3,02	2,95	2,83	2,69	3,48	3,01	2,92	2,99	3,27	3,94
6	3,42	3,54	3,56	3,48	3,35	3,19	4,19	3,52	3,40	3,49	3,89	4,85
7	5,28	5,52	5,41	5,14	4,63	4,14	4,70	3,99	3,89	4,10	4,79	6,05
8	6,90	7,27	7,02	6,56	5,67	4,85	5,21	4,46	4,39	4,72	5,70	7,26
9	8,52	9,02	8,63	7,97	6,71	5,56	5,71	4,93	4,89	5,33	6,60	8,47
10	10,15	10,77	10,24	9,39	7,76	6,27	6,22	5,41	5,39	5,95	7,51	9,69
11	11,90	12,39	11,67	10,45	8,47	6,78	4,47	3,94	4,00	4,56	5,81	7,54
12	13,67	14,02	13,11	11,50	9,19	7,29	2,39	2,13	2,20	2,58	3,31	4,31
13	15,43	15,65	14,55	12,56	9,91	7,80	0	0	0	0	0	0
14	11,47	11,52	10,66	9,08	7,09	5,54						
15	6,28	6,24	5,69	4,79	3,72	2,93						
16	0	0	0	0	0	0						

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée au mètre carré

a) Pour la production de tomates de serre

Pour les nouveaux assurés: 3 %

Pour les anciens assurés, le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

	Années d'expérience			
Indice de perte	**1 an**	**2 ans**	**3 ans**	**4 ans**
0,00 — 0,10	2,50	2,40	2,30	2,20
0,11 — 0,40	2,65	2,55	2,45	2,35
0,41 — 0,70	2,88	2,75	2,63	2,50
0,71 — 1,10	3,00	2,98	2,96	2,94
1,11 — 1,25	3,05	3,10	3,15	3,19
1,26 — 1,50	3,06	3,13	3,19	3,26
1,51 — 2,00	3,12	3,24	3,36	3,48
2,01 — 3,00	3,24	3,48	3,73	3,97
3,01 — 4,00	3,50	3,91	4,31	4,71
4,01 et plus	4,00	4,50	5,00	5,50

b) Pour la production de concombres de serre

Pour les nouveaux assurés: 1,5 %

Pour les anciens assurés, le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

	Années d'expérience			
Indice de perte	**1 an**	**2 ans**	**3 ans**	**4 ans**
0,00 — 0,10	1,44	1,38	1,31	1,25
0,11 — 0,40	1,45	1,41	1,36	1,31
0,41 — 0,70	1,47	1,44	1,41	1,38
0,71 — 1,10	1,50	1,49	1,48	1,47
1,11 — 1,25	1,54	1,57	1,61	1,65
1,26 — 1,50	1,55	1,60	1,65	1,69
1,51 — 2,00	1,59	1,68	1,77	1,86
2,01 — 3,00	1,68	1,86	2,04	2,23
3,01 — 4,00	1,80	2,10	2,41	2,71
4,01 et plus	1,88	2,25	2,63	3,00

c) Pour la production de laitue de serre

Pour les nouveaux et anciens assurés: 2,5 %

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 29 décembre 1983

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE

33586

Avis divers

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Curé Labelle, numéro 1022

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Curé Labelle, numéro 1022 possèdent leur siège social à Saint-Jérôme, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1 et 11, Elizabeth II, chap. 134, art. 2) et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
MAURICE GUILBAULT

Le fidèle scribe,
33628 YVES LABELLE

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Révérend Lucien Bellemare, numéro 1053

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Révérend Lucien Bellemare, numéro 1053 possèdent leur siège social à Matane, QC, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1 et 11, Elizabeth II, chap. 134, art. 2) et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
FRANÇOIS ST-AMANT

Le fidèle scribe,
33629 DONALD GAUTHIER

Congrégation de la Fraternité Sacerdotale

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 15) il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 01 04 constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de «Congrégation de la Fraternité Sacerdotale» déjà constituée en corporation le 1964 06 11 en vertu de la Loi constituant en corporation La Congrégation de la Fraternité Sacerdotale, 13 Elizabeth II, 1964.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 20 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 500, avenue Claremont, Westmount, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
33518 1678-0041

Ville de Montréal
Rachat d'obligations

Avis de rachat aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée «8,85 % Sinking Fund Debentures due March 15, 1999» (ci-après appelées «obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 mars 1984, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 15 mars 1984 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

1	191 000 $
2	156 000
4	277 000
5	208 000
6	173 000
9	173 000
13	104 000
15	52 000
17	138 000
19	104 000
21	104 000
23	69 000
24	69 000
31	69 000
33	52 000
34	52 000
35	35 000
37	35 000
40	35 000
43	35 000
44	26 000
45	17 000
46	17 000
48	17 000
52	17 000
53	17 000

55	.....	16 000
56	.....	11 000
57	.....	9 000
58	.....	9 000
60	.....	9 000
61	.....	9 000
74	.....	243 000
79	.....	18 000
80	.....	69 000
83	.....	52 000
87	.....	17 000
119	.....	69 000
121	.....	69 000
123	.....	34 000
130	.....	34 000

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est, aussi par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 mars 1984.

Montréal, le 10 janvier 1984

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
33636 FERNAND DENIS, C.A.

Village de Norbertville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 7 novembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 49 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité du village de Norbertville.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Norbertville, le 5 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
33664 GILLES GAUVREAU

Municipalité de Noyan

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 15 novembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 215 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Noyan, le 7 décembre 1983

La secrétaire-trésorière,
33559 WENDY PEARSON

Ville de Québec

Avis est donné qu'en vertu de l'article 453 *g* de la charte de la ville de Québec (1929, chap. 95), l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 13 décembre 1983, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de S.I.D.A.C. du Vieux-Québec.

Québec, le 13 décembre 1983

Le greffier de la ville,
ANTOINE CARRIER
33606 2163-5883

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts rachètera le 1er avril 1984 un montant de 15 000 $ d'obligations à même les obligations échéant le 1er avril 1989 de l'é-

mission d'obligations originale de 292 500 $ de la ville, datée du 1er avril 1969 et portant intérêt au taux de 8 % l'an payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 $

M-183, M-184, M-198, M-199, M-200, M-219, M-224, M-225, M-231, M-232, M-233, M-254, M-255, M-256, M-258

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1er avril 1984 et devront être présentées pour remboursement avec coupons non échus y attachés.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 24 janvier 1984

Le greffier,
MARCELLE PELLERIN

Hôtel de ville
50, rue Saint-Joseph
ville de Sainte-Agathe-des-Monts
comté de Terrebonne, QC, J8C 1M9
téléphone: 326-4595, code 819 33659

Paroisse de Saint-Colomban

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 12 décembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 165 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Colomban, le 19 janvier 1984

La secrétaire-trésorière,
33637 JOCELYNE LÉGARÉ

Succession M. Otto Hengartner

Avis est, par les présentes, donné que le vingt-neuf novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois à Chicoutimi, Gisèle Von Daeniken, en sa qualité de tutrice à son enfant Félix Hengartner, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Otto Hengartner. Cette acceptation a été reçue par Jacques Riverin, notaire, exerçant à Chicoutimi, 247, rue Racine, est, le vingt-neuf novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois, lequel acte a été enregistré au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, le 30 novembre 1983, sous le no 408171.

Chicoutimi, le 22 décembre 1983

Les procureurs,
33617 RIVERIN, CHARLTON ET RIVERIN, *notaires*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie Angus
Angus Credit Union

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, «Caisse d'économie Angus — Angus Credit Union» et «CAISSE D'ÉCONOMIE DICKSON» datée du 24 octobre 1983 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est «Caisse d'économie Angus — Angus Credit Union».

Le siège social de cette caisse sera situé à Montréal dans la circonscription électorale de Bourget.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est:

Des employés, retraités, leurs conjoints et enfants majeurs de corporations, sociétés et institutions suivantes:

— Canadien Pacifique Limitée, Industrie du camionnage du Québec, membre du Syndicat des Teamsters, local 106, 903 et 931, Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, Catelli Ltée, Compagnie Internationale de Papier du Canada, Division Pointe-aux-Trembles, Johnson & Johnson Inc., Débardeurs du Port de Montréal, membres de l'Association internationale des débardeurs, local 375 et 1657, Bombardier Inc., division des produits ferroviaires et diésels, Sucre St-Laurent, Caisse d'économie Angus — Angus Credit Union, Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée, Hawker Siddeley Canada Inc., division La Fonderie C.S.F., Hawker Siddeley Canada Inc., La Forge C.S.W.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 16 janvier 1984

Le ministre des Finances,
33587 JACQUES PARIZEAU

Caisse populaire de St-François-Xavier

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, «CAISSE POPULAIRE DE ST-FRANÇOIS-XAVIER» et «CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT CHICOUTIMI» datée du 23 novembre 1983 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est «CAISSE POPULAIRE DE ST-FRANÇOIS-XAVIER».

Le siège social de la caisse sera situé à Chicoutimi dans la circonscription électorale de Chicoutimi.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: les circonscriptions électorales de Dubuc, Chicoutimi, Lac-Saint-Jean, Jonquière et Roberval.

La caisse sera affiliée à: Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Québec, le 16 janvier 1984

Le ministre des Finances,
33588 JACQUES PARIZEAU

La Caisse populaire de St-Pascal de Maizerets

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté, le 13 juillet 1983, modifiant le territoire de «La Caisse populaire de St-Pascal de Maizerets» qui était «ville de Québec» en celui de «Communauté urbaine de Québec».

Québec, le 16 janvier 1984

Le ministre des Finances,
33589 JACQUES PARIZEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Hermine Esther Ashton

Par le certificat numéro 84-12 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hermine Lewkowicz, née le 9 septembre 1949, en celui de Hermine Esther Ashton.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph André Christian Beaucage-Mercier

Par le certificat numéro 84-15 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph André Christian Mercier, né le 18 juin 1965, en celui de Joseph André Christian Beaucage-Mercier.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Robert Claude Beaucage-Mercier

Par le certificat numéro 84-13 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Robert Claude Beaucage, né le 18 juillet 1943, en celui de Joseph Robert Claude Beaucage-Mercier.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Yvette Linda Beaucage-Mercier

Par le certificat numéro 84-14 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvette Linda B.-Mercier, née le 15 juillet

1964, en celui de Marie Yvette Linda Beaucage-Mercier.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Madeleine Denise Diane Bernier-Hood

Par le certificat numéro 84-03 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Madeleine Denise Diane Bernier, née le 22 juin 1964, en celui de Marie Madeleine Denise Diane Bernier-Hood.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marianna Marika Bouchard

Par le certificat numéro 84-07 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marianna Korponay, née le 20 mai 1962, en celui de Marianna Marika Bouchard.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Philippe Tibor Bouchard

Par le certificat numéro 84-08 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Philippe Tibor Korponay, né le 17 août 1963, en celui de Philippe Tibor Bouchard.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Olive Louise Castonguay

Par le certificat numéro 84-02 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Olive Castonguay, née le 18 mai 1948, en celui de Marie Olive Louise Castonguay.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Ariel Cohen

Par le certificat numéro 84-01 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pinhas Cohen, né le 22 juin 1956, en celui de Ariel Cohen.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rolande François

Par le certificat numéro 84-09 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rolande Frigault, née le 9 mai 1964, en celui de Marie Rolande François.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gina Sylvie Gagnon

Par le certificat numéro 84-11 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gina Sylvie Bélanger, née le 11 février 1965, en celui de Marie Gina Sylvie Gagnon.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Mario Lamarche

Par le certificat numéro 84-17 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Mario Miville, né le 29 octobre 1964, en celui de Joseph Mario Lamarche.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jimmy Ernst Anselo Joseph Lambert

Par le certificat numéro 83-650 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Anselo Lambert, né le 4 mai 1949, en celui de Jimmy Ernst Anselo Joseph Lambert.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Daniel Charles Michel Otis

Par le certificat numéro 84-16 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Daniel Charles Michel Gagnon, né le 17 avril 1964, en celui de Joseph Daniel Charles Michel Otis.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Vitezslav Schroter

Par le certificat numéro 84-04 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vitezslav Sretr, né le 7 juin 1915, en celui de Vitezslav Schroter.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Conrad David St-Gelais

Par le certificat numéro 84-06 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Conrad Soucy, né le 9 juin 1965, en celui de Joseph Conrad David St-Gelais.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Henri Alfred Thibault

Par le certificat numéro 84-10 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Henri Alfred, né le 29 octobre 1930, en celui de Joseph Henri Alfred Thibault.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Pierre Vienneau

Par le certificat numéro 84-05 du 12 janvier 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Côté, né le 6 juin 1963, en celui de Joseph Pierre Vienneau.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33519 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Natalie Allison Manzerolle

Prenez avis que Natalie Allison Manzerolle, présentement étudiante, domiciliée au 168, avenue Willowdale, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Natalie Allison Wesner.

Montréal, le 17 janvier 1984

Le procureur de la requérante,
33554-5-2 LISE RANGER AUBUCHON, *avocate*

Kalil Ary

Prenez avis que Kalil Ary, domicilié au 11700, rue Élie-Blanchard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kelly John Arrey.

Montréal, le 9 janvier 1984

Les procureurs du requérant,
33619-5-2 PELLETIER, POIRIER, KIMMEL & FILLION

Lucienne Boisvert

Prenez avis que Lucienne Boisvert, domiciliée au 215, des Bois-Francs, Saint-Émile, s'adressera au ministre

de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marjolaine Boisvert.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite à cette demande.

Québec, le 7 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
33555-5-2 BERGERON, LEMAY & BROCHU

Jean-Marie Boulianne

Prenez avis que Jean-Marie Boulianne, domicilié au 116, rue Nicolet, Chicoutimi-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georges-Henri Boulianne.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 19 décembre 1983

Les procureurs du requérant,
ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU
33465-4-2 & FILLION, *avocats*

Robert Cordonnier, Huguette Cordonnier, Éric Cordonnier, Luc-François Cordonnier et Jean-Marc Cordonnier

Prenez avis que Robert Cordonnier, Huguette Cordonnier, Éric Cordonnier, Luc-François Cordonnier et Jean-Marc Cordonnier, domiciliés au 6461, rue Michel-Bouvier, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de De Bargis.

Ceci est une requête familiale.

Montréal, le 16 janvier 1984

Les requérants,
ROBERT CORDONNIER, HUGUETTE CORDONNIER,
ÉRIC CORDONNIER, LUC-FRANÇOIS CORDONNIER
33620-5-2 ET JEAN-MARC CORDONNIER

Suzanne Desrochers

Prenez avis que Suzanne Desrochers, domiciliée au 2044, rang Saint-Pierre, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzon Desrochers.

Chicoutimi, le 10 janvier 1984

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, GAGNON, CÔTÉ &
33501-4-2 LEMIEUX, *notaires*

Suzie Dufour

Prenez avis que Suzie Dufour, domiciliée au 60, rue McLean ouest, La Malbaie, comté de Charlevoix, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzie Anderson Dufour.

La Malbaie, le 5 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
33434-4-2 LAPOINTE & SULLIVAN, *avocats*

Dora Ingrid Trudy Fisher

Prenez avis que Dora Ingrid Trudy Fisher, serveuse, domiciliée au 760, Lake Shore, appartement 2, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dorli Ingrid Trudy Fisher.

Lachine, le 13 janvier 1984

Les procureurs de la requérante,
33466-4-2 BARRIÈRE, NEUER ET LESTAGE-DOYON

Linda Forgues

Prenez avis que Linda Forgues, domiciliée au 60, rue McLean ouest, La Malbaie, comté de Charlevoix, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Boily Forgues.

La Malbaie, le 5 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
33435-4-2 LAPOINTE & SULLIVAN, *avocats*

Juliette Gauthier

Prenez avis que Juliette Gauthier, domiciliée au 10550, rue Berri, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Gauthier.

Montréal, le 19 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY, SASSEVILLE, LAFORTUNE

33556-5-2

Jacques Géronimo

Prenez avis que Jacques Géronimo, domicilié au 5024, rue d'Allet, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Gérome.

Ce changement affectera également sa fille Marie-Josée.

Montréal, le 6 décembre 1983

Le procureur du requérant,
ROBERT M. BENOIT

33540-5-2

Christine Ghys

Prenez avis que Christine Ghys, domiciliée au 4795, boulevard Lalande, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christine Collinge.

Montréal, le 20 décembre 1983

Pour la requérante,
CÉCILE GHYS

33467-4-2

David Granovsky

Prenez avis que David Granovsky, domicilié au 76, rue Hampstead, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Granofsky.

Montréal, le 15 décembre 1983

Les procureurs du requérant,
GROSS, PINSKY, *avocats*

33541-5-2

Hugo Jakubovic

Prenez avis que Hugo Jakubovic, professeur, domicilié au 4200, Bourret, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hugo Colby.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont dame Alica Jakubovic, née Roth, épouse du requérant et leur fils George (Juraj) Jakubovic, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 15 décembre 1983

Le requérant,
HUGO JAKUBOVIC

33542-5-2

Marie Germaine Béatrice Lucile Landry Joannette

Prenez avis que Marie Germaine Béatrice Lucile Landry Joannette, domiciliée 2785, rue Claude-Henri-Grignon, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Luce Lucie Landry Joannette.

Laval, le 9 janvier 1984

La requérante,
LUCILE LANDRY JOANNETTE

33468-4-2

Johanne Martin

Prenez avis que Johanne Martin, étudiante, domiciliée au 8115, rue Bordeaux, appartement 7, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Bordeleau.

Montréal, le 13 janvier 1984

Le procureur de la requérante,
SYLVIE LAPORTE

33621-5-2

Joseph Édouard Ulric Paris

Prenez avis que Joseph Édouard Ulric Paris, opérateur, domicilié au 113, rue Bourassa, Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Édouard Éric Paris.

Granby, le 14 décembre 1983

Les procureurs du requérant,
GRIGNON, BRUN, MIREAULT & TÔTH

33469-4-2

Nicole France Pellerin De La Vergne

Prenez avis que Nicole France Pellerin De La Vergne, domiciliée au 3525, Édouard-Montpetit, appartement

309, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaelle France de Guermantes.

Montréal, le 18 janvier 1984

Le procureur de la requérante,
33557-5-2 YVES PELLETIER, C.R.

Joëlle Petitclerc

Prenez avis que Joëlle Petitclerc, domiciliée au 3, 2e Rue,Sainte-Christine, comté de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joëlle Chantal.

Trois-Rivières, le 13 janvier 1984

Le procureur de la requérante,
33657-5-2 DIANE LAJOIE

Thi Phuong Chi Phan et Trung Hieu Phan

Prenez avis que Thu Trung Phan et son épouse Thi Phuong Le, domiciliés au 7515, rue Saint-Dominique, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer les prénoms de leur fille Thi Phuong Chi Phan en celui de Caroline Phan et celui de leur fils Trung Hieu Phan en celui de Albert Phan.

Montréal, le 17 janvier 1984

Les procureurs des requérants,
33622-5-2 GUY J. COUPAL, *notaire*

Guy Poirier

Prenez avis que Guy Poirier, domicilié au 969, chemin des Chutes, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Guy Poirier.

La Baie, le 17 janvier 1984

Le requérant,
33543-5-2 GUY POIRIER

Mahendra Prasad

Prenez avis que Mahendra Prasad, domicilié au 5320, Walkley, appartement 108, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mahendra Prasad Chaubey.

Montréal, le 3 janvier 1984

Le procureur du requérant,
33502-4-2 NORMAN S. KESSNER, *avocat*

Michel Turcotte

Prenez avis que Michel Turcotte, gérant de restaurant, domicilié au 630, avenue Royale, appartement 2, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Lapointe.

Québec, le 12 janvier 1984

Le procureur du requérant,
33436-4-2 FRANCE BEAUDRY, *notaire*

Jacqueline Wiznowycz

Prenez avis que Jacqueline Wiznowycz, domiciliée au 29, boulevard Lapierre, Saint-Émile, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Little.

Québec, le 15 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
33658-5-2 PROULX, MARQUIS & ROY

Compagnies (Divers)—Loi sur les

Dissolution—Demandes de

ALIMENTATION DOSQUET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALIMENTATION DOSQUET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dosquet, le 20 janvier 1984

Le président,
33611 MARCEL ROUSSEAU

BERNARD AMTMANN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BERNARD AMTMANN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33623 MARTINEAU, WALKER

AUBIN & ST-ONGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUBIN & ST-ONGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 décembre 1983

Le président,
33654 GASTON AUBIN

ÉMILIEN BÉLANGER LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉMILIEN BÉLANGER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33569 CLAUDE TRINQUE, *avocat*

THE BORROW CORPORATION LTD.
LA CORPORATION BORROW LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THE BORROW CORPORATION LTD.—LA CORPORATION BORROW LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33574 PHILLIPS & VINEBERG

LA BOULANGERIE FORTIN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BOULANGERIE FORTIN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 18 janvier 1984

Le secrétaire,
33575 NOËL FORTIN

BOUTIQUE KIM INC.
KIM SHOPPE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE KIM INC.—KIM SHOPPE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33531 JEAN-PIERRE DESMARAIS

BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTIC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON,
33544 SCHWEITZER, ALLAIN, MCNEILL & HOGUE

CLUB DE DANSE COURVILLE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE DANSE COURVILLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 11 janvier 1984

Le président,
33532 CAMILLE SIMARD

CLUB OPTIMISTE L'ACADIE D'AHUNTSIC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB OPTIMISTE L'ACADIE D'AHUNTSIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33545 GEORGES FAVRE, *notaire*

CLUB SOCIAL DE DANSE DE MANIWAKI

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB SOCIAL DE DANSE DE MANIWAKI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Famille-d'Aumont, le 4 janvier 1984

Pour la compagnie,
33624 ROBERT ÉTHIER

LE COMITÉ D'ORIENTATION MULTIDISCIPLINAIRE ET DE PROMOTION ARTISTIQUE ET SOCIALE INC. (C.O.M.P.A.S.)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMITÉ D'ORIENTATION MULTIDISCIPLINAIRE ET DE PROMOTION ARTISTIQUE ET SOCIALE INC. (C.O.M.P.A.S.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 20 novembre 1983

Pour la compagnie,
33570 DANIELLE SABOURIN

CONSULTATION B. T. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSULTATION B. T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 janvier 1984

Pour la compagnie,
33546 BERNARD BOUCHARD

SEKU CONTROLS INC.
CONTRÔLES SEKU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SEKU CONTROLS INC.—CONTRÔLES SEKU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boucherville, le 13 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33539 ANDRÉ LASSONDE, *notaire*

LAROJA CORPORATION
LA CORPORATION LAROJA

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAROJA CORPORATION—LA CORPORATION LAROJA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33580 PHILLIPS & VINEBERG

GUY CÔTÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GUY CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 décembre 1983

Le secrétaire-trésorier,
33530 BERTRAND ST-ARNAUD

ÉDIFICE BOIS DE COULONGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉDIFICE BOIS DE COULONGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 5 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33627 RIVARD, HICKSON

ENSEMBLE VIVAT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENSEMBLE VIVAT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 janvier 1984

Pour la compagnie,
33547 MARGUERITE C.-TREMBLAY

L'ENTRAIDE SOCIALE ST-LUC INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ENTRAIDE SOCIALE ST-LUC INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Forestville, le 9 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33576 LAVOIE, VERRET & ASS.

ENTREPRISE S. LAMOTHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISE S. LAMOTHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Salle, le 9 janvier 1984

Pour la compagnie,
33655 MARIE-JOSÉE GRAVEL, B.A.A.

LES ENTREPRISES LEUCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES LEUCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 19 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33612 RIVARD, HICKSON

LES ENTREPRISES MACKAY SMITH LTÉE MACKAY SMITH ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MACKAY SMITH LTÉE— MACKAY SMITH ENTERPRISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachine, le 11 janvier 1984

Le président,
33577 L. MACKAY SMITH

LES ENTREPRISES MONSALVE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MONSALVE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 10 janvier 1984

Pour la compagnie,
33571 PIERRE MONSALVE

LA FÉDÉRATION DES MOTONEIGISTES DU KAMOURASKA INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA FÉDÉRATION DES MOTONEIGISTES DU KAMOURASKA INCORPORÉE» demandera àl'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Pascal-de-Kamouraska, le 12 janvier 1984

Le secrétaire,
33656 CLÉMENT LESSARD

FER FORGÉ LE BARON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FER FORGÉ LE BARON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 9 janvier 1984

Pour la compagnie,
33533 A. BASTOS DE MATOS

FERME DU CHASSEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERME DU CHASSEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 janvier 1984

Le président,
33625 J. A. BOUTIN

FINISSANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FINISSANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 19 janvier 1984

La secrétaire,
33613 ÉLÈNE DELISLE

FROMENT, TREMBLAY, LAVOIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FROMENT, TREMBLAY, LAVOIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 18 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33534 MICHEL Y. GAUDREAU, *notaire*

GARNEAU & TINGLEY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARNEAU & TINGLEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 janvier 1984

La secrétaire,
33578 ANNE TINGLEY

GESTION J.A.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION J.A.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 janvier 1984

Pour la compagnie,
33572 ANN MCKENZIE

LES GESTIONS JALAGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GESTIONS JALAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 19 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33614 RIVARD, HICKSON

HARRIETTE'S INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HARRIETTE'S INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 27 décembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
33615 ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR ET FORTIN

HÔTEL LA PINERAIE DU LAC SIMON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL LA PINERAIE DU LAC SIMON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Prairie, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33579 DEMERS & HUOT

IST-AGRO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IST - AGRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33535 SMITH, TACHÉ ET FORBES

K.J.J. INVESTMENTS INC.
LES PLACEMENTS K.J.J. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «K.J.J. INVESTMENTS INC.—LES PLACEMENTS K.J.J. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33548 PHILLIPS & VINEBERG

LA LIGUE DE BALLE-MOLLE MINEURE DES LAURENTIDES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA LIGUE DE BALLE-MOLLE MINEURE DES LAURENTIDES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Blainville, le 17 janvier 1984

Pour la compagnie,
33581 DENIS BAILLAIRGÉ

MAÇONNERIE ST-JÉRÔME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAÇONNERIE ST-JÉRÔME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 5 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33537 TESSIER, GILBERT & ASSOCIÉS

MEUBLES JULIEN ST-GEORGES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEUBLES JULIEN ST-GEORGES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Michel-des-Saints, le 17 janvier 1984

Le président,
33549 JULIEN ST-GEORGES

MONTRÉAL BOOK AUCTIONS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONTRÉAL BOOK AUCTIONS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33626 MARTINEAU, WALKER

CLAUDE MORENCY & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLAUDE MORENCY & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33633 AUBUT, CHABOT

NATE'S DELICATESSEN & STEAK HOUSE (HULL) LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NATE'S DELICATESSEN & STEAK HOUSE (HULL) LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 20 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33634 BEAUDRY, BERTRAND

PHOTO M. SAUVAGEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PHOTO M. SAUVAGEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 août 1983

Pour la compagnie,
33573 LOUISE BISSONNETTE GALARNEAU

S.L.G.R. INVESTMENTS LTD.
LES PLACEMENTS S.L.G.R. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «S.L.G.R. INVESTMENTS LTD.—LES PLACEMENTS S.L.G.R. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33582 PHILLIPS & VINEBERG

PLACEMENTS ELDET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS ELDET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33550 AUBUT, CHABOT

PLACEMENTS JAMAREL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS JAMAREL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33551 AUBUT, CHABOT

LES PLANCHERS VAILLANCOURT, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLANCHERS VAILLANCOURT, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Rose, le 16 janvier 1984

Le président,
33536 ROBERT VAILLANCOURT

PRO LO BER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRO LO BER INC.» demandera à l'inspecteur général

des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-André-Avellin, le 18 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33552 JACQUES MÉTHOT, *notaire*

PROJET TOTAL RICHELIEU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PROJET TOTAL RICHELIEU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 20 janvier 1984

Pour la compagnie,
33616 H. BÉLANGER

REDISTRIBUTION V.T.A. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REDISTRIBUTION V.T.A. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 9 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33553 GILLES GAGNON, *notaire*

RESTAURATION MARCENAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURATION MARCENAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33538 TESSIER, GILBERT & ASSOCIÉS

LES TRICOTS SYNDROME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRICOTS SYNDROME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33583 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

VILLA ATWATER APARTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VILLA ATWATER APARTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33635 KAUFMAN, RESPITZ

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2).

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1er au 31 décembre 1983.

1. Frais d'administration	43 467,56 $
2. Frais de diffusion du programme politique.....	---
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres.....	---
Total:	43 467,56 $

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1er septembre au 31 octobre 1983.

1. Frais d'administration	54 117,39 $
2. Frais de diffusion du programme politique.....	24 069,87
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres.....	14 687,98
Total:	92 935,24 $

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1er juillet au 31 août 1983.

1. Frais d'administration	26 927,69 $
2. Frais de diffusion du programme politique.....	27 930,52
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres.....	38 077,03
Total:	92 935,24 $

N.B.: Cette publication annule et remplace celle du 19 novembre 1983 (page 5265).

Le directeur général des élections,
33558 PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Remplacement de représentants officiels (art. 37 de la loi)

Parti démocrate-créditiste	Monsieur Guy Jean par: Monsieur Jean-Paul Rhéaume 3291, rue Hamelin Sainte-Foy, QC G1W 2X1

Parti libéral du Québec

Circonscription électorale de	**Représentants officiels**
Duplessis	Madame Mireille Maes par: Monsieur Claude Simard 439, avenue Brochu Sept-Îles, QC G4R 2W9

Parti québécois

Chicoutimi	Monsieur Marcel Gauthier par: Madame Louise Lavoie 494, Mgr-Laflamme Chicoutimi, QC G7H 3E2
Côte-Nord	Monsieur Réal Tremblay par: Monsieur Jean-Pierre St-Louis 68, rue Habitation-Basque Sept-Îles, QC G4R 3T4
Laprairie	Monsieur Adrien Dubois par: Monsieur François Juteau 53, rue Honfleur Candiac, QC J5R 3P4
Saguenay	Madame Lisette Croft par: Monsieur Jacques Fortin 921, rue Marest Baie-Comeau, QC G5C 2M9

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Bellechasse
Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de la « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Bellechasse » est modifié l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 25, de la Fabrique ouest, Saint-Gervais, comté de Bellechasse, QC, G0R 3C0.

Québec, le 13 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33518 JEAN-MARIE BOUCHARD

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Rouville & St-Hyacinthe
Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de la « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Rouville & St-Hyacinthe » est modifié l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 2001, route 112, C.P. 60, Saint-Césaire, QC, J0L 1T0.

Québec, le 13 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33518 JEAN-MARIE BOUCHARD

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Lotbinière et Mégantic
Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de la « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Lotbinière et Mégantic » est modifié l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Contre la grêle
— Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 525, route de l'Église, Saint-Pierre-Baptiste, comté de Mégantic, QC, G0P 1K0.

Québec, le 13 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33518 JEAN-MARIE BOUCHARD

La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Lotbinière
Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de « La société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Lotbinière » est modifié l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Contre la grêle
— Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 1000, rue Saint-Joseph, C.P. 458, Saint-Flavien, Lotbinière, QC, G0S 2M0.

Québec, le 13 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33518 JEAN-MARIE BOUCHARD

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Richmond, Val St-François
Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de la « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Richmond, Val St-François » est modifié l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Garantie
— Contre la grêle
— Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 15, Principale sud, Windsor, QC, J1S 2B4.

Québec, le 13 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33518 JEAN-MARIE BOUCHARD

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Caisse d'Économie Rockfield
Rockfield Credit Union
(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la «Caisse d'Économie Rockfield — Rockfield Credit Union» tenue à Lachine, le 14 septembre 1983, il a été résolu que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Yves Baril soit nommé liquidateur.

Québec, le 19 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33590

Caisse populaire Pointe-à-la-Croix
(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la «Caisse populaire Pointe-à-la-Croix» tenue à Pointe-à-la-Croix, le 15 novembre 1982, il a été résolu que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que messieurs Régis Landry, Jacques Barriault et Michel Gauthier soient nommés liquidateurs.

Québec, le 19 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33591

Jolin Lumber Co. Ltd.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de «Jolin Lumber Co. Ltd.» tenue à La Morandière, le 31 décembre 1982, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute en vertu des dispositions de la Partie I de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Claude Poulin, de Rouyn, a été nommé liquidateur.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33592

1181-0702

Ministères — Avis concernant les

Éducation

Divers

Comité d'accréditation des associations d'élèves et d'étudiants

Avis est donné conformément à l'article 7 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (1983, chap. 33), que le secrétariat du Comité d'accréditation est situé au 1100, de la Chevrotière, local 1, Québec, QC, G1R 3J5.

Le sous-ministre par intérim de l'Éducation,
PIERRE LUCIER

33653

Projets de loi privés — Avis concernant les

Domtar Inc.

Avis public est donné que Domtar Inc. s'adressera au Parlement à sa présente ou à sa prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

Domtar Inc. entend faire régulariser les titres de propriété des lots 90-959 à 967, 92-1174, -1176 et -1200 et à parties des lots 90-976 et -986 et partie du lot 92-1198 du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, particulièrement en ce qui a trait:

i. à la validité de la vente pour taxes tenue le 18 décembre 1935 des lots 90-959 à 966;

ii. à l'extinction du droit de passage créé sur les lots 90-967, -976, -986, 92-1174, -1176 et -1198 par le dépôt du plan de subdivision le 19 février 1910;

iii. à l'acte d'échange par la ville le 2 mai 1930 des lots 92-1174 et 92-partie 1198, soit des ruelles;

iv. à la vente par la ville le 21 janvier 1958 des lots 92-partie 1176 et 92-partie 1200, soit des ruelles;

v. à l'absence de règlement de fermeture de ces ruelles sur ces lots; et

vi. à l'absence d'approbation de la Commission métropolitaine de Montréal audit acte du 2 mai 1930 enregistré sous le numéro 247807 et audit acte de vente du 21 janvier 1958 enregistré sous le numéro 1318971.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi en s'adressant au bureau des procureurs soussignés au 1981, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal, QC, H3A 3C1.

Montréal, le 30 décembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
33236-2-4 OGILVY, RENAULT, *avocats*

Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada (CAHC)
Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL)

Avis est, par les présentes, donné que la Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada (CAHC) et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL), déposent un projet de loi privé au Parlement ayant pour objet de modifier à toutes fins que de droit certains actes de mutations et autres, enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles comme faisant partie des rangs Un, Deux ou Trois, cité de Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, au lieu des rangs Un, Deux ou Trois, village de Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, division d'enregistrement de Sept-Îles, afin d'écarter tout doute quant à la validité des actes enregistrés comme faisant partie du cadastre de la cité de Sept-Îles, et afin de conférer à plusieurs propriétaires d'immeubles résidentiels de la ville de Sept-Îles, un bon et valable titre.

Sept-Îles, le 12 janvier 1984

Le procureur des requérantes,
33464-4-4 RENÉ FRÉCHETTE, *notaire*

Sylvie Girard et Réjean Daoust

Avis est donné, par la présente, que Marie Lise Sylvie Girard et Joseph Roland Réjean Daoust, tous deux de la ville de Longueuil, province de Québec, demanderont au Parlement du Canada, lors de sa session actuelle ou de l'une des deux suivantes, l'adoption d'une loi d'intérêt privé leur permettant de s'épouser. Marie Lise Sylvie Girard est la fille du frère de Lise Girard dont le mariage avec Joseph Roland Réjean Daoust a été dissous par jugement irrévocable de divorce.

Longueuil, le 13 janvier 1984

Les procureurs des requérants,
BRISSETTE, ST-JACQUES,
33593-5-4 TRÉPANIER, LAMARRE

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Kleinman, Irwin, 3660, Peel, app. 15, Montréal, QC, H3A 1W9	83 08 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC; H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Scheffer, Yvon, 1975, de Maisonneuve ouest, Montréal, QC, H3H 1K4	83 12 07	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Légaré, Jean-Jacques, 75, Grignon, St-Eustache, Québec, QC, J7P 4J2	83 09 03	83 12 24
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Stéphanou, Denis, 135, rue Sherbrooke est, app. 312, Montréal, QC, H2X 1C6	82 11 05	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

33568

Sociétés d'horticulture — Loi sur les

Société d'horticulture de la paroisse de Saint-Nazaire, Lac St-Jean

Avis est donné en vertu de la Loi sur les sociétés d'horticulture (L.R.Q., chap. S-27) de la formation d'une société d'horticulture sous le nom de «Société d'horticulture de la paroisse de Saint-Nazaire, Lac St-Jean».

Daté au bureau du sous-ministre, le 13 janvier 1984

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
M. FERDINAND OUELLET

33595

Soumissions — Demandes de

Ville de Cookshire
(Mégantic-Compton)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Cookshire» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 467 000 $ d'obligations de la ville de Cookshire datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 sepembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 20 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 1 467 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	21 000 $
19 mars 1986	24 000
19 mars 1987	27 000
19 mars 1988	30 000
19 mars 1989	33 000
19 mars 1989	636 000 (à renouveler)
19 mars 1994	696 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Cookshire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 282-81 — 100 000 $ hon. prof.; 286-82 — 90 000 $ tr. de réhabilitation des réseaux d'égouts; 293-83 — 1 277 000 $ tr. traitement des eaux usées.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 20 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 février 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 100, rue Principale est, ville de Cookshire, comté de Mégantic-Compton, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Cookshire, comté de Mégantic-Compton, le 25 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ CROISETIÈRE

Hôtel de ville
100, rue Principale est
ville de Cookshire
comté de Mégantic-Compton, QC J0B 1M0
téléphone: 875-3165, code 819 33660

Corporation Intermunicipale de Transport des Forges
(Siège social: ville de Trois-Rivières, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Hélène Blouin, secrétaire, à l'hôtel de ville, 1325, place de l'Hôtel-de-Ville, ville de Trois-Rivières, QC, jusqu'à 14 h 30, le mercredi 22 février 1984, pour l'achat de 3 500 000 $ d'obligations de la corporation Intermunicipale de Transport des Forges datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous

seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 3 500 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	199 000 $
19 mars 1986	223 000
19 mars 1987	250 000
19 mars 1988	280 000
19 mars 1989	313 000
19 mars 1990	351 000
19 mars 1991	394 000
19 mars 1992	442 000
19 mars 1993	495 000
19 mars 1994	553 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation Intermunicipale de Transport des Forges s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 2(1980)(2-A-1980)(5-1981)(6-1981) — 105 000 $ achat d'autobus, terrain, acq. des actifs des compagnies d'autobus; 9(9-A)(9-B)(9-C) — 3 395 000 $ achat d'équipement, deux (2) autobus, const. d'un centre de service.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 14 h 30 le mercredi 22 février 1984 à l'hôtel de ville, 1325, place de l'Hôtel-de-Ville, salon des conseillers, ville de Trois-Rivières, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Trois-Rivières, le 23 janvier 1984.

La secrétaire,
HÉLÈNE BLOUIN.

Hôtel de ville
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
ville de Trois-Rivières, QC G9A 5H3
téléphone: 373-4533, code 819 33661

Village de Daveluyville
(Nicolet)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Daveluyville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 400 000 $ d'obligations du village de Daveluyville datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 20 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 400 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	17 000 $
19 mars 1986	18 000
19 mars 1987	19 000
19 mars 1988	21 000
19 mars 1989	23 000
19 mars 1990	27 000
19 mars 1991	29 000
19 mars 1992	16 000
19 mars 1993	17 000
19 mars 1994	14 000
19 mars 1994	199 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Daveluyville ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Daveluyville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 188 — 40 500 $; 196 — 32 000 $; 198 — 28 500 $ renouvellements d'emprunt; 271 — 264 000 $ agrand. de l'usine de filtration; 276 — 35 000 $ rachat de billets émis.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 20 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 février 1984 à 19 h à la salle municipale, 106, 6e Avenue, village de Daveluyville, comté de Nicolet, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Daveluyville, comté de Nicolet, le 25 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
GILLES GAGNON

Bureau municipal
258, rue Principale
case postale 187
village de Daveluyville
comté de Nicolet, QC J0Z 1C0
téléphone: 367-2855, code 819

33662

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
(Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 100 000 $ d'obligations de de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 20 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 2 100 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	37 000 $
19 mars 1986	43 000
19 mars 1987	51 000
19 mars 1988	58 000
19 mars 1989	68 000
19 mars 1989	762 000 (à renouveler)
19 mars 1994	1 081 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1537 — 140 000 $ tr. de restauration; 1630 — 330 200 $ prog. de restauration; 1656 — 24 800 $; 1657 — 7 600 $ tr. au parcs; 1666 — 11 800 $ voirie, trottoirs; 1668 — 236 000 $ hon. prof.; 1684 — 35 300 $ réf. de trottoirs; 1685 — 55 400 $ trottoirs, bordures; 1686 — 45 300 $ feux de circulation; 1687 — 152 800 $ pavage, égout, aqueduc; 1688 — 207 200 $ réf. de pavage; 1704 — 137 600 $ modification des compteurs de stationnement; 1705 — 67 300 $ acq. et amén. de terrains; 1714 — 102 700 $ rép. édifices municipaux; 1717 — 214 000 $ hon. prof.; 1729 — 332 000 $ pavage, trottoirs, canalisation de fossés.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 20 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 février 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 188, Jacques-Cartier nord, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, comté de Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, comté de Saint-Jean, le 25 janvier 1984

Le greffier,
CHARLOTTE MORAIS

Hôtel de ville
188, Jacques-Cartier nord
ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
comté de Saint-Jean, QC J3B 6T2
téléphone: 347-5351, code 514 33663

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Réclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 1er décembre 1983 et en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (licence no 80-1, comté Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, partie du lot 5, concession 2, partie 2, Township of East Garafraxa, Ontario, à 10 h, le 1er mars 1984, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Québec, le 16 décembre 1983

Le directeur des réclamations,
33247-2-6 E. PONZI

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000113-83
615-18-000021-83

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, banque légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 824, 3e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre GÉRARD ST-ONGE, camionneur, résidant et domicilié au 1501, 7e Rue, Val-d'Or, district d'Abitibi, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« Un emplacement situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot cent deux de la subdivision du bloc treize (13-102) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Bourlamaque. Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 426,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7e Rue, le VENDREDI NEUVIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 20 janvier 1984 33597

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000171-830
S. 605-18-000042-83

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque canadienne nationale et de la Banque provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre FERNAND GUILBERT, demeurant et résidant au 92, avenue Principale, La Sarre, district d'Abitibi, défendeur.

«Un emplacement mesurant, mesures anglaises, cinquante pieds de largeur est-ouest, sur une profondeur nord-sud de soixante-dix pieds (50 pi × 70 pi) à prendre à la partie sud du lot numéro cent onze (111) du bloc sept (bl. 7) du village de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, emplacement borné comme suit: au nord, sur sa largeur de cinquante pieds, par le résidu nord dudit lot cent onze; à l'est, sur sa profondeur de soixante-dix pieds, par l'emplacement ci-après décrit, ou encore borné à l'est par le lot cent dix (110) dudit bloc sept, village de La Sarre; au sud par la ruelle numéro 101; à l'ouest, sur sa profondeur de soixante-dix pieds, par la première rue est de la ville de La Sarre, Abitibi. Un emplacement mesurant, mesures anglaises, cinquante pieds de largeur est-ouest, sur une profondeur nord-sud de soixante-dix pieds (50 pi × 70 pi), à prendre à la partie sud du lot numéro cent dix (110) du bloc sept (bl. 7) du village de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, emplacement borné comme suit: au nord, sur sa largeur de cinquante pieds, par le résidu nord dudit lot cent dix; à l'est, sur sa profondeur de soixante-dix pieds, par le lot numéro cent neuf (109) dudit bloc sept, village de La Sarre, au sud par la ruelle numéro 101; à l'ouest, sur sa profondeur de soixante-dix pieds, par l'emplacement ci-dessus décrit, ou encore borné à l'est par le lot cent onze (111) dudit bloc sept, village de La Sarre; le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 17 776,00 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, le MERCREDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 23 janvier 1984 33630

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000112-834
S. 605-18-000034-83

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque canadienne nationale et de la Banque provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre LES IMMEUBLES AUTHIER LTÉE, compagnie légalement constituée, ayant son bureau principal au 231, 13e Avenue est, Amos, district d'Abitibi, défenderesse.

« Les lots numéros dix-neuf, vingt, vingt et un et cinquante, subdivisions du lot originaire numéro trente-huit (38-19, 38-20, 38-21 et 38-50) du rang Dix (10) du

cadastre officiel pour le canton de Figuery, division d'enregistrement d'Abitibi, et une lisière de terrain de forme régulière, faisant partie du lot numéro trente-huit (38 ptie) du rang Dix (10) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Figuery, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant ladite lisière dix-sept pieds et demi (17,5 pi) de largeur en front sur le chemin public (route Amos-Val-d'Or) par cent soixante-dix pieds (170 pi) de profondeur vers le nord, mieux décrite et bornée comme suit: au sud, en front, par la ligne nord du chemin public; au nord par une ligne parallèle à la ligne nord du chemin public et passant à cent soixante-dix pieds (170 pi) de cette dernière; à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot et passant à mille cinq cent soixante-dix-neuf pieds (1 579 pi) de cette dernière; à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot et passant à mille cinq cent quatre-vingt-seize pieds et demi (1 596,5 pi) de cette dernière. Ladite lisière est donc bornée au sud par le chemin public; à l'ouest par le lot 38-50, propriété de l'emprunteur; à l'est par le lot 38-52 appartenant à Équipement commercial Abitibi inc. et au nord par le résidu du lot 38, propriété de l'emprunteur; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Lesdites bâtisses consistant en un magasin, entrepôt et une usine de fabrication de fenêtres. Sujet en faveur de l'emprunteur, à un droit de vue contre le lot 38-52, tel que mentionné au titre de l'emprunteur enregistré à Amos, le 1er novembre 1977, sous le numéro 158128. »

La mise à prix est fixée à 197 075,60 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc, bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 19 janvier 1984 33607

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000142-831
S. 605-18-000039-83

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 101, 1re Avenue ouest, Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre YVES JACQUES LE BOTTIER INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 2, 10e Avenue est, Amos, district d'Abitibi et YVES SIGOUIN, 322, rue Taschereau, Amos, district d'Abitibi, défendeurs.

«Un immeuble situé à Amos, connu et désigné comme étant le lot vingt-huit, subdivision du bloc quarante-deux-A (42-A-28) du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, division d'enregistrement, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 11 550,00 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 23 janvier 1984 33631

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-02-000149-830
S. 605-18-000030-83

CRÉDIT TRANS CANADA, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU AIMÉ MÉNARD, de son vivant résidant rangs 2 et 3, La Reine, district d'Abitibi, défendeurs.

« Un emplacement mesurant, mesures anglaises, deux cents pieds de largeur est-ouest (200 pi) sur une profondeur nord-sud de cent quarante pieds (140 pi) à prendre à même la partie sud du lot numéro douze (12) du rang Trois (3) du canton de Desméloizes, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregis-

trement d'Abitibi, emplacement borné comme suit: au nord et à l'est par une autre partie dudit lot numéro douze, au sud, sur sa largeur de deux cents pieds, par le chemin des rangs deux et trois (rgs 2-3) dudit canton à cet endroit; et à l'ouest, sur sa profondeur de cent quarante pieds, à deux cent sept pieds (207 pi) de la ligne séparative des lots onze et douze (11-12) du rang Trois, canton de Desméloizes, Abitibi, avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, l'acquéreur en ayant déjà pris possession. »

La mise à prix est fixée à 4 114,85 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 19 janvier 1984 33608

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000020-83
615-18-000001-849

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR, société régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique, ayant son siège social au 888, 3e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION KEBNORD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 272, rue Trudel, Amos, district d'Abitibi, défenderesse,, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3e Rue ouest Amos, mis en cause.

« Un immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-six A (56-A-142) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Huit (VIII), canton de Dubuisson. Plus particulièrement décrit comme suit: mesurant quatre-vingt-deux pieds de largeur par cent dix pieds de profondeur (82 pi × 110 pi), bornée au nord, par le lot 56-A-141, au sud par une partie du lot 56-A-142, mesurant quatre pieds par cent dix pieds (4 pi × 110 pi), à l'est par le lot 56-A-152 et une partie du lot 56-A-151 et à l'ouest, par le lot 56-A-38 (rue); avec bâtisses, circonstances et dépendances y érigées.

Par la suite, ledit lot a été subdivisé et est maintenant connu comme étant le lot suivant, savoir: un immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-six A (56-A-142-1) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Huit (VIII), canton de Dubuisson; avec bâtisses, circonstances et dépendances y érigées. »

La mise à prix est fixée à 23 970,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7e Rue, le JEUDI HUITIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 18 janvier 1984 33560

Arthabaska

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000243-831 C.S.A.
415-18-000002-842 Shérif Arth.

CAISSE POPULAIRE DE STE-VICTOIRE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 150, Notre-Dame est, Victoriaville, district d'Arthabaska, demanderesse, contre JEAN-CLAUDE SÉVIGNY, domicilié et résidant au 28, rue Roger, Victoriaville, et LUCILLE BLAIS, domiciliée et résidant au 28, rue Roger, Victoriaville, défenderesse, et CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 33, Notre-Dame est, Victoriaville, et ME PIERRE POIRIER, en sa qualité de régistrateur de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« Un certain terrain ou emplacement de figure quadrangulaire, situé dans la ville de Victoriaville, au nord-est de la rue Roger, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre amendé du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire, comme étant le lot numéro soixante, subdivision trente-quatre (60-34), mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans ses lignes nord-est et sud-est sur également quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans ses deux autres lignes nord-ouest et sud-ouest. Avec maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 28, rue Roger, circonstances et dépendances. À la charge des servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 11 908,25 $, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice, 800, Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 18 janvier 1984 33598

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 200-05-005595-831 C.S.Q.
415-18-000040-834 Shérif d'Arthabaska

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre GRIMARD ET TURCOTTE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Ham-Nord, comté de Wolfe, et GUY GRIMARD et ALAIN TURCOTTE, domiciliés à Ham-Nord, comté de Wolfe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« Une étendue de terre, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester dans le comté d'Arthabaska, composée de:

1. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante-quatre (ptie S.-O. 264), du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chester, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de vingt-deux chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux limites cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

2. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante-cinq (ptie S.-O. 265), du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chester, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de vingt-deux chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

3. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante-six (ptie S.-O. 266), du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chester, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de vingt-deux chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

4. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante-sept (267), du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chester, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de vingt-deux chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

5. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante-huit (ptie S.-O. 268) du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chester, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de vingt-deux chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

6. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante-neuf (ptie S.-O. 269) du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chester, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de vingt-deux chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

7. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante-dix (ptie S.-O. 270) du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chester, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de vingt-deux chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

8. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante et onze (ptie S.-O. 271) du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'enregistrement d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de trente-cinq chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

9. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante et douze (ptie S.-O. 272) du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de trente-cinq chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

10. La partie sud-ouest du lot numéro deux cent soixante treize (ptie S.-O. 273) du Quatrième Rang (rg 4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, division d'Arthabaska, mesurant dans ses côtés sud-ouest et nord-est toute la largeur dudit lot, ayant comme profondeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est une distance de trente-cinq chaînes, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est aux lignes cadastrales dudit lot et au nord-est au résidu dudit lot.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et les servitudes existantes sur ledit immeuble.»

Les immeubles par destination:

Tubulure Flomaster, 10 000 entailles

Un (1) évaporateur JGD, 183 × 488 cm au bois

Deux (2) hottes

Un (1) préchauffeur

Un (1) évaporateur JGD, 76 × 183 cm

Un (1) brûleur à l'huile

Quatre (4) réservoirs, 4550 l

Un (1) alternateur Oran

Une (1) pompe à vide De Laval no 78, moteur 7½ H.P.

Un (1) réservoir à vacuum Zéro, 1820 l

Une (1) pompe à eau 2 H.P.

Un (1) évaporateur JGD, 183 × 366 cm

Une (1) hotte

Tubulure, 2 000 entailles

Un (1) réservoir 4550 l.

La mise à prix est fixée à 10 614,00 $, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 13 janvier 1984 33520

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 405-05-000347-83 C.S.A.
415-18-000001-844 Shérif Arth.

ROYNAT LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 150, rue Marchand, Drummondville, demanderesse, contre 88949 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 295, boulevard Baril, Princeville, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR d'Arthabaska, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de la ville de Princeville, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro dix-huit de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro deux cent trente-six aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du village de Princeville (236-2-18 cadastre révisé du village de Princeville). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant l'adresse 295, boulevard Baril, Princeville. »

La mise à prix est fixée à 45 464,67 $, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice, 800, Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI TREIZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 19 janvier 1984 33599

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000240-836
S. 350-18-000060-831

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC., corps politique dûment constitué, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, bureau 1204, Montréal, district de Montréal, demandeur, contre GARAGE PAUL LEMELIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Claire, route 227, Dorchester, district de Beauce, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, mis en cause.

a) La subdivision un du lot originaire trois cent quatre (304-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Claire, division d'enregistrement de Dorchester.

b) La subdivision deux du lot originaire trois cent quatre (304-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Claire, division d'enregistrement de Dorchester.

c) La subdivision trois du lot originaire trois cent quatre (304-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Claire, division d'enregistrement de Dorchester.

La mise à prix est fixée à 59 545,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ GAGNÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 23 janvier 1984 33641

Frontenac

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000241-83-7
S. 235-18-000035-83-6-99
RE: 235-02-000388-83-3

LA VILLE DE BLACK-LAKE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 350, rue Saint-Hubert, C.P. 310, Black-Lake, district de Frontenac, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES M.O.T. INC., corporation ayant eu son siège social au 150, boulevard Industriel, Black-Lake, et maintenant sans bureau connu dans la province de Québec, partie défenderesse, et SAMSON BÉLAIR INC., syndics, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1, parc Samuel-Holland, bureau 250, Québec, district de Québec, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford à Thetford-Mines, district de Frontenac, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné comme étant les lots quatre cent soixante-huit et quatre cent soixante-neuf de la subdivision du lot numéro trois cent vingt-cinq (325-468 et 325-469) au cadastre officiel du canton d'Ireland, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit. Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble 150, boulevard Industriel, Black-Lake, district de Frontenac. »

La mise à prix est fixée à vingt-huit mille sept cent trente-sept dollars et cinquante cents (28 737,50 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 16 janvier 1984 33521

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000250-77

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Rimouski, partie demanderesse, contre LEWIS MC KOY, domicilié à Saint-Georges-de-Malbaie, ville de Percé, district de Gaspé, partie défenderesse.

«Un terrain vacant situé à Préval, comté de Gaspé-Sud, lequel terrain est désigné comme faisant partie du lot A-un (ptie A-1) figurant au cadastre du bloc A, Premier Rang du Bois-Brûlé, canton de Douglas. Ce terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur à l'avant et environ cent cinquante-six pieds (156 pi) de largeur à l'arrière, sur une profondeur de quatre cent cinquante pieds (450 pi). Il est borné comme suit: à l'avant, à l'est, par la route; à l'arrière, à l'ouest, par le reste dudit lot, propriété du vendeur; d'un côté, au nord, par la propriété de George et Leonard McKoy; de l'autre côté, en partie par la propriété de Willie McKoy et en partie par un terrain mesurant deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur sur environ cinquante-six pieds de largeur, lequel terrain est réservé par le vendeur, dont la maison y est construite. Avec le bâtiment construit sur ladite propriété; avec une entrée commune située pour moitié sur le terrain vendu par les présentes et pour moitié sur le terrain réservé par le vendeur, entrée relativement à laquelle les parties créent par la présente une servitude de droit de passage perpétuelle et réciproque.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 4 300,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI VINGTIÈME jour de MARS 1984 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 16 janvier 1984 33618

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000308-821

CAISSE POPULAIRE DE CAP D'ESPOIR, corporation dûment constituée, ayant son siège social et un bureau à Cap-d'Espoir, ville de Percé, district de Gaspé, partie demanderesse, contre ROGER DUGUAY, homme d'affaires, domicilié et résidant à Cap-d'Espoir, ville de Percé, district de Gaspé, partie défenderesse.

« *A)* Une propriété située à Cap-d'Espoir, ville de Percé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, connue et désignée comme étant formée:

a) d'une partie du lot sept cent quarante-deux (742 ptie) du Deuxième Rang, cadastre originaire du canton de Percé, de figure irrégulière, mesurant une largeur approximative de trois cent trente-cinq pieds où cent deux mètres et onze centimètres (335 pi ou 102,11 m), soit approximativement cent quatre-vingt-cinq pieds ou cinquante-six mètres et trente-neuf centimètres (185 pi ou 56,39 m) le long du chemin public et cent cinquante

pieds ou quarante-cinq mètres et soixante-douze centimètres (150 pi ou 45,72 m) le long de la ligne nord d'une autre partie du lot sept cent quarante-deux (lot 742) propriété de Léandre Duguay, par toute la profondeur dudit lot et bornée comme suit: vers le nord-ouest par le rang A; vers le nord-est par une autre partie du lot 742 propriété de Hébert Pinel et par une autre partie du lot 742 propriété de Léandre Duguay; vers le sud-est par une autre partie du lot 742 propriété de Léandre Duguay et par le chemin du Deuxième Rang sans désignation cadastrale; vers le sud-ouest par la partie du lot 743 ci-après décrite.

b) d'une partie du lot sept cent quarante-trois (743 ptie) du Deuxième Rang, cadastre originaire du canton de Percé, mesurant une largeur approximative de cent dix pieds ou approximative de trente-trois mètres et cinquante-trois centimètres (110 pi ou 33,53 m), soit cent pieds ou trente mètres et quarante-huit centimètres (100 pi ou 30,48 m) le long de la ligne nord d'une autre partie du lot sept cent quarante-trois (lot 743) propriété de Charles Deschênes et approximativement dix pieds ou trois mètres cinq centimètres (10 pi ou 3,05 m) le long du chemin public, par toute la profondeur dudit lot et bornée comme suit: vers le nord-ouest par le trait carré du rang A; vers le nord-est par la partie du lot 742 ci-dessus décrite; vers le sud-est par le chemin du Deuxième Rang sans désignation cadastrale et par une partie du lot 743 propriété de Charles Deschênes; vers le sud-ouest par une partie du lot 743 propriété de Charles Deschênes et par le lot 744; avec bâtiments dessus érigés, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire des 2 parties ci-haut décrites une propriété située à Cap-d'Espoir, ville de Percé, comté de Gaspé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, connu et désignée comme étant formée d'une partie du lot sept cent quarante-deux (742 ptie) de même qu'une partie du lot sept cent quarante-trois (743 ptie) du Deuxième Rang, cadastre originaire du canton de Percé, mesurant une largeur approximative de cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) ou cinquante-neuf mètres quarante-quatre centimètres (59,44 m) par une profondeur de trois cents pieds (300 pi) ou quatre-vingt-onze mètres quarante-quatre centimètres (91,44 m) et bornée comme suit: vers le nord-ouest par le résidu desdits lots 742 et 743; vers le nord-est par une partie dudit lot 742, propriété de Léandre Duguay et par une partie dudit lot 742 propriété de Roger Duguay et hypothéquée en faveur de la Caisse Populaire de Cap d'Espoir; vers le sud-est par le chemin du Deuxième Rang; vers le sud-ouest par une partie du lot 743 propriété de monsieur Charles Deschênes; avec maison dessus érigée circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 650,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« *B)* Un emplacement vacant situé à Cap-d'Espoir, ville de Percé, comté de Gaspé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, connu et désigné comme étant toute la subdivision quinze du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (lot 155-15) du Premier Rang est de Cap-d'Espoir à l'Anse-à-Beaufils, cadastre du canton de Percé; avec circonstances et dépendances. Au livre de renvoi, ledit lot mesure vers le nord-ouest: cent soixante-quatorze pieds (174 pi); vers le nord-est: deux cent soixante et un pieds et sept dixièmes (261,7 pi); vers le sud-est: deux cent quarante-deux pieds et trois dixièmes (242,3 pi); vers le sud-ouest: deux cent soixante-six pieds et vingt-cinq centièmes (266,25 pi); superficie totale: cinquante-deux mille deux cent quatorze pieds carrés (52 214 pi^2). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 575,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« *C)* Un emplacement vacant situé à Cap-d'Espoir, ville de Percé, comté de Gaspé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, connu et désigné comme étant toute la subdivision quinze du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (lot 154-15) du Premier Rang est de Cap-d'Espoir à l'Anse-à-Beaufils, cadastre révisé du canton de Percé, mesurant: vers le nord-ouest: cinq cent quatre pieds et trois dixièmes (504,3 pi); vers le sud-est: cinq cent quatorze pieds (514 pi); vers le sud-ouest: cent huit pieds et quatre dixièmes (108,4 pi); superficie totale: cinquante-trois mille six cent quarante-cinq pieds carrés (53 645 pi^2); avec circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 575,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI VINGTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 17 janvier 1984 33561

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-0011054-816
S. 115-18-000001-832

LES PRODUITS DE GAZ ET DE SOUDURE VANDRY LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 345, rue Marconi, Sainte-Foy, QC, demanderesse, contre MARIO AUCOIN, domicilié et résidant à Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, district de Gaspé, défendeur.

Un certain lopin de terre au cadastre révisé officiel de l'Île de Cap-aux-Meules, municipalité de Fatima, division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, connu comme étant une partie du lot neuf cent cinquante-deux (952), de figure irrégulière, bornée et mesurée comme suit: vers le nord-ouest sur une distance de cent quinze pieds (115 pi) par le lot neuf cent quarante-huit (948) chemin; vers le nord-est sur une distance de six cent quatre-vingts pieds (680 pi) ou environ par une autre partie du même lot 952 propriété de Lionel Aucoin; vers le sud-est sur une distance de cent quatre-vingts pieds (180 pi) par le lot 953, propriété de Ephrem Déraspe; vers le sud-ouest sur une distance approximative de six cent quatre-vingts pieds (680 pi) par le résidu du lot 952 propriété de John J. Aucoin; avec bâtisse, circonstances et dépendances.

La partie restante du lot neuf cent cinquante-deux (952) au cadastre révisé de l'île de Cap-aux-Meules (Grindstone), municipalité de Fatima, division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, de figure irrégulière bornée et mesurée comme suit: vers le nord-est sur une distance approximative de six cent quatre-vingts pieds (680 pi) par une autre partie du lot neuf cent cinquante-deux (952), propriété de Mario Aucoin; vers le sud-est sur une distance de cent cinquante-cinq (155 pi); et vers le nord-est sur une distance de deux cent dix pieds (210 pi) par le lot neuf cent cinquante-trois (953), propriété de Éphrem Déraspe; vers le sud-est sur une distance de douze pieds (12 pi) par le lot neuf cent soixante (960) chemin; vers le sud-ouest sur une distance de neuf cent cinquante et un pieds (951 pi) et vers le nord-ouest sur une distance de cent six pieds (106 pi) environ par le lot neuf cent quarante-huit (948) chemin; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée au montant de 7 856,62 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, palais de justice de Havre-Aubert, le JEUDI QUINZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif,
LAURENT CORMIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Havre-Aubert, le 17 janvier 1984 33522

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada
No ITA-2619-83
S. 115-18-000002-830

SA MAJESTÉ LA REINE, demanderesse, contre GEORGES LANGFORD, domicilié et résidant à case postale 10, Bassin, Îles-de-la-Madeleine, province de Québec, défendeur.

Partie du lot mille quatre cent soixante-quatorze du cadastre officiel de la municipalité de l'Île-du-Havre-Aubert, l'une des îles de la Madeleine, mesurant cent vingt pieds et cinq dixièmes de pied de largeur par une profondeur de cinq cent trente-cinq pieds (535 pi), mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front par le chemin public, en arrière par la partie ci-après en second lieu décrite dudit lot 1474, d'un côté par une autre partie du lot 1474 dudit cadastre, appartenant à veuve Esther Turbide, et de l'autre côté par la partie du lot 1474 restant la propriété du vendeur. Partie du lot mille quatre cent soixante-quatorze audit cadastre officiel, mesurant cent vingt-six pieds et six dixièmes de pied de largeur par une profondeur de deux cent quatre-vingts pieds (280 pi), mesures anglaises et plus ou moins et bornée en front par la partie du lot 1474 en premier lieu décrite, en arrière par la partie du lot 1474 appartenant au vendeur, d'un côté par une autre partie du lot 1474 dudit cadastre, appartenant à veuve Esther Turbide et de l'autre côté par une partie du lot 1474 restant la propriété du vendeur; avec bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et spécialement sujet à un droit de passage à pied ou en auto créé aux

présentes en faveur du vendeur sur le chemin existant sur la partie du lot 1474 ci-haut en premier lieu décrite.

La mise à prix est fixée au montant de 5 620,20 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent comptant ou par chèque certifié.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, palais de justice de Havre-Aubert, le VENDREDI SEIZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif,
LAURENT CORMIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Havre-Aubert, Î.-M., le 20 janvier 1984 33600

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001645-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et un bureau à Gatineau, province de Québec, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES MORY INC., corps politique et incorporé, ayant son bureau au 348, rue Notre-Dame, Hull, QC, et YVON MORIN, domicilié et résidant au 4312, Ocean Drive, Mardi Gas Hotel, Lauderdale by the Sea, Florida, U.S.A. 3308, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la demie nord du lot numéro soixante-neuf (1/2 N.69), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier cinq (V) de la cité de Hull, mesurant trente-trois pieds (33 pi) en front et en arrière, sur quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) de profondeur, plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le lot soixante-trois, au sud par la demie sud dudit lot soixante-neuf, à l'ouest par la rue Notre-Dame et à l'est par la demie nord du lot soixante-huit. Avec tous les bâtiments y dessus érigées, circonstances et dépendances, rue Notre-Dame, 348, ville et municipalité de Hull, province de Québec; avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble. Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Les Entreprises Mory Inc.. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (9 699,00 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, local 1,250, 17, rue Laurier, HULL, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 6 janvier 1984 33562

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000827-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 200, promenade du Portage, Hull, QC, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS K.L.P. INC., corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal au 259, boulevard Saint-Joseph, Hull, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé;

a) de partie du lot cent treize de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quarante-cinq (ptie 245-113), dans le quartier Un (1), aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, bornée au nord par partie du même lot cent treize de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quarante-cinq (ptie 245-113) (rue Dumas), vers l'est par le boulevard Saint-Joseph, vers le sud par le lot deux cent cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quarante-huit (248-254), vers l'ouest par les lots cent quinze et un de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quarante-cinq (245-115 et 245-1), mesurant trois cents pieds (300 pi) au nord, et au sud, cent pieds (100 pi) à l'est et à l'ouest, et contenant en superficie trente mille pieds carrés (30 000 pi^2) et

b) du lot deux cent cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quarante-huit (248-254), dans le quartier Un (1), aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, et contenant en superficie seize mille six cent cinquante pieds carrés(16 650 pi²).

Avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances, boulevard Saint-Joseph, numéro 259, municipalité de Hull, ville de Hull, province de Québec, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble ledit immeuble étant la propriété de la défenderesse Les Placements K.L.P. Inc. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (198 485,00 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle d'évaluation par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au montant de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice, local 1,250, 17, rue Laurier, Hull, province de Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1984 à QUATROZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 6 janvier 1984 33563

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-00798-812

C.F.B. SUMMERSIDE CREDIT UNION LIMITED, partie demanderesse, contre FRANK LEFORT et BRENDA COULAS, 33, Eleonor Drive, Apt. 2, Ottawa, Ontario, parties défenderesses.

« La demie indivise de « une parcelle de terrain, appartenant à Frank Lefort, partie du lot cinquante-neuf, rang Quatre (ptie 59, rg IV), au cadastre officiel du canton de l'Île-aux-Allumettes, mesurant soixante-sept pieds (67 pi) en front sud, soixante-six pieds (66 pi) en arrière nord, cent trente-cinq pieds (135 pi) à l'est et cent quarante-cinq pieds (145 pi) à l'ouest, et borné en front sud par la rivière Outaouais, au nord par partie du lot cinquante-neuf, rang Quatre (ptie 59, rg IV), appartenant à Angus Kennedy ou représentants, à l'ouest par partie du lot cinquante-neuf E, rang Quatre (ptie 59-E, rg IV), appartenant à Frank Godin ou représentants, et à l'est par partie du même lot cinquante-neuf, rang quatre (ptie 59, rg IV), avec et compris la résidence, et les servitudes pouvant l'affecter. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille soixante-douze dollars et cinquante (1 072,50 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 12 janvier 1984 33564

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-49-831

LA CAISSE POPULAIRE ST-RÉMI, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 810, rue Notre-Dame, Saint-Rémi, partie demanderesse, contre JEAN-YVES RIENDEAU, résidant et domicilié au 1735, Notre-Dame, Saint-Rémi, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Napierville, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la ville de Saint-Rémi, comté de Napierville, étant une partie du lot numéro deux cent soixante (ptie no 260) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Rémi, mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: en front, vers le sud-est,

par le chemin du Grand-Rang, en profondeur, vers le nord-ouest et d'un côté, vers le nord-est, par le résidu dudit lot no 260 appartenant à M. Pierre Riendeau, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot no 275, tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels; avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1735, rue Notre-Dame. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Évaluation municipale: 32 100,00 $

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 8 346,00 $ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 13 janvier 1984 33524

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-157-832

CLÉMENT GUÉRETTE ET DAME LOUISE ROMAN, tous deux domiciliés à Saint-Jean, district d'Iberville, partie demanderesse, contre DAME MADELEINE TURCOTTE, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, mis en cause.

«Un emplacement composé des lots cinq cent trente-cinq et cinq cent trente-six du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean et d'une partie du lot numéro cinq cent trente-sept dudit cadastre, contenant environ soixante-trois pieds et un tiers de largeur, du sud au nord sur environ cent vingt-trois pieds de profondeur, mesures anglaises, et bornée au sud et à l'ouest par le résidu dudit lot, au nord par ledit lot 536 et à l'est par le lot 534 dudit cadastre; avec bâtisses portant les nos 135, 135a, 137, 139, 141 et 143, rue Mercier.»

Évaluation municipale: 181 600,00 $

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 45 854,00 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 janvier 1984 33638

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000824-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, 17e étage, Montréal, dit district, partie demanderesse, contre CLAUDE PICHÉ ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 103, 2e Avenue, Lac-Morin, Saint-Lin, district de Joliette, et CLAUDE PICHÉ et LISE BRIEN PICHÉ, tous deux domiciliés et demeurant au 103, 2e Avenue, Lac-Morin, Saint-Lin, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Lin, connu et désigné comme étant le lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille neuf cent trente-deux (1932-4) et le lot six de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille neuf cent trente-trois (1933-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lin; avec les bâtisses y érigées, portant le numéro d'immeuble 103, 2e Avenue, Lac-Morin, paroisse de Saint-Lin. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 16 062,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, le MERCREDI SEPTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 18 janvier 1984 33525

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012048-839

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, Montréal, partie demanderesse, contre SUPERMARCHÉ CHRISTIAN DUBOID INC., corporation légalement constituée en conformité des Lois sur les sociétés commerciales canadiennes, ayant son bureau au 1535, route 125, Sainte-Julienne, district judiciaire de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Et le bref noté:

VITRERIE RAWDON INC., corporation légalement constituée ayant son bureau principal au 3653, rue Queen, Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre SUPERMARCHÉ CHRISTIAN DUBOIS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1535, route125, Sainte-Julienne, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant composé de: le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent six (no 206-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm; avec toutes les bâtisses dessus construites.

b) Une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent six (ptie 206-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et six dixièmes de pied (11,6 pi) dans sa ligne ouest, cent deux pieds et un dixième de pied (102,1 pi) dans sa ligne nord, et trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (32,5 pi) dans sa ligne est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au sud, à l'est et à l'ouest, par le résidu dudit lot 206-1, et au nord par la ligne de division des lots 206-1 et 206-2, dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Julienne. Tel que le tout appert d'un plan et certificat de localisation préparés par Roger Beausoleil, a.-g., en date du quatre octobre mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) sous le numéro 3287 de ses minutes.

c) Un autre partie dudit lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent six (ptie 206-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm, de figure irrégulière, mesurant onze pieds et six dixièmes de pied (11,6 pi) dans une ligne est, quatre-vingt-seize pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (96,96 pi) dans sa ligne sud-est, neuf pieds et quarante-quatre centièmes de pied (9,44 pi) dans sa ligne sud-ouest, et cent deux pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied (102,90 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins. Contenant une superficie de neuf cent trente-neuf pieds carrés (939 pi^2). Borné à l'est par l'emplacement appartenant déjà à l'acquéreur et étant une partie du lot numéro 206-1 dudit cadastre appartenant à Industries du Meuble ABCD Inc., au sud-ouest par le chemin public (ptie 206) et enfin au nord-ouest par le lot 206-2 appartenant à Supermarché Christian Dubois Inc.

Avec toutes les bâtisses et amélioration y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement (dont la liste peut être trouvée au bureau du shérif) engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout, immeuble par nature ou destination. Et sans restreindre la généralité de ce qui précède, tous les biens énumérés au jugement rendu en cette cause. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C. est fixé à la somme de 58 523,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 18 janvier 1984 33526

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000180-838
S. 286

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, et un bureau aux Galeries des Laurentides, Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MONSIEUR DANIEL DETHIER, administrateur, domicilié et résidant au 201, rue Leclerc, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

1re vente: la description des immeubles qui seront vendus sont les suivantes:

« Un emplacement situé dans la municipalité de Labelle, comté de Laurentides-Labelle, division d'enregistrement de Labelle, connu et désigné comme suit: savoir:

a) Une partie du lot numéro dix-huit B (ptie 18b) dans le rang G, cadastre officiel du canton de Joly; mesurant deux cent cinquante-six pieds et cinquante-trois centièmes de pied (256,53 pi) au nord-est; cinq cent cinquante-trois pieds et soixante-cinq centièmes de pied (553,65 pi) à l'est; six cent vingt-six pieds et quarante-cinq centièmes de pied (626,45 pi) au sud-ouest; quatre cent trente-cinq pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (435,87 pi) au nord-ouest; borné comme suit, savoir: au nord-est par une autre partie du même lot propriété de dame Aurore Dufresne ou représentes, suivant acte enregistré sous le numéro 24370; à l'est par la ligne de division entre les lots dix-huit B et dix-huit E, desdits cadastre et canton; au sud-ouest par une autre partie du même lot propriété de monsieur Damien Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 27076; et au nord-ouest par le chemin public sans désignation cadastrale. Le tout ayant une superficie de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt pieds carrés (185 520 pi²);

b) Une partie du lot numéro dix-huit E, (ptie 18E) dans le rang G au cadastre officiel du canton de Joly; mesurant, soixante-trois pieds et quarante-sept centièmes de pied (63,47 pi) au nord-est; cinq cent six pieds et quarante-cinq centièmes de pied (506,45 pi) à l'est; dix-huit pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (18,55 pi) au sud-ouest; et cinq cent cinquante-trois pieds et soixante-cinq centièmes de pied (553,65 pi) à l'ouest; borné au nord-est par une autre partie du même lot propriété de monsieur Damien Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 27076; à l'est par une autre partie du même lot appartenant à dame Berthe Laframboise; au sud-ouest par une autre partie du même lot propriété de monsieur Damien Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 27076; et à l'ouest par la ligne de division entre les lots dix-huit E et dix-huit B dans le rang G, desdits cadastre et canton; le tout ayant une superficie de quatorze mille neuf cent soixante-seize pieds carrés (14 976 pi²).

c) Une partie du lot numéro dix-huit E (ptie 18E) dans le rang G, cadastre officiel du canton de Joly; mesurant, quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds et deux centièmes de pied (497,02 pi) au nord-est; cent dix pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (110,55 pi) à l'est; quatre cent cinq pieds et trente-cinq centièmes de pied (405,35 pi) au sud-est; deux cent cinquante-cinq pieds (255 pi) au sud-ouest; cinq cent six pieds et quarante-cinq centièmes de pied (506,45 pi) à l'ouest; borné au nord-est par une autre partie du même lot propriété de monsieur Damien Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 27076; à l'est par la ligne de division entre les lots dix-sept B et dix-huit E, rang G, desdits cadastre et canton; au sud-est par une autre partie du même lot propriété de Gérald Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 129035; au sud-ouest par une autre partie du même lot propriété de monsieur Damien Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 27076; et à l'ouest par une autre partie du même lot appartenant à Maurice Bourdon; le tout ayant une superficie de cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-quatorze pieds carrés (186 474 pi²).

d) Une partie du lot numéro dix-sept B (ptie 17B), dans le rang G, cadastre officiel du canton de Joly; étant de forme triangulaire, et mesurant soixante-douze pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (72,98 pi) au nord-nord-est; quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (94,65 pi) au sud-est; et cent dix pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (110,55 pi) à l'ouest; borné au nord-nord-est par une autre partie du même lot propriété de monsieur Damien Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 27076; au sud-est par une autre partie du même lot propriété de monsieur Gérald Davies suivant son titre enregistré sous le numéro 129035; et à l'ouest par la ligne de division entre les lots dix-sept B et dix-huit E dans le rang 6, desdits cadastre et canton; le tout ayant une superficie de trois mille quatre cent cinquante pieds carrés (3 450 pi²).

La mise à prix est fixée à 4 410,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

2e vente: la description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

e) Une partie du lot numéro dix-huit A (ptie 18A) dans le rang G, cadastre officiel du canton de Joly; mesurant cinq cent soixante-neuf pieds et onze centièmes de pied (569,11 pi) au nord-ouest; soixante-deux pieds et onze centièmes de pied (62,11 pi) à l'ouest-sud-ouest; cinq cents pieds (500 pi) au sud-est et quarante-neuf pieds et sept centièmes de pied (49,07 pi) au nord-est; borné au nord-ouest par le lac Labelle; à l'ouest-sud-ouest par la ligne de division entre les cantons de Joly et de La Minerve; au sud-est par un chemin public sans désignation cadastrale; et au nord-est par une autre partie du même lot appartenant à dame Aurore Dufresne ou représentants suivant son titre enregistré sous le numéro 24370; avec bâtisse dessus construite; de même que tout l'équipement pouvant être considéré comme immeuble par destination.

Moins et à déduire: un emplacement situé dans la municipalité de Labelle, comté de Laurentides-Labelle, division d'enregistrement de Labelle, connu et désigné comme étant une partie du lot dix-huit A (ptie 18A) dans le rang G, au cadastre officiel du canton de Joly; mesurant vingt-quatre pieds et soixante-treize centièmes de pied (24,73 pi) dans chacune de ses lignes nord-ouest et sud-est; et quarante-neuf pieds et sept centièmes de pied (49,07 pi) dans chacune de ses lignes nord-est et sud-ouest; borné au nord-ouest par le lac Labelle; au nord-est par une autre partie du même lot demeurant la propriété de l'acquéreur; au sud-est par le chemin public; et au sud-ouest par une autre partie du même lot demeurant la propriété du vendeur; à remarquer que la ligne sud-ouest dudit lot est située à une distance de quatre cent soixante-quinze pieds et vingt-sept centièmes (475,27 pi), au nord-est de la ligne de division entre les cantons de Joly et de La Minerve, mesure prise en longeant la limite nord-ouest du chemin public. »

La mise à prix est fixée à 11 602,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 18 janvier 1984 33609

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000196-83
S. 291

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et un bureau à Mont-Laurier, province de Québec, partie demanderesse, contre JEAN LE COMPTE, domicilié et résidant au 2112, rue Saint-Alexandre, Longueuil, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

«Un immeuble situé dans la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, comté de Labelle, QC, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quarante et un, rang Dix (41 ptie, rg 10) au cadastre officiel du canton de Décarie. Cet immeuble présentement hypothéqué et dont les mesures sont indéterminées est borné vers le sud-ouest par le lac Tapanee, vers le sud-est par le lot quarante-deux (42), dudit rang et canton, vers le nord-ouest par le lot quarante (40), dudit rang et canton, et vers le nord-est par le nouveau chemin public. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, et sujet notamment à toutes servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. À distraire cependant dudit immeuble, l'emplacement vendu par l'intervenante à M. Raymond Dion, aux termes d'un acte de vente intervenu devant Maurice Crépeau, notaire, le 14 mai 1973, et enregistré au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 99761, et aux termes d'un autre acte de vente intervenu devant Maurice Crépeau, notaire, le 18 juin 1975, et enregistré au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 109648. Il est expressément entendu entre les

parties que l'immeuble ci-haut hypothéqué comprenant l'emplacement acquis par l'intervenant de M. Bernard Boivin intervenu devant Maurice Crépeau, notaire, le treize (13) mars mil neuf cent soixante-treize (1973) et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 98853.»

La mise à prix est fixée à 7 440,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 18 janvier 1984 33632

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
Nos 300-02-00287-839
300-18-000236-832

HENRI GRONDIN, LOUIS LE BEL, JEAN POUDRIER, MARC-ANDRÉ ISABEL, JEAN MORIN, ROBERT P. GAGNON, GILLES GAUMOND, JEAN-F. KEABLE, PIERRE OUELLET, LOUIS VAILLANCOURT, DENIS BRADET, MARTIN RACINE et FRANCE THIBAULT, avocats, pratiquant au 1, parc Samuel-Holland, bureau 2340, Québec, district de Québec, demandeurs, contre BÉDARD AUTOMOBILES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 116, Saint-Jean-Baptiste ouest, Montmagny, district de Montmagny, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montmagny, mis en cause.

« La resubdivision trois de la subdivision sept cent soixante-treize du lot mille cent soixante-neuf (1169-773-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny;

La resubdivision deux de la subdivision sept cent soixante-treize du lot mille cent soixante-neuf (1169-773-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny;

La subdivision six cent soixante-neuf du lot originaire mille cent soixante-neuf (1169-669) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny;

La subdivision six cent soixante-dix du lot originaire mille cent soixante-neuf (1169-670) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny;

La subdivision six cent soixante et onze du lot originaire mille cent soixante-neuf (1169-671) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny;

La subdivision six cent soixante-treize du lot originaire mille cent soixante-neuf (1169-673) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny. »

La mise à prix est fixée à 1 920,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,28, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

« La subdivision quatre du lot originaire cent quarante-six (146-4) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny. »

La mise à prix est fixée à 9 216,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,28, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 30 janvier 1984 33527

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-000742-831
500-05-000743-839

ALLIANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 680, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre 103584 CANADA LTÉE, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 6, Jardins Mérici, bureau 415, ville et district de Québec, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la 15e Avenue, ville de Montréal, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro trois cent vingt-six du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-326-1) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation; mesurant quatre-vingt-huit pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (88,59 pi) dans sa ligne nord-est (ruelle) et onze pieds (11 pi) dans sa ligne nord, et d'un côté, quatre-vingt-huit pieds et un dixième de pied (88,1 pi) dans sa ligne sud-est et de l'autre côté au nord-ouest soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (79,81 pi) et contenant en superficie sept mille huit cent cinquante-trois pieds carrés (7 853 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. À distraire cependant dudit immeuble une partie de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro trois cent vingt-six du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (ptie 178-326-1) au cadastre officiel du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, bornée au nord-est et au nord-ouest par le lot numéro 178-327 (ruelle) au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 178-326-1, mesurant six pieds (6 pi) au nord-est, quinze pieds et huit dixièmes de pied (15,8 pi) au sud-ouest et onze pieds (11 pi) au nord-ouest; contenant en superficie vingt-quatre pieds carrés (24 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; cettedite partie a été expropriée par la ville de Montréal, suivant acte enregistré à Montréal sous le numéro 2035578; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 5385, 15e Avenue, Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement; notamment sujet à une servitude de non-usage créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1639622 et sujet aussi à une servitude réciproque de droit de vue créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1718882.

Un emplacement ayant front sur la 15e Avenue, à Montréal, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro deux de la subdivision numéro trois cent vingt-six du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (lot 178-326-2) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation; mesurant quatre-vingt-douze pieds et sept centièmes de pied (92,07 pi) de largeur en front dans sa ligne sud-ouest, et quatre-vingt-huit pieds et quatre dixièmes de pied (88,4 pi) en arrière dans sa ligne nord-est (ruelle), quatre-vingt-huit pieds et quarante-quatre centièmes de pied (88,44 pi) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-huit pieds et un dixième de pied (88,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, de forme irrégulière, ayant une superficie de sept mille neuf cent soixante-quatre pieds carrés (7 964 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 5375, 15e Avenue, Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement; et notamment sujet à une servitude de non-usage créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1639622 et aussi sujet à une servitude réciproque de droit de vue créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1718882.»

La mise à prix est fixée à 224 220,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1984 33646

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003168-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre SYLVIO LIPARI, domicilié et résidant au 7109, rue Saint-Denis, Montréal, et JOSEPH LIPARI, domicilié et résidant au 7111, rue Saint-Denis, Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Sylvio Lipari:

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Denis, Montréal, connu et désigné comme étant la moitié nord-ouest du lot numéro trois cent quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (no 8½ —N.-O. 344) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur cent trente pieds (130 pi) de profondeur, mesures anglaises, et plus ou moins, et bornée comme suit: en front par la rue Saint-Denis, en arrière par une ruelle commune portant le numéro 8-520, d'un côté au nord-est par le lot 8-345, et de l'autre côté au sud-est par le résidu dudit lot numéro 8-344 qui est maintenant connu sous le numéro 8-344-1. Avec toutes les bâtisses dessus construites dont une maison de trois étages et contenant six logements portant les numéros d'immeuble 5845 et 5855 inclusivement de ladite rue Saint-Denis, dont les deux murs latéraux sont mitoyens. Ainsi que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents et notamment avec droit de passage en commun dans la ruelle sise à l'arrière dudit emplacement et avec toutes les servitudes actives et passives s'y rattachant, et spécialement avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de vue avec l'immeuble contigu situé au sud-est, telle qu'établie en un acte de servitude reçu devant Lionel Leroux, notaire, le vingt et un février mil neuf cent soixante-six enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1891974.»

La mise à prix est fixée à 26 362,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le NEUVIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1984 33647

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
Nos 500-02-030893-833
500-05-005596-836 (bref noté)

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre PFEIFFER & PFEIFFER INC., ès qualités de syndic à la faillite de Maurice Therrien, ayant un bureau au 2015, rue Drummond, bureau 950, ville et district de Montréal, et ERNST & WHINNEY INC., ès qualités de syndic à la faillite de Louise Dubé, ayant un bureau au 1200, avenue McGill College, ville et district de Montréal, défenderesses, et MAURICE THERRIEN, demeurant au 1190, rue Bossuet, appartement 6, ville et district de Montréal, et LOUISE DUBÉ, demeurant au 2554 A, rue de Bruxelles, ville et district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles des défenderesses, Pfeiffer & Pfeiffer Inc., ès qualités de syndic à la faillite de Maurice Therrien et Ernst & Whinney, ès qualités de syndic à la faillite de Louise Dubé:

«Un emplacement ayant front sur la rue Aylwin, Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro sept cent cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (29-752) aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal. Avec toute bâtisse y érigée, notamment celle portant les numéros d'immeuble 2124 et 2126, rue Aylwin, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 5 439,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le NEUVIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1984 33648

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003666-821

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social dans le district de Montréal, ayant une succursale sise au 2377, rue Fleury est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre GUY VAILLANCOURT et NYCOL VAILLANCOURT, résidant et domiciliés au 1140, rue Louise, Saint-François, Laval, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Louise, paroisse de Saint-François-de-Sales, ville de Laval, comprenant: un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux (2-240) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), mesures anglaises et plus ou moins; avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 1140, rue Louise, Saint-François, ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec droit de passage à pied et en voiture dans toute rue pour communiquer au bord de l'eau, le tout tel que constitué par les titres d'acquisition.»

La mise à prix est fixée à 15 275,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1984 33649

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-032464-831

BANQUE TORONTO DOMINION, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal, dit district, demanderesse, contre GILLES TOUGAS, résidant et domicilié au 110, Sévigny, Laval, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Sévigny, ville d'Auteuil, et composé comme suit:

a) Du lot numéro soixante-sept de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-67) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval;

b) Du lot cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-116) audit cadastre.

Avec un maison y érigée portant le numéro 110 de ladite rue Sévigny, ville d'Auteuil.»

La mise à prix est fixée à 12 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1984 33650

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013254-832

LA CAISSE POPULAIRE ST-CHARLES DE MONTRÉAL, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2100, rue Centre, Montréal, demanderesse, contre ROBERT LAMONTAGNE, anciennement domicilié au 0612, rue Richmond, Montréal (mais maintenant d'adresse inconnue), défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Richmond, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie centrale du lot originaire numéro huit cent dix-neuf (ptie C. 819) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, mesurant dix-huit pieds et un pouce (18 pi 1 po) de largeur par quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et plus ou moins, ayant une superficie de mille sept cent dix-huit pieds carrés (1 718 pi^c) et bornée en front, vers le nord-est, par ladite rue Richmond, laquelle rue n'a pas de numéro cadastral, en arrière, vers le sud-ouest, par le lot no 828, d'un côté vers le sud-est par la partie sud-est dudit lot no 819 et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par la partie nord-ouest dudit lot no 819; avec toutes les bâtisses y érigées et notamment la maison portant le numéro d'immeuble 0612 de ladite rue Richmond. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et sujet notamment aux servitudes de vues et de droits de passage, le tout tel qu'établi aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1473776.»

La mise à prix est fixée à 1 110,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1984 33651

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006708-836

H. KENNEDY LTD., corps politique et incorporé selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ÉRICA DANIELS, ville et district de Montréal, résidant au 194, chemin Côte-Saint-Antoine, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain situé chemin Côte-Saint-Antoine, Westmount, province de Québec, ledit terrain faisant partie de la subdivision vingt et un du lot originaire deux cent trente-six A (236A- ptie 21), paroisse de Montréal. Ce terrain est borné à l'avant par le chemin Côte-Saint-Antoine, au sud-est par le lot 236A-22, au nord-est par une partie du lot 240, et au sud-ouest par le reste dudit lot 236A-21. Il a vingt-six pieds de largeur, et une profondeur de soixante-quatre pieds sur sa limite nord-est, et de quatre-vingt-quatre pieds dix pouces sur sa limite sud-ouest, pour une superficie de mille neuf cent trente-quatre pieds carrés. Avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 194 du chemin Côte-Saint-Antoine. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 31 050,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 janvier 1984 33528

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007840-836

LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal au 2001, rue Université, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CONSTRUCTION D'ASCOLA LIMITÉE, FRANCINE FIELDS et LUCIEN D'ASCOLA, tous d'un domicile inconnu, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la place Ravel, Dollard-des-Ormeaux, connu comme étant la subdivision cinq cent soixante-trois du lot deux cent quarante-quatre (244-563) figurant au cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève. Ledit terrain mesure soixante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment en voie de construction, lequel porte le numéro 97 de la place Ravel. Sous réserve d'une servitude au profit de Gaz Métropolitain Inc., créée par acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2566058. Sous réserve également d'une servitude au profit d'Hydro-Québec et de Bell Canada, créée par acte enregistré au bureau d'enregistrement susmentionné, sous le numéro 2570676. »

La mise à prix est fixée à 15 979,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 janvier 1984 33529

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-052625-824

VILLE DE SAINTE-CATHERINE, demanderesse, contre CONSTRUCTION E.P.G. INC., ayant un bureau au 62, rue Laplante, ville de Saint-Constant, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

Les lots 618-64, 618-66, 618-70, 618-77, 618-82, 618-83, 618-90, 618-95, 618-110, 618-121 du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie.

La mise à prix est fixée à 798,00 $, quant au lot 618-64; la mise à prix est fixée à 798,00 $, quant au lot 618-66; la mise à prix est fixée à 798,00 $ quant au lot 618-68; la mise à prix est fixée à 798,00 $, quant au lot 618-70; la mise à prix est fixée à 631,75 $, quant au lot 618-77; la mise à prix est fixée à 532,00 $, quant au lot 618-82; la mise à prix est fixée à 532,00 $, quant au lot 618-83; la mise à prix est fixée à 665,00 $, quant au lot 618-90; la mise à prix est fixée à 665,00 $, quant au lot 618-95; la mise à prix est fixée à 598,50 $, quant au lot 618-110; la mise à prix est fixée à 665,00 $, quant au lot 618-121.

Tous ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le HUITIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 janvier 1984 33652

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002226-814
S. 0101-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demanderesse, contre MONSIEUR JEAN-GUY DUBEAU, menuisier, domicilié au 3050, rue Rhéaume, Beauport, province de Québec, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant:

1. La subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro dix-huit du rang Deux (18-24, rang 2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham, division d'enregistrement de Québec;

2. La resubdivision un de la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro dix-huit du rang Deux (18-19-1, rang 2) du susdit cadastre sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée à Québec, le 7 juin 1966, sous le numéro 628729, une autre servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec passée devant le notaire André Delage, le 12 novembre 1971, et enregistrée à Québec, le 22 novembre 1971, sous le numéro 706334 et une autre servitude en faveur de la Commission hydroélectrique enregistrée à Québec, le 26 novembre 1975, sous le numéro 824657.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination, et sans limiter la généralité de ce qui précède les équipements suivants:

1. 1 caisse enregistreuse Sweda, modèle 301, série E 2722 1135806;

2. 1 comptoir lunch recouvert de formica 29 pi 2 po × 24 pi × 34 pi h.;

3. 12 tabourets Trans-Canada Industries Inc., modèle 115A;

4. 1 machine à crème glacée molle, série G81115349;

5. 1 réfrigérateur à liqueur, modèle SM-15L;

6. 1 cabinet à crème glacée Universal Cooler, modèle 60 po;

7. 1 fontaine Universal Cooler (10 sections), modèle SS847;

8. 1 vitrine à desserts Canadian Kitchen modèle standard, série WDC-56-SC;

9. 1 comptoir 40 po × 30 po × 34 po h. en acier inoxydable avec évier de trempage;

10. 1 machine à café Bun-O-Matic, 3 carafes, modèle 0L893;

11. 1 hotte de ventilation 11 pi 6 po × 33 po × 24 po h. en acier inoxydable;

12. 1 ventilateur Exit Air 2 vitesses, modèle CX1818;

13. 1 système anti-feu Safety First, modèle ARS-30;

14. 1 friteuse double, modèle GP450, série F-701049;

15. 2 égouttoirs pour frites;

16. 1 plaque à rôtir pour hot-dog, modèle GP-511;

17. 2 plaques à rôtir, modèle GP-510;

18. 1 meuble 5 pi × 30 po h. en acier inoxydable avec dado de 16 po, 2 tiroirs réfrigérés et unités de réfrigération ¼ HP, dessus en érable;

19. 1 table chauffante 4 pi × 30 po × 34 po h. avec 8 récipients;

20. 1 table à salade Canadian Kitchen 60 po, série 19-876;

21. 1 grille-pain Toastwell, modèle 220;

22. 1 grille-pain Astia Toast-master, modèle 110;

23. 1 réfrigérateur Coca-Cola, 2 portes, série 402710;

24. 1 hotte de ventilation 5 pi 6 po × 33 po × 24 po h. en acier inoxydable;

25. 1 ventilateur Exit Air 1 vitesse, série CX1225;

26. 1 poêle de cuisine 36 po Garland, modèle standard, série 686;

27. 1 four à pizza baker Pride sur table, série 121337;

28. 1 lave-vaisselle Mayer Diebel Ltd., modèle standard, série MDM500;

29. 1 table à vaisselle 8 pi × 30 po × 34 po h. en acier inoxydable;

30. 1 table de travail 7 pi 6 po × 30 po × 34 po h. en forme de L en acier inoxydable;

31. 1 support à journaux Boni 72 po de long;

32. 1 caisse enregistreuse Sweda, série E 4121-1115382;

33. 1 congélateur à crème glacée Schaefer 60 po, série S-945-718W;

34. 1 balance Sanitary Scale Co., modèle 24S129, série 248 S 25;

35. 1 réfrigérateur à fruits et légumes 6 pi Pinnacle Fleetwood, modèle P.A.;

36. 6 portes vitrées Glaze Port Canada Ltd., série 498DK3;

37. 3 portes vitrées Glaze Port Canada Ltd., série 4985DKL3;

38. 1 porte vitrée Glaze Port Canada Ltd. 2 pi × 7 pi;

39. 1 porte à chambre froide Garvin;

40. 1 porte à chambre congélateur Garvin;

41. 1 évaporateur pour chambre congélateur Blanchard Mess, série 7904004;

42. 1 évaporateur pour chambre réfrigérée Blanchard Mess, modèle LS1350, série S800 4109;

43. 4 îlots 8 pi × 39 po × 54 po h. avec base 18 po et tablettes;

44. 4 bouts d'îlots avec base 18 po et tablettes;

45. 1 murale 20 pi × 17 po × 84 po h. avec 6 tablettes;

46. 7 ensembles de tablettes pour la chambre froide et la chambre congélateur;

47. 1 friteuse simple, modèle GP400, série 69749.»

La mise à prix est fixée à vingt mille cinq cent quarante dollars (20 540,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DOUZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 février 1984 33642

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003063-810
S. 200-18-000338-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 380, boulevard Charest est, Québec, QC, demanderesse, contre PAUL GINGRAS, 425, boulevard Charest est, Québec, district de Québec, QC, défendeur.

«Les resubdivisions trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un de la subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro deux cent soixante-sept (267-24-3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -10, -11, -12, -13, -14, -15, -16, -17, -18, -19, -20 et -21) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf;

b) les subdivisions deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, douze et treize de la subdivision vingt-cinq du lot originaire numéro deux cent soixante-huit (268-25-2, -3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -12 et -13) du susdit cadastre.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; suivant la déclaration du cédant, il s'agit d'une garantie hypothécaire de premier rang.»

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (22 387,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DOUZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 février 1984 33643

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003295-834
S. 200-18-000004-844

CAISSE POPULAIRE ST-FERRÉOL-LES-NEIGES, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3380, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, comté de Charlevoix, QC, demanderesse, contre RAYMOND-MARIE LEMAY, 468, boulevard 138, Saint-Tite-des-Caps, comté de Charlevoix, QC, défendeur.

«Un terrain situé en la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, étant formé de:

a) Une partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Tite, division d'enregistrement de Montmorency. De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 112 partie, propriété de Georges Bussière en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 77200, vers le sud-est par le lot 112 partie, propriété du ministère des Transports du Québec en vertu de la quittance cession enregistrée sous le numéro 75146 et par la route 138, vers le sud par le chemin du rang Saint-Pierre ou chemin Royal, vers l'ouest par le lot 112 partie, propriété de Jean-Claude Martineau ou représentants, vers le nord-ouest, vers le nord-est et de nouveau vers le nord-ouest par le lot 112 partie, propriété de Georges Bussière, en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 53781. Mesurant vingt-cinq mètres et douze centièmes (25,12 m, soit 82,41 pi) vers le nord, treize mètres et quarante et un centièmes (13,41 m, soit 44 pi) puis trente mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (30,84 m, soit 101,18 pi) puis quatorze mètres et soixante-trois centièmes (14,63 m, soit 48 pi) vers le sud-est, vingt-six mètres et douze centièmes (26,12 m, soit 85,69 pi) vers le sud, cinquante-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (57,91 m, soit 190 pi) vers l'ouest, quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m, soit 15 pi) vers le nord-ouest, vingt-sept mètres et soixante et onze centièmes (27,71 m, soit 90,91 pi) vers le nord-est, et vingt-deux mètres et trente-trois centièmes (22,33 m, soit 73,26 pi) vers le nord-ouest, et de

b) une partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) du susdit cadastre, de figure irrégulière, borné vers le nord par le chemin du rang Saint-Pierre ou chemin Royal, vers le sud-est par la route 138, vers le sud par le lot 112 partie, propriété du ministère des Transports du Québec, suivant quittance cession enregistrée sous le numéro 75146 vers le sud-ouest par le lot 112 partie, mesurant, dix mètres et soixante-six centièmes (10,66 m, soit 35 pi) et quarante-trois mètres et trente-deux centièmes (43,32 m, soit 152 pi) vers le nord, dix-neuf mètres et cinquante centièmes (19,50 m, soit 64 pi) vers le sud-est, trente-sept mètres et dix-huit centièmes (37,18 m, soit 122 pi) vers le sud, trois mètres et quarante-huit millièmes (3,048 m, soit 10 pi) vers le sud-ouest, et de

c) tous les droits que peut prétendre l'emprunteur sur l'assiette du chemin du rang Saint-Pierre ou chemin Royal, situé entre les parties ci-dessus décrites au paragraphe *a* et au paragraphe *b*, sans désignation cadastrale. Borné vers le nord par le lot 112 partie, vers le sud par le lot 112 partie ci-dessus décrit au paragraphe *b*, et vers le sud-ouest par une autre partie dudit chemin, sans désignation cadastrale, la ligne sud-ouest étant la continuation en ligne droite de la ligne sud-ouest dudit lot 112 partie ci-dessus décrite au paragraphe *b*.

Le tout avec bâtiment dessus construit, circonstances et dépendances, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment, mais sans limitation, celle enregistrée à Château-Richer, sous le numéro 53581.»

La mise à prix est fixée à cinq mille neuf cent soixante-quatre dollars (5 964,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le TREIZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 février 1984 33644

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000225-842
C.P.Q. 200-02-005049-830
S. 200-18-000002-848

LES SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 240, rue Rousseau, ville Vanier, QC, demanderesse, contre JACQUES PARADIS et MARTINE PILOTE, domiciliés et résidant au 204, Notre-Dame, Boischâtel, QC, défendeurs.

«Un immeuble connu et désigné comme étant formé de la subdivision soixante-quatre du lot originaire numéro

trois cent dix-neuf (319-64) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Montmorency; avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 204, rue Notre-Dame, Boischâtel, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à treize mille neuf cent dix dollars (13 910,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le TREIZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 février 1984 33645

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000064-832

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, les Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), dont le siège social est situé au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, ayant un bureau au 186, Cathédrale, ville et district de Rimouski, partie demanderesse, contre FEU ÉMILE ST-ONGE, domicilié de son vivant au 126, rue Aubin, Mont-Joli, district de Rimouski, et LES HÉRITIERS DE FEU ÉMILE ST-ONGE, domicilié de son vivant au 126, rue Aubin, Mont-Joli, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la ville de Mont-Joli, composé des lots quarante et un (41), quarante-deux (42) et quarante-trois (43) de la subdivision du lot trente (30) du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (491-30-41/42/43) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli. »

Sauf à distraire, la partie du lot quarante et un de la subdivision du lot trente (30) du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (ptie 491-30-41), ayant fait l'objet d'une mainlevée comprise à l'acte de vente de Émile St-Onge à Rosaire Roy, enregistré, le 17 septembre 1979, sous le numéro 210957 se lisant comme suit:

« Un terrain situé à Mont-Joli, mesurant quatre-vingt-douze pieds (92 pi) en son côté nord-est, quatre-vingts pieds et cinq centièmes (80,05 pi) en son côté sud-est, soixante-deux pieds (62 pi) en son côté sud-ouest et quatre-vingt-huit pieds (88 pi) en son côté ouest, borné au nord-est à la rue Bertrand, au sud-est à partie du lot 491-30-41, au sud-ouest à partie du lot 491-30-16 et à l'ouest au lot 491-30-4, connu et désigné comme étant le lot quarante et partie du lot quarante et un de la subdivision du lot trente du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (491-30-40 et ptie 491-30-41) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 783,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, le MERCREDI SEPTIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 18 janvier 1984 33565

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000339-83
S. 3002

SHERBROOKE TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Sherbrooke, et BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 228, rue Hériot, Drummondville, demanderesses, contre CHARCUTERIE DE L'ESTRIE INC., corporation légalement

constituée, ayant un bureau au 596, 5e Rang nord, Saint-Élie-d'Orford, défenderesse, et FLORAN JULIEN, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Sherbrooke, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-huit du lot originaire numéro seize-B (16 B-28) dans le Dixième Rang aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 960, Panneton, Sherbrooke.

Liste d'équipements: 26 palettes métalliques; 1 table avec dessous en teflon; 1 bac à brin de scie; 1 chariot sur roues orange; 1 lift manuel bleu « Lynx »; 2 machines à laver sous pression « Alco »; 1 table avec dessus en acier inoxydable (8 pi long); 1 convoyeur aluminium « Moody » 10 pi; 1 diable vert; 1 escabeau 8 pi; 1 inventaire d'épices et emballage; 3 palettes métalliques; 2 filières 1 tiroir; 1 table à dactylo; 1 chaise en bois; 1 chaise de secrétaire brune; 1 bureau 3 tiroirs en bois; 1 filière 2 tiroirs « Cole » beige; 1 bureau 4 tiroirs métallique beige 24 po × 60 po; 1 caisse en métal pour argent; 1 calculatrice « Canon » n/s 709808; 1 table en acier inoxydable avec bouts en teflon pour débosser 56 po × 84 po; 1 table en acier inoxydable pour roues 36 po × 72 po; 1 emballeuse chauffante « Le Prohon »; 1 emballeuse à vide « Elpack »n/m D66, n/s 989; 1 extincteur « Pyrene » n/s 649935; 1 table avec dessus en acier inoxydable 11 po × 3 po; 1 balance électronique « Toledo » n/m 8406, n/s 2079028; 1 balance 100 kg « Toledo »; tuyau pour compresseur à air; 3 étagères de métal; 1 lot d'inventaire de viande assortie; 5 étagères 3 tablettes en métal; 1 éventail sur pied n/s A 12240; 2 étagères métalliques 4 tablettes; 1 compresseur « Speedaire » avec moteur « Dayton » 1 h.p.; 1 balance électronique « Toledo » sentinel III, n/s 2146473-2YH n/m 8420; 1 trancheuse à bacon avec convoyeur « Berxel »; 1 hache-viande « Hobart » n/m 4822 n/s 1753043 et accessoires; 1 cubeur à steak « Toledo » n/s 5131; 1 trancheuse à viande « Omas » n/s 3350 avec accessoires; 1 table en acier inoxydable rebord en teflon 36 po × 84 po; 2 palettes métalliques; 1 scie à viande « Hobart » n/s 835500 et moteur 1 h.p.; 2 éviers à mains avec pédales en acier inoxydable; 1 évier double en acier inoxydable avec pédales; 1 baratte à boudin « hydraulique SMS »; 1 injecteur à bacon « Anco » n/s 88357; 2 réservoirs à saumure « craft » avec accessoires; 1 table à injecter en acier inoxydable avec pistolet; 1 table en acier inoxydable avec 2 rebords de teflon; 1 écoueneuse « mata »; 1 hache-viande « Butcher Boy » n/m 10042 n/s 136; 1 chaudron à vapeur électrique « escan » n/s 75-516-1; 1 extincteur « Pyrene » n/s 650517; 1 ensemble de plateaux et barils en plastique; 1 machine de lavage à pression « Jet-O-Matic » Sanfax n/s 530; 1 presse à saucisses en aluminium; 1 natteuse sur roues « Famco » n/m JR 116 B n/s 1307; 1 baratte à saucisses « Butcher Boy »; 2 tables à saucisses; 2 fumoirs à bacon; 14 arbres en acier inoxydable pour jambon avec 60 tablettes pour accrocher le jambon; 2 brûleurs « Economite » n/s 740683 et 750683; 1 fabricant de vapeur; 1 trappe à graisse; 1 aiguisoir à couteaux « Atlatic Service » n/s A1511; 1 dactylo manuel « Royal »; 1 filière 4 tiroirs « Cole »; 1 bureau en bois 6 tiroirs; 1 chaise de secrétaire brune; 3 chaises en plastique vert; 1 fillière 4 tiroirs format légal « Artopex »; 1 patère; 1 filière latérale « Cole » 3 tiroirs; 1 calculatrice « Canon » n/s 704091; 1 bureau 4 tiroirs imitation bois 30 po × 60 po; 1 bureau métallique, 4 tiroirs dessus en noyer 30 po × 60 po; 2 chaises sur roulettes; 1 table en bois avec pattes de métal; 1 mini-ordinateur « Victor » n/m 9000 incluant 1 écran cathodique C0028709; 1 unité de disquette N0034360; 1 clavier n/s K0037475; 1 imprimante « Gemini 15 po n/s 30010634; 1 photocopieur « Toshiba Fax » n/m BD-25 n/s VK 254644; 1 table métallique pour dactylo; 9 casiers à linge beige; 2 tables; 8 chaises roses avec pattes chromées; 1 machine à liqueurs Coca-Cola n/s 9FF064640; 1 poêle « Danby Mark 20 »; 1 réfrigérateur « Danby/ Ignis »; 1 rack à bouteilles de liqueurs; 1 bureau noyer 30 × 36; 1 chaise plastique vert; 1 table 28 po × 28 po en métal; 2 chariots rouges; 6 arbres à viande; 1 extincteur « Pyrene » n/s 702339; 3 barils de savon « Sanfax » et autres nettoyants; 1 bassin saumure « Craft »; 1 bassin saumure « Steinhorst »; 1 pompe Dayton 1 HP; 1 bureau 30 po × 60 po 3 tiroirs dessus en cuirette; 1 chaise de président; 3 chaises en plastique vert; 1 coffre-fort « National Safe ». Entrée: 3 casiers beiges; punch clock; 2 réservoirs à saumure « Craft » n/m SM-25 0; 1 annonce 4 faces; 1 éconoline 150 avec boîte réfrigérée 1978 n/s S14HHV4007, millage 48946; 1 camion GMC Sierra 3.5 n/s TCM33AV572781, millage 99987 KM avec boîte réfrigérée. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 40 342,50 $.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, salle des ventes, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 17 janvier 1984 33566

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
Nos 410-05-000038-836
410-18-000029-838

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHAWINIGAN, demanderesse, contre ANDRÉ AUGER ET ANDRÉ AUGER INC., défendeurs conjoints et solidaires.

«Un emplacement situé à Saint-Boniface-de-Shawinigan, connu et désigné comme étant le lot de terre no dix de la subdivision du lot originaire numéro deux cent soixante (260-10) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Boniface, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, avec et sujet aux servitudes actives et passives selon les titres enregistrés.

La mise à prix est fixée à 26 068,10 $, ce qui représente l'évaluation municipale 103 240,00 $ × 25 % × par le facteur 1,01, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6e Rue, Shawinigan, local ss. 02, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 23 janvier 1984 33639

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006939-837

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 5790, avenue Pierre-de-Courbertin, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre DENISE BIRON, 6052, rue Rina-Lasnier, Saint-Léonard, district de Montréal, et THOMAS MACDOWELL, 2455, rue Moreau, Brossard, district de Montréal, partie défenderesse.

Un emplacement de forme irrégulière situé à Laurel, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-neuf B (partie 19B), rang VIII, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, mesurant deux cent huit pieds (208,0 pi) dans une ligne nord (B-C), deux cent pieds dans une ligne est (200,0 pi) (C-D), cent dix pieds (110,0 pi) dans une ligne sud-est (D-A), trois cent treize pieds (313,0 pi) dans une ligne brisée sud-ouest et ouest (A-B) et ayant une superficie totale de quarante mille quatre cent six pieds carrés 40 406 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins, et borné vers le nord par le lot 19B-3 et par partie du lot 19B, vers l'est par le lot 19B-4 et 19B-5, vers le sud-est par partie du lot 19B, vers le sud-ouest et l'ouest par le chemin du lac Noir (partie 19B), avec bâtisses dessus construites. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et avec tous droits de passage établis aux termes des actes enregistrés sous les numéros 79832 et 86591. La présente désignation a été établie conformément au certificat de localisation préparé par Jean-Guy Roy, a.-g., en date du 11 mai 1977 sous le numéro 6499 et l'emplacement présentement vendu y est délimité par les lettres A-B-C-D-A.

La mise à prix est fixée à 12 834,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 janvier 1984 33601

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000348-833

LA CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant un bureau au 1080, Bélanger est, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre CLAUDE PÉPIN, 411, Grand-Chicot sud, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé sur le côté sud-ouest du chemin Grand-Chicot sud, en la ville de Saint-Eustache,

comprenant une partie du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-deux (382) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes; mesurant trois mille quatre cent trente-huit pieds et trois dixièmes de pied (3 483,3 pi²) au nord-est, deux cent quatre-vingt-treize pieds et cinq dixièmes de pied (293,5 pi), quatre-vingt-treize pieds et cinq dixièmes de pied (93,5 pi) et cent quatre-vingt-huit pieds et cinq dixièmes de pied (188,5 pi) sud-est, cinq cent soixante-trois pieds (563,0 pi) et deux mille huit cent vingt-huit pieds et quatre dixièmes de pied (2 828,4 pi) au sud-ouest et cinq cent quatre-vingt-un pieds et huit dixièmes de pied (581,8 pi) au nord-ouest, contenant une superficie de cinquante arpents carrés et six dixièmes (50,6), mesures anglaises et plus ou moins. Cet emplacement est borné comme suit: vers le nord-est, par le lot originaire trois cent quatre-vingt-trois (383), vers le sud-est par le chemin du Grand-Chicot sud (sans désignation cadastrale) et par une autre partie du lot originaire trois cent quatre-vingt-deux, vers le sud-ouest par la subdivision un du lot originaire trois cent quatre-vingt-deux (382-1) par une autre partie du lot originaire trois cent quatre-vingt-deux (382) et par le lot originaire trois cent quatre-vingt-un (381) et vers le nord-ouest par la paroisse de Saint-Augustin. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 411 du chemin Grand-Chicot sud, ville de Saint-Eustache. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 63 452,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le NEUVIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 janvier 1984 33602

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012211-833

LA CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX, corporation régie par la Loi sur les caisses d'entraide et de crédit, ayant son siège social au 1558, rue Viel, Montréal, district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ROBERT LAGACÉ, résidant et domicilié au 484, rue Thomas, Lachute, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans le village de Saint-André-Est, ayant front sur la rue Principale, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent trente-trois (ptie 433) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Andrews, division d'enregistrement d'Argenteuil, borné comme suit: vers le sud-est par une partie du lot 433 (ruisseau), vers l'est par le lot 439-2, vers le sud par la rue Principale (sans désignation cadastrale), vers l'ouest par une partie du lot 433. Mesurant cent vingt-huit pieds et un dixième (128,1 pi) dans sa ligne sud-est, cent cinquante-cinq pieds et huit dixièmes (155,8 pi) dans sa ligne est, cent deux pieds (102,0 pi) dans sa ligne sud, deux cent vingt-huit pieds et un dixième (228,1 pi) dans sa ligne ouest , contenant en superficie dix-neuf mille cinq cent soixante-douze pieds carrés (19 572 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 60, rue Principale, Saint-André-Est. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 6 562,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 janvier 1984 33603

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002701-827

ANDRÉ JOBIN, médecin, résidant et domicilié au 7720, boulevard Milan, Brossard, district de Montréal, partie demanderesse, contre ROGER POULIOT, homme d'affaires, domicilié au chemin Laurin, Lachute, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement composé:

1. Un emplacement situé du côté nord du chemin public, en la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie des lots mille sept cent dix-huit, mille sept cent dix-sept et mille sept cent douze (parties 1718, 1717 et 1712) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, partant d'un point A situé sur le chemin Lakefield à environ cent quarante-huit pieds (148,0 pi) de la ligne est du lot 1718, de là remontant cinq arpents (959,3 pi) vers le nord-ouest jusqu'à un point B situé à trois cent quarante-cinq pieds (345,0 pi) de la ligne dudit lot 1716 et 1719, de là tournant vers le nord-ouest sur une distance de trois cent cinquante pieds (350,0 pi) jusqu'à un point C, de là tournant vers le nord jusqu'à la terre faite et cultivée appartenant à Émilien Laurin ou représentants, jusqu'à un point D, de là tournant vers l'ouest jusqu'à un point E situé à deux cent soixante pieds (260,0 pi) de la ligne de division des lots 1711 et 1712, de là tournant vers le sud-ouest, parallèlement à ladite ligne de division, sur une distance de mille sept cents pieds (1 700 pi) jusqu'à un point F, soit au chemin Lakefield, et de là le long dudit chemin jusqu'au point A sur toute la largeur qu'il y a entre les deux points F et A; bornée au sud par le chemin public, à l'est par partie du lot 1718 et 1717, au nord par des parties du lot 1717, à l'ouest par partie du lot 1712. Avec les bâtisses et le chemin existant sur ledit emplacement.

2. Un emplacement situé sur le côté sud du chemin Lakefield, étant une partie du lot mille sept cent dix-sept (partie 1717) au cadastre de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, mesurant deux cents pieds de largeur (200,0 pi) sur toute la profondeur qu'il y a dudit chemin à la rivière du Nord, bornée en front par le chemin, en arrière par ladite rivière, du côté ouest par le terrain appartenant à D.-G. Laughlin Inc. ou représentants, et du côté est par le terrain appartenant à Claude Couvrette ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement, avec tous droits et servitudes y attachés, sans restrictions ni réserve aucune.

Sauf et à distraire desdits emplacements ce qui suit, savoir:

1. Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil comme étant une partie du lot numéro mille sept cent dix-sept (partie 1717), mesurant vingt-six pieds (26,0 pi) du côté nord le long du chemin public, huit pieds (8,0 pi) du côté sud le long de la rivière du Nord, par toute la profondeur du chemin public à la rivière du Nord; bornée au nord par le chemin public, au sud par la rivière du Nord, à l'est par partie du même lot appartenant à Claude Couvrette ou représentants en vertu de son titre enregistré à Argenteuil sous le numéro 95198, à l'ouest par partie du lot 1717 appartenant à Émilien Laurin ou représentants.

2. Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil comme étant une partie du lot numéro mille sept cent dix-sept (1717), mesurant huit pieds (8,0 pi) de largeur sur toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière du Nord; bornée au nord par le chemin public, à l'est par partie du lot 1717 ci-devant désignée au paragraphe 1 de la partie à distraire, au sud par la rivière du Nord et à l'ouest par le résidu du lot 1717 appartenant à Roger Pouliot ou représentants. Le coin nord-est de ce terrain est situé à vingt-six pieds (26,0 pi) à l'ouest du coin nord-ouest de partie du lot 1718 appartenant à Claude Couvrette ou représentants en vertu de son titre enregistré à Argenteuil, sous le numéro 95198, le coin sud-est de ce terrain est situé à huit pieds (8,0 pi) à l'ouest du coin sud-ouest de partie du lot 1718 appartenant à Claude Couvrette ou représentants, en vertu de son titre enregistré à Argenteuil sous le numéro 95198.

3.*a*) Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant une partie du lot numéro mille sept cent douze (partie 1712) de figure irrégulière. Bornée vers l'est par le terrain ci-après désigné au paragraphe 3*b* de la partie à distraire, vers le nord-est, le sud-ouest et le sud-est par le résidu dudit lot 1712, restant la propriété de Roger et Michel Pouliot. Mesurant cent quatre-vingt-trois pieds (183,0 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux cents pieds (200,0 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent quarante-trois pieds (143,0 pi) dans sa ligne sud-est, et deux cent trois pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (203,95 pi) dans sa ligne est, mesures anglaises et plus ou moins. Les côtés sud-ouest et sud-est de ce terrain ainsi désigné formant un angle intérieur de 90° et les côtés sud-est et est de ce terrain ainsi désigné forment un angle intérieur de 101°18′5″; sans bâtisse.

3.*b*) Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant une partie du lot numéro mille sept cent dix-sept (partie 1717). Bornée vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par le résidu dudit lot 1717 appartenant à Roger et Michel Pouliot, et vers l'ouest par le terrain ci-devant désigné au paragraphe 3*a* de la partie distraite. Mesurant dix-sept pieds (17,0 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux cents pieds (200,0 pi) dans sa ligne nord-est, cinquante-sept pieds (57,0 pi) dans sa ligne sud-est et deux cent trois pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (203,95 pi) dans sa ligne ouest, mesures anglaises. Les côtés sud-est et nord-est de ce terrain ainsi désigné forment un angle intérieur de 90°. Le côté nord-ouest de ce terrain ainsi désigné au paragraphe 3*b*

est la continuation sur une ligne imaginaire droite vers le nord-est du côté nord-ouest de ce terrain ainsi désigné au paragraphe 3*a*. Le côté sud-est de ce terrain ainsi désigné au paragraphe 3*b* est la continuation vers le nord-est sur une ligne imaginaire droite du côté sud-est du terrain sus-désigné au paragraphe 3*a*. Le côté sud-est de ce terrain ainsi désigné au paragraphe 3*a* et *b* est situé à une distance de trois cent trente et un pieds (331,0 pi) au nord du côté nord du chemin Nord de la rivière, mesuré en suivant la ligne de division des lots 1712 et 1717 dudit cadastre, mesures anglaises; sans bâtisse. Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans restrictions ni réserve de la part de la partie de seconde part.

Sujet à une servitude de passage, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Argenteuil, sous le numéro 167863.

4. Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant une partie du lot numéro mille sept cent dix-sept (partie 1717) étant située sur le côté sud du chemin public mesurant cent trente-cinq pieds (135,0 pi) de largeur sur toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière du Nord. Bornée au nord par le chemin public, à l'est par partie du lot 1717 appartenant à Claude Couvrette ou représentants, au sud par la rivière du Nord, à l'ouest par partie du lot 1717, cédée à Émilien Laurin. Le coin nord-est de ce terrain ainsi désigné est situé à huit pieds (8,0 pi) à l'ouest du coin nord-ouest de partie dudit lot 1717, appartenant à Claude Couvrette ou représentants, et le coin sud-est de ce terrain est situé à huit pieds (8,0 pi) à l'ouest du coin sud-ouest de partie dudit lot 1717, appartenant à Claude couvrette ou représentants; sans bâtisse. Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans restriction ni réserve de la part de la partie de seconde part. Sujet à une servitude de puisage d'eau, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Argenteuil sous le numéro 165857.

La mise à prix est fixée à 3 365,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 janvier 1984 33610

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000182-824

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 1305, boulevard Blanche, Hauterive, district de Hauterive, QC, partie demanderesse, contre MICHEL DALPÉ CHARRON, anciennement domicilié au 1470, rue Labelle, Saint-Jovite, district de Terrebonne, et aujourd'hui domicilié à Longueuil, district de Montréal, partie défenderesse.

« Les emplacements faisant partie de la municipalité du village de Saint-Jovite, comté de Laurentides-Labelle, division d'enregistrement de Terrebonne, étant parties des lots cinq cent quarante-deux et cinq cent quarante-trois (ptie 542 et ptie 543), au cadastre officiel du canton de De Salaberry, et plus précisément désignés comme suit, savoir:

A) Partie du lot cinq cent quarante-deux, canton de De Salaberry; borné comme suit: vers le nord, par une partie du lot cinq cent quarante-deux étant la propriété de Jeanne d'Arc Émond-Piché, suivant son titre enregistré sous le numéro 570542; vers l'est par le lot cinq cent quarante et un; vers le sud, par une partie du lot cinq cent quarante-deux demeurant la propriété de Édouard Émond et vers l'ouest par une autre partie du lot cinq cent quarante-eux étant la rue Émond; mesurant, cent vingt pieds et dix-huit centièmes de pied (120,18 pi) et cent quarante-trois pieds et soixante-quatre centièmes de pied (143,64 pi) vers le nord; sept cent quatre-vingts pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied vers l'est; deux cent soixante-trois pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (263,79 pi) vers le sud et cinq cent dix pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (510,85 pi) et cent soixante et onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (171,83 pi) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent quarante-quatre pieds et six centièmes de pied (244,06 pi) vers l'ouest; contenant en superficie cent soixante et onze mille deux cent un pieds carrés (171 201,0 pi^2), mesures anglaises. L'extrémité est de la ligne sud se trouvant à cent quarante-

six pieds et trois centièmes de pied (146,03 pi) au nord de la rue Émond. L'extrémité ouest de ladite ligne sud étant située à cent vingt pieds (120,0 pi) au nord de la rue Émond;

B) Partie du lot cinq cent quarante-deux, canton de De Salaberry; borné comme suit: vers le nord, par une partie du lot cinq cent quarante-deux étant une rue projetée de soixante-six pieds (66,0 pi) de largeur; vers l'est, par une partie du lot cinq cent quarante et un; vers le sud, par un lac étant l'ancien lit de la rivière et vers l'ouest, par une autre partie du lot cinq cent quarante-deux demeurant la propriété de Édouard Émond; mesurant, cent pieds et vingt-neuf centièmes de pied (100,29 pi) vers le nord; cent sept pieds et vingt-trois centièmes de pied (107,23 pi) vers l'est; cent pieds et deux centièmes de pied (100,02 pi) vers le sud et cent seize pieds et sept dixièmes de pied (116,7 pi) vers l'ouest; contenant en superficie onze mille cent quatre-vingt-seize pieds carrés (11 196,0 pi²), mesures anglaises.

C) Partie du lot cinq cent quarante-deux, canton de De Salaberry; borné comme suit: vers le nord-ouest, par une partie du lot cinq cent quarante-deux étant la rue Émond; vers l'est par le lot cinq cent quarante et un et vers le sud et le sud-ouest par une partie du lot cinq cent quarante-deux étant une rue projetée de soixante-six pieds (66,0 pi) de largeur; mesurant, quarante-neuf pieds et trente-quatre centièmes de pied (49,34 pi) et cent quatre-vingt-six pieds et quarante-cinq centièmes (186,45 pi) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent dix pieds et soixante centièmes de pied (210,60 pi) vers le nord-ouest; cent dix pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (110,92 pi) et cent vingt-six pieds et vingt et un centièmes de pied (126,21 pi) vers l'est, cent quatre pieds et quarante-cinq centièmes de pied (104,45 pi) vers le sud et quarante-sept pieds et cinquante-huit centièmes de pied (47,58 pi) vers le sud-ouest le long d'une courbe engendrée par un rayon de vingt pieds (20,0 pi); contenant en superficie onze mille quatre cent quatre-vingt-deux pieds carrés (11 482,0 pi²), mesures anglaises.

D) Partie du lot cinq cent quarante-deux, canton de De Salaberry; borné comme suit: vers le nord-ouest, le nord et l'ouest par une partie du lot cinq cent quarante-deux étant la propriété de Jude Émond; vers le nord et le nord-est, par une partie du lot cinq cent quarante-deux étant la rue Émond; vers l'est, par le lot quarante et un; vers le sud-ouest et le sud, par une partie du lot cinq cent quarante-deux étant la rue Émond et à nouveau vers l'ouest par la partie du lot cinq cent quarante-trois ci-après décrite; mesurant cent quarante-neuf pieds et cinquante-deux centièmes de pied (149,52 pi) vers le nord-ouest; cent vingt pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (120,93 pi) et cent huit pieds et soixante-cinq centièmes de pied (108,65 pi) vers le nord; cent pieds (100,0 pi) dans une première ligne ouest; trente-huit pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (38,79 pi), trente-cinq pieds et soixante centièmes de pied (35,60 pi), cent cinquante-deux pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (152,87 pi), cent douze pieds et soixante-douze centièmes de pied (112,72 pi), quatre-vingt-dix pieds et trente-six centièmes de pied (90,36 pi), cent trois pieds et un centième de pied (103,01 pi), cent cinq pieds et soixante-deux centièmes de pied (105,62 pi) et cent six pieds et un dixième de pied (106,1 pi) vers le nord et le nord-est le long de la rue Émond; mille cinq cent quatre-vingt-sept pieds et vingt-quatre centièmes de pied (1 587,24 pi) vers l'est; quatre-vingt-onze pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (91,79 pi), cent cinquante-huit pieds et trois centièmes de pied (158,03 pi), cent douze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (112,97 pi), cent dix pieds et dix-sept centièmes de pied (110,17 pi), cent sept pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (107,96 pi), trois cent huit pieds (308,0 pi), soixante-dix-neuf pieds et soixante-quatre centièmes (79,64 pi) et cent vingt-six pieds et dix-neuf centièmes de pied (126,19 pi) vers le sud et le sud-ouest le long de la rue Émond et mille deux cent quatre-vingt-deux pieds et trente-neuf centièmes (1 282,39 pi) dans sa deuxième ligne ouest; contenant en superficie un million deux cent trente-trois mille quatorze pieds carrés (1 233 014,0 pi²), mesures anglaises.

E) Partie du lot cinq cent quarante-trois, canton de De Salaberry; borné comme suit: vers l'est par la partie du lot cinq cent quarante-deux ci-avant décrite; vers le sud, le sud-ouest et l'ouest par une partie du lot cinq cent quarante-trois étant la rue Émond; vers le nord-est pour une première partie par une partie du lot cinq cent quarante-trois étant la propriété de Joseph Hupperetz et pour une deuxième partie, par une partie du lot cinq cent quarante-trois étant la propriété de Maurice Therrien; vers le nord-ouest par des parties du lot cinq cent quarante-trois étant les propriétés de Joseph Hupperetz, Alain Larose, Jacques Légaré, Maurice Therrien et Jude Émond et à nouveau vers le sud-ouest par une partie du lot cinq cent quarante-trois étant la propriété de Jacques Légaré; mesurant mille deux cent quatre-vingt-deux pieds et trente-neuf centièmes de pied (1 282,39 pi) vers l'est, soixante et onze pieds et cinquante-deux centièmes de pied (71,52 pi), quatre-vingt-onze pieds et trente-six centièmes de pied (91,36 pi), quatre-vingt-treize pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (93,89 pi), quatre-vingt-douze pieds et neuf centièmes de pied (92,09 pi), quatre-vingt-six pieds et dix-sept centièmes de pied (86,17 pi), quatre-vingt-huit pieds et soixante-trois centièmes de pied (88,63 pi), quatre-vingt-trois pieds et vingt-sept centièmes de pied (83,27 pi), quatre-vingt-dix pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (90,88 pi), quatre-vingt-douze pieds

et soixante-sept centièmes de pied (92,67 pi) et deux cent soixante pieds et vingt-quatre centièmes de pied (260,24 pi) vers le sud, le sud-ouest et l'ouest le long de la rue Émond, cent pieds (100 pi) dans une première ligne nord-est, trois cent cinquante-neuf pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (359,54 pi) et cent quarante pieds et quarante-sept centièmes de pied (140,47 pi) vers le nord-ouest; cent pieds (100,0 pi) vers le sud-ouest, soixante-trois pieds et vingt-quatre centièmes de pied (63,24 pi) vers le nord-ouest, cent pieds (100 pi) dans une deuxième ligne nord-est et cent pieds (100,0 pi) et cinq pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (5,54 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie trois cent soixante-seize mille six cent soixante-trois pieds carrés (376 663,0 pi²), mesures anglaises.

Tel que le tout appert sur un certificat de localisation préparé par Guy Barbe, arpenteur-géomètre, le 1er février 1980, plan numéro 17253. »

La mise à prix est fixée comme suit: pour le lot A: 4 207,50 $; pour le lot B: 816,00 $; pour le lot C: 535,50 $; pour les lots D et E en bloc: 4 717,50 $; soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus, les lots A, B, C, séparément et les lots D et E en bloc.

« Des emplacements faisant partie de la municipalité du village de Saint-Jovite, comté de Laurentides-Labelle, division d'enregistrement de Terrebonne, étant connus et désignés comme étant:

1. Le lot numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent trente-six (536-18);

2. Le lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent trente-six (536-20);

3. Le lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent trente-sept (537-13);

4. Le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent trente-six (536-21);

5. Le lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent trente-sept (537-7);

au cadastre officiel du canton de De Salaberry. »

Les mises à prix sont fixées comme suit: pour l'emplacement 1: 1 588,65 $; pour l'emplacement 2: 1,00 $; pour l'emplacement 3: 1 030,20 $; pour l'emplacement 4: 586,50 $; pour l'emplacement 5: 1,00 $, soit 25 % des évaluations municipales, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 janvier 1984 33604

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 8 mars 1984, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « Les 2 Rives », aux éditions des 10 et 17 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Sorel, le 18 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
33567 OSCAR BARDIER

Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire trésorier de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus le 8 mars 1984 pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au «Journal de Québec», aux éditions des 11 et 18 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Château-Richer, le 23 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
33665 JACQUES PICHETTE

Ville de New-Richmond

Avis est donné que j'ai publié aux éditions du 18 et du 25 janvier 1984, du journal «Chaleur» les avis publics requis par la Loi relativement à la vente, à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, qui doit avoir lieu le 29 février 1984.

New-Richmond, le 23 janvier 1984

Le greffier adjoint,
33666 PAULA VIENNEAU

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 8 mars 1984, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal «Le Témiscamien», aux éditions des 11 et 18 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Ville-Marie, le 19 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
33594 DENIS CLERMONT

Ville de Terrebonne

Avis est, par les présentes, donné que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, que l'avis public contenant la liste des immeubles à être vendus à l'enchère, le 16 février 1984, pour le non-paiement des taxes dues à la ville de Terrebonne, a été publiée au journal «La Revue de Terrebonne», le 25 janvier 1984 et le 1er février 1984.

Terrebonne, le 20 janvier 1984

Le greffier,
33640 CHARLES DUBUC, L.L., L.

Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Avis public est, par les présentes, donné par F. Édouard Belliveau, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, corporation agissant aux droits de la corporation du comté de Vaudreuil et de la corporation du comté de Soulanges, conformément à l'article 730 du Code municipal, que la liste des immeubles à être vendus pour arrérages de taxes a été publiée au journal « L'Étoile de l'Outaouais — St-Laurent » les 12 et 19 janvier 1984.

Vaudreuil, le 25 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
33605 F. ÉD. BELLIVEAU

Erratum

LES COMÉDIENS DU LAKESHORE INC.
LAKESHORE PLAYERS INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de dénomination sociale paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 17 décembre 1983 à la page 5637 du numéro 50, relativement à «LAKESHORE PLAYERS INC.», de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise «**LES COMÉDIENS DU LAKESHORE INC. — LAKESHORE PLAYERS INC.**»

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
33518 1270-8962

JAFRICAN ASSOCIATION

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la constitution en corporation paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 14 janvier 1984 à la page 87 du numéro 2, relativement à JAFRICAN ASSOCIATION de façon à ajouter le nom de la ville du siège social: **Montréal**.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
33518 2161-6636

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

OKA, PAROISSE (*Délégation*) 432
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC, PAROISSE (*Délégation*) 432

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

CÉRÉALES DE CULTURE COMMERCIALE (*Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte*) 433
CULTURES DE SERRE (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 434

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE CURÉ LABELLE, NUMÉRO 1022 437
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE RÉVÉREND LUCIEN BELLEMARRE, NUMÉRO 1053 437
CONGRÉGATION DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE (*L.P.*) 437
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 437
NORBERTVILLE, VILLAGE (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 438
NOYAN, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 438
QUÉBEC, VILLE (*S.I.D.A.C. DU VIEUX-QUÉBEC*) 438
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, VILLE (*Rachat d'obligations*) 438
SAINT-COLOMBAN, PAROISSE (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 439
SUCCESSION M. OTTO HENGARTNER (*Bénéfice d'inventaire*) 439

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

ANGUS CREDIT UNION (*Fusion*) 439
CAISSE D'ÉCONOMIE ANGUS (*Fusion*) 439
CAISSE POPULAIRE DE ST-FRANÇOIS-XAVIER (*Fusion*) 440
CAISSE POPULAIRE DE ST-PASCAL DE MAIZERETS (LA) (*Modification de territoire*) 440

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

ASHTON, HERMINE ESTHER 440
BEAUCAGE-MERCIER, JOSEPH ANDRÉ CHRISTIAN 440
BEAUCAGE-MERCIER, JOSEPH ROBERT CLAUDE 440
BEAUCAGE-MERCIER, MARIE YVETTE LINDA 440
BERNIER-HOOD, MARIE MADELEINE DENISE DIANE 441
BOUCHARD, MARIANNA MARIKA 441
BOUCHARD, PHILIPPE TIBOR 441
CASTONGUAY, MARIE OLIVE LOUISE 441
COHEN, ARIEL 441
FRANÇOIS, MARIE ROLANDE 441
GAGNON, MARIE GINA SYLVIE 441
LAMARCHE, JOSEPH MARIO 441
LAMBERT, JIMMY ERNST ANSELO JOSEPH 442
OTIS, JOSEPH DANIEL CHARLES MICHEL 442
SCHROTER, VITEZSLAV 442
ST-GELAIS, JOSEPH CONRAD DAVID 442
THIBAULT, JOSEPH HENRI ALFRED 442
VIENNEAU, JOSEPH PIERRE 442

DEMANDES

ALLISON MANZEROLLE, NATALIE 442
ARY, KALIL 442
BOISVERT, LUCIENNE 442
BOULIANNE, JEAN-MARIE 443
CORDONNIER, ÉRIC 443
CORDONNIER, HUGUETTE 443
CORDONNIER, JEAN-MARC 443
CORDONNIER, LUC-FRANÇOIS 443
CORDONNIER, ROBERT 443
DESROCHERS, SUZANNE 443
DUFOUR, SUZIE 443
FISHER, DORA INGRID TRUDY 443
FORGUES, LINDA 443
GAUTHIER, JULIETTE 443
GÉRONIMO, JACQUES 444
GHYS, CHRISTINE 444
GRANOVSKY, DAVID 444
JAKUBOVIC, HUGO 444
LANDRY JOANNETTE, MARIE GERMAINE BÉATRICE LUCILE 444
MARTIN, JOHANNE 444
PARIS, JOSEPH ÉDOUARD ULRIC 444
PELLERIN DE LA VERGNE, NICOLE FRANCE 444
PETITCLERC, JOËLLE 445
PHAN, THI PHUONG CHI 445
PHAN, TRUNG HIEU 445
POIRIER, GUY 445
PRASAD, MAHENDRA 445
TURCOTTE, MICHEL 445
WIZNOWYCZ, JACQUELINE 445

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 399

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 409

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 415

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 416

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

JAFRICAN ASSOCIATION (*Erratum*) 500

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

COMÉDIENS DU LAKESHORE INC. (LES) (*Erratum*) 500
LAKESHORE PLAYERS INC. (*Erratum*) 500

DISSOLUTION (Article 28) 428

DISSOLUTION — DEMANDES DE

ALIMENTATION DOSQUET INC. 445
AMTMANN (BERNARD) INC. 446
AUBIN & ST-ONGE INC. 446
BÉLANGER (ÉMILIEN) LTÉE 446
BORROW CORPORATION LTD. (THE) 446
BOULANGERIE FORTIN LTÉE (LA) 446
BOUTIQUE KIM INC. 446
BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTIC INC. 446
CLUB DE DANSE COURVILLE 446
CLUB OPTIMISTE L'ACADIE D'AHUNTSIC INC. 447
CLUB SOCIAL DE DANSE DE MANIWAKI 447
COMITÉ D'ORIENTATION MULTIDISCIPLINAIRE ET DE PROMOTION ARTISTIQUE ET SOCIALE INC. (C.O.M.P.A.S.) (LE) 447
CONSULTATION B. T. INC. 447
CONTRÔLES SEKU INC. 447
CORPORATION BORROW LTÉE (LA) 446
CORPORATION LAROJA (LA) 447
CÔTÉ (GUY) INC. 447
ÉDIFICE BOIS DE COULONGE INC. 448
ENSEMBLE VIVAT 448
ENTRAIDE SOCIALE ST-LUC INCORPORÉE (L') 448
ENTREPRISE S. LAMOTHE INC. 448
ENTREPRISES LEUCO INC. (LES) 448
ENTREPRISES MACKAY SMITH LTÉE (LES) 448
ENTREPRISES MONSALVE LTÉE (LES) 448
FÉDÉRATION DES MOTONEIGISTES DU KAMOURASKA INCORPORÉE (LA) 448
FER FORGÉ LE BARON INC. 449
FERME DU CHASSEUR INC. 449
FINISSANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. 449
FROMENT, TREMBLAY, LAVOIE INC. 449
GARNEAU & TINGLEY INC. 449
GESTION J.A.P. INC. 449
GESTIONS JALAGE INC. (LES) 449
HARRIETTE'S INC. 450
HÔTEL LA PINERAIE DU LAC SIMON INC 450
IST-AGRO INC. 450
K.J.J. INVESTMENTS INC. 450
KIM SHOPPE INC. 446
LAROJA CORPORATION 447
LIGUE DE BALLE-MOLLE MINEURE DES LAURENTIDES INC. (LA) 450
MAÇONNERIE ST-JÉRÔME INC. 450
MEUBLES JULIEN ST-GEORGES INC. 450
MONTRÉAL BOOK AUCTIONS LTD. 450
MORENCY (CLAUDE) & ASSOCIÉS INC. 451
NATE'S DELICATESSEN & STEAK HOUSE (HULL) LIMITED 451
PHOTO M. SAUVAGEAU INC. 451
PLACEMENTS ELDET INC. 451
PLACEMENTS JAMAREL INC. 451
PLACEMENTS K.J.J. INC. (LES) 450
PLACEMENTS S.L.G.R. LTÉE (LES) 451
PLANCHERS VAILLANCOURT, INC. (LES) 451
PRO LO BER INC. 451
PROJET TOTAL RICHELIEU INC 452
REDISTRIBUTION V.T.A. INC. 452
RESTAURATION MARCENAY INC. 452
S.L.G.R. INVESTMENTS LTD. 451
SEKU CONTROLS INC. 447
SMITH (MACKAY) ENTERPRISES LTD. 448
TRICOTS SYNDROME INC. (LES) 452
VILLA ATWATER APARTMENTS INC. 452

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M. 429
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M. 429

FORMATION

3715-3719-3721-3727, RUE DU FRÈRE ANDRÉ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 430
GERTAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 430
GITE DU MONT STE ANNE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1644-5280 QUÉBEC INC. 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2161-8798 QUÉBEC INC. 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M. 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M. 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.T.M. 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA HÉTRIÈRE INC. 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE AVANT GARDE 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, SOCIÉTÉ COSSETTE COMMUNICATION MARKETING INC. 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPEX MÉTRO LTÉE 430
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TOUR DE LA POINTE ENR. 430
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LA HÉTRIÈRE INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1977 430
VOILIERS S.D., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LES) 431

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (*articles 55 et 61 de la loi*) 452
ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (*articles 55 et 61 de la loi*) (*Avis de correction*) 453
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (*article 37 de la loi*) 453

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BELLECHASSE (*Modification de permis*) 453
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ROUVILLE & ST-HYACINTHE (*Modification de permis*) 454
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE LOTBINIÈRE ET MÉGANTIC (*Modification de permis*) 454
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE LOTBINIÈRE (LA) (*Modification de permis*) 454
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE RICHMOND, VAL ST-FRANÇOIS (*Modification de permis*) 454

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

CAISSE D'ÉCONOMIE ROCKFIELD 455
CAISSE POPULAIRE POINTE-À-LA-CROIX 455
JOLIN LUMBER CO. LTD. 455
ROCKFIELD CREDIT UNION 455

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉDUCATION

DIVERS

COMITÉ D'ACCRÉDITATION DES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS (*Situation*) 455

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT NOTRE-DAME-DES-NEIGES 431
PENSIONNAT NOTRE-DAME-DES-NEIGES 431

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES DU CANADA (CAHC) 456
DOMTAR INC. 455
GIRARD (SYLVIE) ET RÉJEAN DAOUST 456
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL) 456

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 456

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 431

SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LA PAROISSE DE SAINT-NAZAIRE, LAC ST-JEAN (*Formation*) 465

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

COOKSHIRE, VILLE 464
CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES 464
DAVELUYVILLE, VILLAGE 465
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, VILLE 466

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA 467

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. ST-ONGE 467
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GUILBERT 468
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES IMMEUBLES AUTHIER LTÉE 468
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. YVES JACQUES LE BOTTIER INC. *ET AL.* 469
CRÉDIT TRANS CANADA c. LES HÉRITIERS DE AIMÉ MÉNARD 469
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR c. CONSTRUCTION KEBNORD INC. 470

ARTHABASKA

CAISSE POPULAIRE DE STE-VICTOIRE c. SÉVIGNY *ET AL.* 470
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. GRIMARD ET TURCOTTE INC. *ET AL.* 471
ROYNAT LTÉE c. 88949 CANADA LTÉE 473

BEAUCE

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. c. GARAGE PAUL LEMELIN INC. 473

FRONTENAC

BLACK-LAKE, VILLE c. LES ENTREPRISES M.O.T. INC. *ET AL.* 473

GASPÉ

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. MC KOY 474
CAISSE POPULAIRE DE CAP D'ESPOIR c. DUGUAY 474
PRODUITS DE GAZ ET DE SOUDURE VANDRY LTÉE (LES) c. AUCOIN 476
REINE (LA) c. LANGFORD 476

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES ENTREPRISES MORY INC. *ET AL.* 477
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES PLACEMENTS K.L.P. INC. 477
C.F.B. SUMMERSIDE CREDIT UNION LIMITED c. LEFORT *ET AL.* 478

IBERVILLE

CAISSE POPULAIRE ST-RÉMI (LA) c. RIENDEAU 478
GUÉRETTE *ET AL.* c. TURCOTTE 479

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CLAUDE PICHÉ ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE *ET AL.* 479
FIDUCIE DU QUÉBEC c. SUPERMARCHÉ CHRISTIAN DUBOID INC. 480

LABELLE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. DETHIER 481
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LE COMPTE 482

MONTMAGNY

GRONDIN *ET AL.* c. BÉDARD AUTOMOBILES LTÉE 483

MONTRÉAL

ALLIANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE c. 103584 CANADA LTÉE 484
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LIPARI *ET AL.* 485
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PFEIFFER & PFEIFFER INC. ès qualités à la faillite de MAURICE THERRIEN *ET AL.* 485

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VAILLANCOURT *ET AL.* 486
BANQUE TORONTO DOMINION c. TOUGAS 486
CAISSE POPULAIRE ST-CHARLES DE MONTRÉAL (LA) c. LAMONTAGNE 487
KENNEDY (H.) LTD. c. DANIELS 487
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE c. CONSTRUCTION D'ASCOLA LIMITÉE *ET AL.* 488
SAINTE-CATHERINE, VILLE c. CONSTRUCTION E.P.G. INC. 488

QUÉBEC

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. DUBEAU 489
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GINGRAS 490
CAISSE POPULAIRE ST-FERRÉOL-LES-NEIGES c. LEMAY 491
SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITÉE (LES) c. PARADIS *ET AL.* 491

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ST-ONGE *ET AL.* 492

SAINT-FRANÇOIS

SHERBROOKE TRUST *ET AL.* c. CHARCUTERIE DE L'ESTRIE INC. *ET AL.* 492

SAINT-MAURICE

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHAWINIGAN (LA) c. AUGER *ET AL.* 494

TERREBONNE

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DES VICTOIRES c. BIRON *ET AL.* 494
CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL (LA) c. PÉPIN 494
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX (LA) c. LAGACÉ 495
JOBIN c. POULIOT 495
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN c. DALPÉ CHARRON 497

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

BAS-RICHELIEU, MRC 499
LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, MRC 499
NEW-RICHMOND, VILLE 500
TÉMISCAMINGUE, MRC 500
TERREBONNE, VILLE 500
VAUDREUIL-SOULANGES, MRC 500